

# ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**RÉPONSES À LA DEMANDE  
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - PARTIES 1 À 88**



## TABLE DES MATIÈRES

### ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PARTIES 1 À 88

---

#### MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Indiquez la somme dépensée en 2016-2017 (et les prévisions pour 2017-2018) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2. Fournir copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis par le ministre de l'Enseignement supérieur au Conseil des ministres, et ce, depuis le 20 avril 2015.
3. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2016-2017 qui n'ont pas été reconduits en 2017-2018, en incluant les programmes qui ont été abolis.
4. Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2016-2017, par université.
5. Détailler les coûts de système de l'enseignement supérieur pour les six dernières années, ventilés par poste budgétaire et par réseau (cégeps et universités).
6. Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2016-2017. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
7. Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2016-2017 et pour chacune, préciser :
  - a. son objet;
  - b. le moyen utilisé;
  - c. les dates des rencontres;
  - d. les communautés et les personnes consultées;
  - e. les résultats obtenus;
  - f. les montants afférents.
8. Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2016-2017, incluant la subvention versée à chacun par le ministère.
9. Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.
10. Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2016-2017, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.
11. Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

12. Ventilation détaillée, par université, des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2016-2017. Fournir les estimations pour 2017-2018.
13. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles.
14. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les cinq dernières années disponibles.
15. Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2016-2017, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.
16. Bilan des sommes investies pour l'année 2016-2017, ventilées par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2016-2026.
17. Pour l'année 2016-2017, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.
18. Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.
19. Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.
20. Aux trimestres d'automne de 2006 à 2016, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.
21. Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2003 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, le taux d'échec et le taux d'abandon depuis l'automne 2008.
22. Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2016-2017 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne par élève.
23. Ventilation des sommes accordées et bilan des mesures annoncées en mai 2010 par la ministre de l'Éducation visant à résoudre les problèmes d'espace dans les collèges de l'Île de Montréal.
24. Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2016-2017 et les sommes prévues à cet effet en 2017-2018.
25. La ventilation annuelle du nombre de postes de psychologues, de conseiller pédagogique, de conseiller d'orientation et de travailleur social dans chaque cégep pour 2012-2013, 2013-2014, 2015-2016 et 2016-2017.
26. Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2017-2018 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2016-2017.
27. Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

28. Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, liste des universités et des cégeps ayant reçu des sommes en 2016-2017 ainsi que le montant de la subvention pour chaque établissement, et incluant le nom du projet.
29. Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.
30. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2005-2006.
31. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français inscrits dans chacune des universités et cégeps du Québec en 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018.
32. Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2016-2017.
33. Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par une université francophone pour 2016-2017 et pour 2017-2018.
34. Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.
35. Pour chaque faculté de médecins, préciser :
  - a. le nombre d'étudiants admis, par année, depuis 2000;
  - b. le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
  - c. la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
  - d. le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
  - e. le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
  - f. le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
  - g. parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).
36. Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.
37. Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :
  - a. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
  - b. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
  - c. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
  - d. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.
38. Pour chaque faculté de médecine, indiquer :
  - a. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
  - b. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
  - c. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
  - d. le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;

- e. le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
  - f. le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
  - g. le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.
39. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.
  40. Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.
  41. Le montant investi pour la formation des IPS en 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018.
  42. Le montant investi en bourses pour les IPS en 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018.
  43. Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées 'depuis 2008-2009. Fournir les prévisions pour 2017-2018.
  44. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2017-2018.
  45. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2017-2018.
  46. État de la situation quant à la réalisation de la promesse du Parti libéral en 2014 de former 2000 IPS en 10 ans.
  47. État de la situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.
  48. Nombre et dates des rencontres tenues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 entre le/la ministre et les facultés de médecine concernant les médecins étrangers. Inclure, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.
  49. Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013. Faire état des travaux en cours.
  50. Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.
  51. Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport Demers.
  52. Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.
  53. Bilan du réinvestissement annoncé dans les universités à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur.
  54. Bilan de la bonification de 25 M\$ aux programmes d'aide financière aux études prévue dans le rapport du Chantier sur l'aide financière aux études.
  55. Copie des avis, études et analyses sur le sous-financement des universités au Québec.
  56. Ventilation pour 2016-2017 et les projections pour 2017-2018, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

57. Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
58. Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.
59. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.
60. Liste des mécanismes de contrôle mis en place par le ministère afin de déceler les situations non conformes suite à la publication du rapport du vérificateur général en février 2015 qui relevait que UQAM avait violé la loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire en versant illégalement des « sommes forfaitaires ».
61. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur.
62. Liste des organismes rencontrés pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, en incluant, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.
63. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.
64. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.
65. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.
66. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2017-2018. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.
67. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2017-2018. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.

68. Copie de tout document, note, rapport, état de situation concernant le salaire des recteurs et la tenue d'un comité indépendant.
69. Copie des décisions prises par le ministre en vertu de la règle budgétaire « Encadrement de la rémunération globale et conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure » et ce, par année depuis le 23 avril 2014, Nombres de demandes acceptées et nombres de demandes refusées.
70. Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation en 2016-2017, en particulier depuis le dévoilement du plan de lutte contre la radicalisation en juin 2015, au sein du réseau d'enseignement postsecondaire depuis 2013-2014. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.
71. Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus en prévision de remplacer le plan stratégique 2009-2013 du ministère.
72. Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 2016-2017 et celles prévues pour 2017-2018.
73. Fournir la liste des sommes engagées et des actions réalisées depuis la diffusion du reportage de l'émission Enquête sur les agressions alléguées d'agents de la Sûreté du Québec contre des femmes autochtones.
74. Fournir la liste des sommes engagées et des actions réalisées depuis les événements survenus aux résidences de l'Université Laval en septembre 2016.
75. 75. En page 11 de la mise à jour économique d'octobre 2016 du ministère des Finances, il est indiqué que la variation prévue des dépenses de programmes du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur aurait une croissance de 4,4 % pour l'année financière 2016-2017 comparativement aux dépenses réelles de 2015-2016. Fournir la ventilation de cette croissance par programme et par région administrative pour le secteur enseignement supérieur.

### **Aide financière aux études**

76. Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes, de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2009-2010. Fournir les estimations pour 2017-2018.
77. Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2016-2017.
78. Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2012-2013.
79. Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2016-2017, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

80. Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2016-2017, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.
81. Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.
82. Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2016-2017.
83. Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2009-2010, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement.
84. Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2009-2010, par année financière.
85. Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2009-2010, par année financière.
86. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien des bourses aux étudiants, depuis 2009-2010, par année financière.
87. Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).
88. Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2016-2017 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :
  - a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
  - b. la description du projet;
  - c. la date de versement de l'aide financière accordée;
  - d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
  - e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
  - f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Indiquer la somme dépensée en 2016-2017 (ainsi que les prévisions pour 2017-2018) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

**RÉPONSE**

	Somme dépensée 2016-2017 <sup>1 2</sup>	
	Opération	Capital
Interne	7 934,3 k\$	984,6 k\$
Externe	4 413,7 k\$	1 873,4 k\$
CSPQ <sup>3</sup>	882,6 k\$	
<b>TOTAL Services professionnels</b>	<b>13 230,6k\$</b>	<b>2 858,0 k\$</b>
Logiciel <sup>4</sup>	2 801,4 k\$	
Matériel	158,7 k\$	1 464,7 k\$
Autres dépenses	392,8 k\$	
<b>TOTAL</b>	<b>16 583,5 k\$</b>	<b>4 322,7 k\$</b>

**NOTES :**

- 1- Les données incluent les dépenses de l'unité spécialisée en ressources informationnelles, du pilotage des systèmes et des utilisateurs.
- 2 - Les sommes dépensées couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016.
- 3- Inclut les ressources professionnelles et les services (ex. : télécommunications, impression).
- 4- Inclut les droits d'auteur, l'entretien et les frais de télécommunications autres que les services obtenus du CSPQ.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis par le ministre de l'Enseignement supérieur au Conseil des ministres, et ce, depuis le 20 avril 2015.

---

**RÉPONSE**

Les documents visés par la demande sont confidentiels.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2016-2017 qui n'ont pas été reconduits en 2017-2018, en incluant les programmes qui ont été abolis.

---

**RÉPONSE**

Les données sont disponibles au budget de dépenses.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2016-2017, par université.

---

**RÉPONSE**

Aucun effort supplémentaire n'est demandé aux universités pour l'année universitaire 2016-2017.

Les ressources octroyées par le gouvernement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année scolaire 2016-2017 permettront de soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur, d'accroître l'efficacité du réseau de l'enseignement supérieur, de soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi et de favoriser la mobilité des étudiants.

Pour l'année universitaire 2016-2017, un montant totalisant 24,6 M\$ a été annoncé lors du Budget 2016-2017, ainsi que 4,2 M\$ a été annoncé lors de la mise à jour du Plan économique du Québec, et ce, dans les dix-huit établissements d'enseignement universitaire.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Détailler les coûts de système de l'enseignement supérieur pour les six dernières années, ventilés par poste budgétaire et par réseau (cégeps et universités).

---

**RÉPONSE**

Les crédits accordés au titre de dépenses de transfert en 2017-2018 sont, pour chacun des secteurs :

<b>COLLÉGIAL</b>	<b>(k\$)</b>
Cégeps	1 912 219,3
Enseignement privé au collégial	121 060,9
Service de la dette	230 394,9
<b>Total des dépenses de transfert au collégial</b>	<b>2 263 675,1</b>
<b>UNIVERSITAIRE</b>	<b>(k\$)</b>
Universités	2 894 054,5
Affectation à un fonds spécial	25 000,0
<b>Sous-total universités</b>	<b>2 919 054,5</b>
<b>Service de la dette</b>	<b>377 067,9</b>
<b>Total des dépenses de transfert à l'universitaire</b>	<b>3 296 122,4</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2016-2017. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

---

**RÉPONSE**

Voir l'annexe A.





2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-12	1	Colloque sur la prévention de la radicalisation	CEGEP de Rosemont	- \$
2016-04-12	1	Formation anglais, langue seconde	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	430 \$
2016-04-12	1	Principales modifications apportées	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-04-12	1	Principales modifications apportées	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Colloque Multi énergies	AGPI - ASS. DES GESTIONNAIRES DE PARCS IMMOBILIERS	103 \$
2016-04-13	1	Colloque Multi énergies	AGPI - ASS. DES GESTIONNAIRES DE PARCS IMMOBILIERS	100 \$
2016-04-13	1	Colloque sur la prévention de la radicalisation	CEGEP de Rosemont	- \$
2016-04-13	1	Conférence de l'ASIQ	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	- \$
2016-04-13	1	Formation de base (traitement)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Formation de base (traitement)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Formation de base (traitement)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$

2016-04-13	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-13	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	AGA Association des Parcs régionaux du Québec	Parq - Association des parcs régionaux du Québec	375 \$
2016-04-14	1	AGA Association des Parcs régionaux du Québec	Parq - Association des parcs régionaux du Québec	228 \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Architecture fonctionnelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-14	1	Colloque sur la prévention de la radicalisation	CEGEP de Rosemont	- \$
2016-04-14	1	Congrès de l'AMDES - Au cœur du changement... Y voir plus clair!	AMDES - ASS. MTL DIRECTIONS ÉTABLISSEMENTS SCOL.	190 \$
2016-04-15	1	Colloque Plein Air	FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC	531 \$
2016-04-15	1	Colloque Plein Air	FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC	270 \$
2016-04-18	1	Congrès biennal de l'AQPDE - Faire autrement	AQPDE - ASS. QC PERSONNEL DES DIRECTIONS D'ÉCOLE	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-18	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-19	1	3e symposium sur le transfert de connaissances en éducation	CTREQ - CENTRE DE TRANSFERT RÉUSSITE ÉDUCATIVE	- \$
2016-04-19	1	3e symposium sur le transfert de connaissances en éducation	CTREQ - CENTRE DE TRANSFERT RÉUSSITE ÉDUCATIVE	25 \$
2016-04-19	1	3e symposium sur le transfert de connaissances en éducation	CTREQ - CENTRE DE TRANSFERT RÉUSSITE ÉDUCATIVE	18 \$
2016-04-20	1	Colloque AGIFGA: Hissons les voiles!	AQIFGA - Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes	94 \$
2016-04-20	1	Colloque AGIFGA: Hissons les voiles!	AQIFGA - Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes	408 \$
2016-04-20	1	Formation en gestion de projets	RÉSEAU ACTION TI	80 \$
2016-04-20	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-20	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-20	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$



2016-04-27	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Pauvreté et exclusion sociale	Ministère de la Santé et des Services sociaux	26 \$
2016-04-27	1	Pauvreté et exclusion sociale	Ministère de la Santé et des Services sociaux	- \$
2016-04-27	1	Rendez-vous québécois du loisir rural	LOISIR ET SPORT - MONTÉRÉGIE	430 \$
2016-04-27	1	Rendez-vous québécois du loisir rural	LOISIR ET SPORT - MONTÉRÉGIE	430 \$
2016-04-27	1	Vérification programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-27	1	Vérification programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Formation anglais, langue seconde	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	373 \$
2016-04-28	1	Formation Wordpress	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	48 \$
2016-04-28	1	Intervention en autisme: défis et perspectives	RNETSA - Réseau national d'expertise en troubles du spectre de l'autisme	25 \$
2016-04-28	1	Mise à jour CB secteur public	OCPA - ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	- \$
2016-04-28	1	Mise à jour comptabilité secteur public	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-28	1	Notions de base de l'AOS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-04-29	1	Branché sur l'élève	Externat Saint-Jean-Eudes	60 \$
2016-04-29	1	Branché sur l'élève	Externat Saint-Jean-Eudes	82 \$
2016-04-29	1	Branché sur l'élève	Externat Saint-Jean-Eudes	94 \$
2016-05-02	1	Colloque: Collaboration locale, action mondiale	Bureau canadien de l'éducation internationale	389 \$
2016-05-02	1	Colloque: Collaboration locale, action mondiale	Bureau canadien de l'éducation internationale	186 \$
2016-05-02	1	Formation de base (nouvel employé) - procédures judiciaires et dossiers spéciaux	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-05-02	1	Formation de base (nouvel employé) - procédures judiciaires et dossiers spéciaux	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-05-02	1	Formation de base (nouvel employé) - procédures judiciaires et dossiers spéciaux	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-05-02	1	Formation diplômante	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	396 \$
2016-05-02	1	Formation diplômante	UNIVERSITÉ LAVAL	871 \$
2016-05-02	1	Formation évaluateurs manuels dans les écoles	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	587 \$
2016-05-02	1	Symposium de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers Inc.	ASHRAE - QUÉBEC	133 \$
2016-05-02	1	Vers une culture et un humanisme numériques communs	REFER - RDV ÉCOLES FRANCOPHONES EN RÉSEAU	175 \$













2016-06-01	1	Approches et pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaire	Fond de recherche du Québec	- \$
2016-06-01	1	Approches et pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaire	Fond de recherche du Québec	27 \$
2016-06-01	1	Comptes publics du gouvernement du Québec	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-06-01	1	Formation de base (nouvel employé) - procédures judiciaires et dossiers spéciaux	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-01	1	Formation de base (nouvel employé) - procédures judiciaires et dossiers spéciaux	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-01	1	Formation Écart MRQ	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-01	1	Formation Écart MRQ	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-01	1	Formation Écart MRQ	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-01	1	Formation super admin	DEXERO	- \$
2016-06-01	1	Loi et intervenants en matière de gestion	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-06-02	1	20e journée-conférence du Club SAS de Québec	CLUB DES UTILISATEURS DE SAS DU QUÉBEC	- \$
2016-06-02	1	Aide à la tâche - Réclamation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Aide à la tâche - Réclamation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Colloque - Réseau d'éthique organisationnel du Québec	Réseau d'éthique organisationnelle du Québec	- \$
2016-06-02	1	Colloque 2016 - Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation prof. des comm. Scol. du Québec (TRÉAQFP)	TRÉAQFP - TABLE RESP. ÉDUC. ADULTES & FORM. PROF.	19 \$
2016-06-02	1	Colloque 2016 de la TREAQ-FP	TRÉAQFP - TABLE RESP. ÉDUC. ADULTES & FORM. PROF.	40 \$
2016-06-02	1	Colloque 2016 de la TREAQ-FP	TRÉAQFP - TABLE RESP. ÉDUC. ADULTES & FORM. PROF.	13 \$
2016-06-02	1	Colloque 2016 de la TREAQ-FP	TRÉAQFP - TABLE RESP. ÉDUC. ADULTES & FORM. PROF.	450 \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Processus de gestion contractuelle et d'octroi d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	CEGEP MARIE-VICTORIN	250 \$
2016-06-02	1	Session d'accueil ministériel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Session d'accueil ministériel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Session d'accueil ministériel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-02	1	Session d'accueil ministériel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-03	1	40e Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec	FCPQ - Fédération des comités de parents du Qc	- \$
2016-06-03	1	40e Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec	FCPQ - Fédération des comités de parents du Qc	290 \$
2016-06-06	1	Secrétaires de comités de sélection	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2016-06-06	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-06	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$

2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-06	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2016-06-07	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise (poursuite)	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	- \$
2016-06-07	1	Aide à la tâche - Réclamation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-07	1	Aide à la tâche - Réclamation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-07	1	Aide à la tâche - Réclamation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-07	1	Session d'accueil ministériel	OCPA - ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	- \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	- \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	- \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	215 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	- \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	434 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	375 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	- \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	402 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	433 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	49 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	190 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	325 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	325 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	325 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	- \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	- \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	190 \$
2016-06-08	1	36e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	4 \$
2016-06-08	1	Conférence de l'Alliance des cadres de l'État	ALLIANCE DES CADRES DE L'ÉTAT	100 \$
2016-06-08	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-06-08	1	Facteur humain en gestion des risques	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	- \$
2016-06-09	1	36e Colloque annuel de l'AQPC	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	- \$
2016-06-09	1	36e Colloque annuel de l'AQPC	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	- \$
2016-06-10	1	L'interface politico-administrative	SES - SECRÉTARIAT AUX EMPLOIS SUPÉRIEURS	- \$
2016-06-13	1	45e Congrès de l'AAQ	Association des archivistes du Québec	159 \$







2016-06-27	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-27	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-27	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-28	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-30	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-30	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-30	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-30	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-30	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-30	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-06-30	1	Formation Intro AFE et Système Contact	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-04	1	Formation et soutien des étudiants pour le traitement des demandes pour bénéficier du Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-04	1	Formation et soutien des étudiants pour le traitement des demandes pour bénéficier du Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-04	1	Formation et soutien des étudiants pour le traitement des demandes pour bénéficier du Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-05	1	Mise à niveau (retour de l'employé)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-05	1	Mise à niveau (retour de l'employé)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-06	1	Vous engageriez-vous comme patron ?	Académie de Trans-Formation	847 \$
2016-07-07	1	Formation sur la gestion contractuelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-08	1	Formation - Gestion contractuelle	DEXERO	- \$
2016-07-11	1	Forum canadien sur l'éducation publique en 2016	FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC	707 \$
2016-07-15	1	Audit interne - procédures d'audit	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	- \$
2016-07-15	1	Gouvernance et comité d'audit - le rôle des administrateurs et des dirigeants	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-18	1	Formation nouveaux préposés SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-07-19	1	Formation diplomante - (NEP7800)	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	351 \$
2016-07-19	1	Garde téléphonique et appels aux emprunteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$











2016-09-26	1	Atelier - Nous sommes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Atelier - Nous sommes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Atelier - Nous sommes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Atelier - Nous sommes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Atelier - Nous sommes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Atelier - Nous sommes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Atelier - Nous sommes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Atelier - Nous sommes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-26	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	221 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Écriture Stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-27	1	Thématique pratique de gouvernance AGILE	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-09-28	1	Écriture stratégique	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	189 \$
2016-09-28	1	Formation SyGED	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	L'État du Québec et son fonctionnement	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-28	1	Projet OPTI-Formation sur la gestion des incidents à la DSCT	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-29	1	Formation SyGED	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-29	1	Formation SyGED	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-09-29	1	Gestion efficace du temps et des priorités	ACGRH - ASS. CONSEILLERS EN GESTION DES RESS. HUM.	- \$
2016-09-29	1	Littérature physique et parlarèse 150	SPV - Société du sport pour la vie	60 \$
2016-09-29	1	Littérature physique et parlarèse 150	SPV - Société du sport pour la vie	295 \$
2016-09-29	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$





2016-10-06	1	Présentation - Guide de gestion des appels	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-06	1	Présentation - Guide de gestion des appels	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-06	1	Présentation - Guide de gestion des appels	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-11	1	Écoute téléphonique	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-11	1	Formation évaluateurs manuels dans les écoles	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	206 \$
2016-10-12	1	Excel 2013 - Débutant pour professionnels	VERSALYS	110 \$
2016-10-12	2	Formation en gestion de projets	CLDC - CENTRE LEADERSHIP & DÉV. COMPÉTENCES	1 500 \$
2016-10-12	1	L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	- \$
2016-10-12	1	L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	- \$
2016-10-12	1	L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	- \$
2016-10-12	1	L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	- \$
2016-10-12	1	L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	- \$
2016-10-12	1	L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	- \$
2016-10-12	1	Réaliser avec succès un entretien annuel d'évaluation - Gestionnaires	TECHNOLOGIA	- \$
2016-10-13	1	Assemblée générale annuelle - Table ronde sur le thème des perspectives en éducation des adultes	ICEA - Institut de coopération pour l'éduc. des adultes	166 \$
2016-10-13	1	Assemblée générale annuelle - Table ronde sur le thème des perspectives en éducation des adultes	ICEA - Institut de coopération pour l'éduc. des adultes	216 \$
2016-10-13	1	Instruments financiers du secteur public	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-10-13	1	Programme d'information et de préparation à la retraite	CEGEP MARIE-VICTORIN	279 \$
2016-10-13	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	CEGEP MARIE-VICTORIN	250 \$
2016-10-14	1	Rencontre régionale à Québec	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	134 \$
2016-10-14	1	Rencontre régionale à Québec	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	43 \$
2016-10-17	1	Administration automatisée avec Windows Powershell	AFI EXPERTISE INC.	2 675 \$
2016-10-17	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2016-10-17	1	Protection des renseignements personnels	AAPI - ASSOCIATION SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION	510 \$
2016-10-19	1	Conception d'applications VBA sous Excel	AFI EXPERTISE INC.	710 \$
2016-10-19	1	Interventions auprès des jeunes en contexte de diversité	COLLÈGE DE ROSEMONT	115 \$
2016-10-19	1	Maîtriser la reddition de comptes... un pas vers l'excellence	GP QUÉBEC	300 \$
2016-10-20	1	Formation de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-20	1	Intervention auprès des jeunes en contexte de diversité	COLLÈGE DE ROSEMONT	- \$
2016-10-20	1	Programme d'information et de préparation à la retraite	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2016-10-20	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2016-10-20	1	Session de transfert de l'École en réseau	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	170 \$



2016-10-26	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-26	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-26	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-26	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-26	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre (Québec)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	179 \$
2016-10-26	1	Formation SyGED	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	239 \$
2016-10-26	1	Formation SyGED	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	187 \$
2016-10-26	1	Immobilisations au gouvernement pour les non-initiés	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-10-26	1	Instruments - Financiers du secteur public	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-10-27	1	2e rencontre internationale du Réseau international Éducation et diversité (RIED)	RIED - Réseau International Éducation et Diversité	- \$
2016-10-27	1	2e rencontre internationale du Réseau international Éducation et diversité (RIED)	RIED - Réseau International Éducation et Diversité	- \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Écriture stratégique	ACTI-COM INC.	189 \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Formation sur la planification de la main-d'œuvre	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-10-27	1	Protection des renseignements personnels	AAPI - ASSOCIATION SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION	510 \$
2016-10-28	1	2e rencontre internationale du Réseau international Éducatin et diversité (RIED)	RIED - Réseau International Éducation et Diversité	- \$
2016-10-28	1	2e rencontre internationale du Réseau international Éducatin et diversité (RIED)	RIED - Réseau International Éducation et Diversité	- \$
2016-10-28	1	2e rencontre internationale du Réseau international Éducation et diversité (RIED)	RIED - Réseau International Éducation et Diversité	- \$
2016-10-28	1	Congrès Bougeons ensemble	FEEPEQ - FÉD. ÉDUCATEURS(TRICES) PHYSIQUE ENS. QC	- \$
2016-10-28	1	Protection des renseignements personnels	AAPI - ASSOCIATION SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION	510 \$
2016-10-31	1	Colloque UNESCO	UNESCO	212 \$
2016-10-31	1	Colloque UNESCO	UNESCO	469 \$
2016-10-31	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2016-10-31	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2016-11-01	1	Formation de base des répondantes et répondants en éthique	SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	64 \$
2016-11-01	1	Formation Éthique	SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2016-11-01	1	Formation sur la gouvernance	MTESS - Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale	100 \$
2016-11-01	1	Formation sur la gouvernance	MTESS - Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale	100 \$
2016-11-01	1	Formation sur la gouvernance	MTESS - Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale	100 \$
2016-11-01	1	Loi et intervenant en matière de gestion financière	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2016-11-01	1	Service à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$





2016-11-15	1	JIQ - Journée de l'informatique du Québec	RÉSEAU ACTION TI	234 \$
2016-11-16	1	38e session d'étude de l'ADMEE-Canada - Enjeux et défis de l'évaluation à l'ère du numérique en salle de classe et à distance	ADMÉE - ASS. DÉV. MÉTHODOLOGIES ÉVALUATION ÉDUC.	797 \$
2016-11-16	1	Conférences de l'ASIQ - Semaine de la sécurité de l'information	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	175 \$
2016-11-16	1	Conférences de l'ASIQ - Semaine de la sécurité de l'information	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	175 \$
2016-11-16	1	Conférences de l'ASIQ - Semaine de la sécurité de l'information	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	175 \$
2016-11-16	1	Conférences de l'ASIQ - Semaine de la sécurité de l'information	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	175 \$
2016-11-16	1	Formation sur les contrats	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	24 \$
2016-11-16	1	Formation sur les contrats	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	23 \$
2016-11-17	1	Forum Plein Air	Regroupement des URLS	245 \$
2016-11-17	1	Forum Plein Air	Regroupement des URLS	340 \$
2016-11-17	1	Forum Plein Air	Regroupement des URLS	200 \$
2016-11-17	1	Forum Plein Air (Shawinigan)	Regroupement des URLS	92 \$
2016-11-17	1	Forum Plein Air (Shawinigan)	Regroupement des URLS	182 \$
2016-11-18	1	Formation Éthique	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2016-11-21	1	Colloque sur l'automatisation et la robotisation	INM - Institut nationale des mines	- \$
2016-11-21	1	Journée annuelle de la santé publique	INSPQ - INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QC	720 \$
2016-11-21	1	Journée annuelle de la santé publique	INSPQ - INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QC	720 \$
2016-11-21	1	Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel - Chefs d'équipe (PAP-CE)	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	3 400 \$
2016-11-22	1	Accueillir les réfugiés : pratiques et politiques - Activité de partage de connaissances et d'expertises	SHERPA - Centre de recherche et de formation du CSSS de la Montagne	107 \$
2016-11-23	1	Colloque ADIGECS	ADIGECS - ASS. DIRECTEURS GÉN. COMMISSIONS SCOL.	212 \$
2016-11-23	1	Formation - La réussite des élèves et colloque 2016 Leadership moteur	ADIGECS - ASS. DIRECTEURS GÉN. COMMISSIONS SCOL.	110 \$
2016-11-24	1	Niveau 1 - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	4 325 \$
2016-11-24	1	Présentation sur le droit d'auteur - Atelier congrès FAMEQ	FAMEQ - Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec	214 \$
2016-11-25	1	Colloque Intervention par le sport et le plein air	Réseau - Pour un développement psychosocial par le sport et le plein air	160 \$
2016-11-25	1	Journé de perfectionnement de l'Association pour la promotion des milieux documentaires scolaires (APSDS)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	45 \$
2016-11-25	1	Journé de perfectionnement de l'Association pour la promotion des milieux documentaires scolaires (APSDS)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	45 \$
2016-11-28	1	Atelier de codéveloppement - Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	MDEIE - MIN. DÉV. ÉCON. INNOVATION ET EXPORTATION	236 \$
2016-11-28	1	Atelier de codeveloppement Innover + Socialement	MDEIE - MIN. DÉV. ÉCON. INNOVATION ET EXPORTATION	226 \$
2016-11-28	1	Formation sur l'analyse des dossiers au Service des réclamations et garde téléphonique et appels aux emprunteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-11-29	1	Formation sur l'outil d'inspection des bâtiments	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	14 \$
2016-11-29	1	Formation sur l'outil d'inspection des bâtiments	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	14 \$
2016-11-29	1	Formation sur l'outil d'inspection des bâtiments	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	14 \$
2016-11-29	1	Formation sur l'outil d'inspection des bâtiments	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	14 \$
2016-11-29	1	Formation sur l'outil d'inspection des bâtiments	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	14 \$
2016-11-29	1	Formation sur l'outil d'inspection des bâtiments	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	14 \$
2016-11-29	1	Formation sur l'outil d'inspection des bâtiments	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	14 \$
2016-11-29	1	Présentation soutien linguistique d'appoint	COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS	- \$
2016-11-30	1	Colloque Intervenants École-Famille-Communauté	UEMPT - Une école montréalaise pour tous	- \$
2016-11-30	1	Colloque Intervenants École-Famille-Communauté	UEMPT - Une école montréalaise pour tous	- \$
2016-12-01	1	Écoute téléphonique au PRD et vérification des demandes pour le Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-12-01	1	Gestion des dossiers d'accidents du travail - Principes généraux et actions concrètes (Module 7)	RRSPT - REGROUPEMENT RÉSEAUX SANTÉ PERS. TRAVAIL	259 \$
2016-12-01	1	PL/SQL	AFI EXPERTISE INC.	590 \$
2016-12-01	1	PL/SQL	AFI EXPERTISE INC.	2 210 \$
2016-12-01	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2016-12-02	1	Pour un état performant: l'optimisation de nos actions par une gestion intégrée de nos leviers financiers et informatiques	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	- \$

2016-12-02	1	Traitement des dossiers pour les réclamations	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-12-05	1	Pour un état performant : l'optimisation de nos actions par une gestion intégrée de nos leviers financiers et informatiques	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	- \$
2016-12-06	1	Logiciel ORACLE	AFI EXPERTISE INC.	1 000 \$
2016-12-06	1	Logiciel ORACLE	AFI EXPERTISE INC.	1 000 \$
2016-12-06	1	Logiciel ORACLE	AFI EXPERTISE INC.	1 000 \$
2016-12-06	1	Logiciel ORACLE	AFI EXPERTISE INC.	4 320 \$
2016-12-08	1	Règles d'encadrement du lobbyisme	Commissaire au lobbyisme du Québec	- \$
2016-12-08	1	Règles d'encadrement du lobbyisme	Commissaire au lobbyisme du Québec	- \$
2016-12-12	1	Écoute téléphonique au PRD et vérification des demandes pour le Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2016-12-12	1	Forum des secrétaires de comité de sélection - Décembre 2016	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2016-12-12	1	Modèle d'application - Analyse financière et de la performance	OCPA - ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	- \$
2016-12-12	1	Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA) 2016-2017	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2016-12-16	1	Présentation sur les recherches en écriture	FRQSC - Fonds de recherche du Québec - Société et culture	- \$
2016-12-16	1	Programme de recherche sur l'écriture (PRE)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-09	1	Écoute téléphonique et vérification des demandes pour le Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-10	1	RCDA - Explications des procédures et analyse de dossiers	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-11	1	Écoute téléphonique et vérification des demandes au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-12	1	Congrès de l'AQPF 2016-2017	AQPF - L'association québécoise des professeurs de français	759 \$
2017-01-12	1	Le Design Thinking	ACGRH - ASS. CONSEILLERS EN GESTION DES RESS. HUM.	- \$
2017-01-12	1	Vérification des demandes au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-13	1	Vérification des demandes au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-16	1	Formation en gestion de projets	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI	270 \$
2017-01-16	1	Gestion des risques d'un projet	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI	270 \$
2017-01-16	1	Procédure pour l'annulation des comptes à recevoir	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-17	1	Accueil ministériel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-17	1	Session d'accueil pour les nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-17	1	Session d'accueil pour les nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation portant sur le rôle-conseil	HARIEKA - Groupe conseil	273 \$
2017-01-19	1	Formation sur le traitement de demandes pour bénéficiaire du PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-20	1	Écoute téléphonique et prise d'appels au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-20	1	Procédure pour l'annulation des comptes à recevoir	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-23	1	Écoute téléphonique et prise d'appels au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-24	1	Recruter, intégrer et retenir des candidats	UNIVERSITÉ LAVAL	51 \$
2017-01-25	1	Infonuagique et sécurité des applications	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	- \$
2017-01-25	1	Outils d'analyse financière dans le cadre d'un mandat de certification	OCPA - ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	- \$
2017-01-25	1	Outils d'analyse financière dans le cadre d'un mandat de certification	OCPA - ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	- \$
2017-01-26	1	Formation sur les modèles provisionnels des réseaux	MF - MIN. DES FINANCES	- \$
2017-01-26	1	Le management des risques éthiques	INSTITUT D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE (IDÉA)	- \$
2017-01-26	1	Le management des risques éthiques	INSTITUT D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE (IDÉA)	- \$
2017-01-26	1	Révision des textes et gagner en qualité	TECHNOLOGIA	750 \$
2017-01-26	1	Traitement de demandes pour bénéficiaire du PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-27	1	Écoute téléphonique et prise d'appels au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-27	1	Fusions informatiques - Transits absents dans GDUNO	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-01-31	1	Accompagnement FORMS	AFI EXPERTISE INC.	2 157 \$

2017-01-31	1	Accompagnement FORMS	AFI EXPERTISE INC.	2 157 \$
2017-01-31	1	Accompagnement FORMS	AFI EXPERTISE INC.	2 157 \$
2017-02-01	1	Formation à distance calcul Bloc C	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-01	1	Vérification des demandes au Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-02	1	Écoute téléphonique et prise d'appels au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-02	1	Vérification des demandes au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-03	1	Écoute téléphonique et prise d'appels au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-06	1	Vérification des demandes au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-07	1	Formation à distance Bloc A - Intro AFE et système Contact - Partenaires	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-08	1	Formation à distance Bloc B - Confirmation des renseignements scolaire	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-08	1	Loi sur les contrats et les organismes publics - LCOP	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2017-02-09	1	Écoute téléphonique et prise d'appels au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-10	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-13	1	Déclaration des salaires - CNESST	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2017-02-13	1	Écoute téléphonique et prise d'appels au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Access intermédiaire	VERSALYS	290 \$
2017-02-14	1	Écoute téléphonique et vérification des demandes au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-14	1	Mentorat adjointe administrative	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-15	1	Mentorat adjointe administrative	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-16	1	Écoute téléphonique et prise d'appels au PRD	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-16	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-17	1	Cours avancé en Recommissioning des bâtiments	CIET - Institut canadien de formation en énergie	260 \$
2017-02-17	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-17	1	Mentorat adjointe administrative	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-20	1	Le courage managérial	La Grande École des Affaires - GÉA	589 \$
2017-02-21	1	Entrevues téléphoniques en cours d'invalidité et les personnalités difficiles	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2017-02-22	1	Formation en salle modes de calcul et AVT/BVT - Interne	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-22	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-22	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-22	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-22	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$

2017-02-22	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-22	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Conférence en gestion d'actifs	Planifika	515 \$
2017-02-23	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-23	1	Modèle de présentatin des états financiers	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2017-02-24	1	Conférence éthique	MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	- \$
2017-02-24	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-24	1	Formation en gestion de projets	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-28	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-28	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-28	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-28	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-28	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-28	1	Mesures d'exemption qui permettent à un étudiant de reporter le remboursement de sa dette d'études	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-02-28	1	Modèle de présentation des états financiers	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2017-02-28	1	Symposium sur la gestion des identités 2.0	ISACA Québec	200 \$
2017-02-28	1	Symposium sur la gestion des identités 2.0	ISACA Québec	200 \$
2017-03-01	1	Administration des examens écrits	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2017-03-01	1	Administration des examens écrits	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2017-03-01	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-01	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-01	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-01	2	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-01	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-01	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-01	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-01	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-03	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-03	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$
2017-03-03	1	Mieux comprendre le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	- \$



2017-03-28	1	Renseignements complémentaires MOB	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2017-03-28	1	Renseignements complémentaires MOB	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$
2017-03-29	1	Attribution de la rémunération des fonctionnaires	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	- \$
2017-03-29	1	Mise à jour normes comptables secteur public	CONTRÔLEUR DES FINANCES	- \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2016-2017 et, pour chacune, préciser :

- a. son objet;
- b. le moyen utilisé;
- c. les dates de rencontres;
- d. les communautés et les personnes consultées;
- e. les résultats obtenus;
- f. les montants afférents.

**RÉPONSE****Table de coordination des règles budgétaires 2014-2019 de la Commission scolaire crie (CSC)**

- a) Assurer la coordination des différents suivis prévus aux règles budgétaires
- b) Rencontres
- c) 26 mai 2016 et 7 février 2017
- d) Commission scolaire crie
- e) Planification des travaux de suivis pour 2016-2017 et les années suivantes et mise en place de groupes de travail.
- f) 600 \$

**Consultation autochtones dans le cadre de la politique de réussite éducative du Québec**

- a. Consultation auprès des acteurs concernés par la réussite des élèves autochtones dans le cadre de l'élaboration de la politique de réussite éducative
- b. une journée de consultation en personne
- c. 28 novembre 2016
- d. Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Conseil de la Nation Atikamekw, Nation naskapie de Kawawachikamach, Grand Conseil des Cris, Société Makivik, Institut Tshakapesh, Conseil en éducation des Premières Nations, Administration régionale Kativik, Gouvernement de la nation crie, Commission scolaire crie, Commission scolaire Kativik, Comité naskapi en éducation, Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes, Centre des Premières Nations Nikanite de l'Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – service Premiers Peuples, Commission scolaire du Littoral, Réseau jeunesse des Premières Nations du Québec et du Labrador, Qarjuit Youth Council, Cree Nation Youth Council, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec et du Labrador, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, Femmes autochtones du Québec, Association des femmes inuites du Nunavik – Saturviit, Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat, Fédération des cégeps, fédération des commissions scolaires du Québec, Association des commissions scolaires anglophones, Fondation Paul Martin, Université Laval, Université de Montréal, Université McGill et Wapikoni mobile.
- e. Cela a permis le développement de mesures en éducation dans le cadre du plan d'action gouvernemental en matière de développement social autochtone et la mise en place d'un chantier dans le cadre de l'élaboration de la politique ministérielle.
- f. ND puisque cette rencontre fait partie du processus global de consultations régionales dans le cadre de la politique de réussite éducative du Québec.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2016-2017, incluant la subvention versée à chacun par le Ministère.

---

**RÉPONSE**

Le tableau, ci-annexé, présente pour chacun des cégeps, le budget prévu total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2016-2017. Le montant final de la subvention du Ministère par cégep au 30 juin 2017 n'est pas disponible à ce jour.

## Résultats annuels prévus des cégeps pour 2016-2017 (en milliers de \$)

Cégeps	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)
Abitibi-Témiscamingue	36 577,4	36 889,4	(312,0)
Ahuntsic	74 462,5	74 034,4	428,1
Alma	16 701,7	16 701,1	0,6
André-Laurendeau	41 392,4	41 492,4	(100,0)
Baie-Comeau	13 519,7	13 519,7	0,0
Beauce-Appalaches	24 380,0	24 147,4	232,6
Bois-de-Boulogne	39 971,6	39 718,2	253,4
Champlain	51 135,0	51 135,0	0,0
Chicoutimi	39 728,8	39 889,2	(160,4)
Dawson	85 002,1	86 110,1	(1 108,0)
Drummondville	26 850,0	26 935,0	(85,0)
Édouard Montpetit	83 515,8	83 295,1	220,7
St-Félicien	19 283,5	19 393,5	(110,0)
Sainte-Foy	76 559,6	76 415,6	144,0
François-Xavier Garneau	63 769,0	63 983,2	(214,2)
Gaspésie et des Îles	32 053,8	31 801,3	252,5
Gérald Godin	15 802,0	15 320,1	481,9
Granby Haute-Yamaska	23 060,8	23 170,4	(109,6)
Héritage	15 769,1	16 284,2	(515,1)
St-Hyacinthe	57 014,2	57 025,6	(11,4)
Saint-Jean-sur-Richelieu	39 157,6	38 960,1	197,5
Saint-Jérôme	56 361,9	56 841,7	(479,7)
John Abbott	65 963,9	65 963,9	0,0
Jonquière	53 737,2	53 672,7	64,4
Régional de Lanaudière	64 088,5	63 973,6	114,8
La Pocatière	21 657,8	21 637,3	20,5
Saint-Laurent	42 764,9	42 893,6	(128,6)
Lévis-Lauzon	35 398,1	35 228,0	170,0
Limoilou	62 890,7	62 437,4	453,3
Lionel Groulx	55 071,3	55 093,1	(21,9)
Maisonneuve	68 952,0	68 502,0	450,0
Marie-Victorin	51 356,5	50 112,9	1 243,6
Matane	17 320,9	17 440,2	(119,3)
Montmorency	72 667,6	72 667,6	0,0
Outaouais	50 900,1	50 989,0	(88,9)
Rimouski	49 668,5	50 388,2	(719,7)
Rivière-du-Loup	20 201,3	20 251,3	(50,0)
Rosemont	46 439,3	46 559,6	(120,3)
Sept-Îles	14 501,7	14 679,6	(177,9)
Shawinigan	20 188,5	20 423,8	(235,3)
Sherbrooke	60 736,5	60 736,5	0,0
Sorel-Tracy	16 580,2	16 658,5	(78,4)
Thetford	17 268,2	17 246,0	22,2
Trois-Rivières	52 273,9	52 273,9	0,0
Valleyfield	26 384,1	26 189,9	194,2
Vanier	64 918,3	65 407,5	(489,2)
Victoriaville	27 478,6	27 670,4	(191,8)
Vieux-Montréal	72 806,4	73 032,9	(226,5)
Total	2 084 283,2	2 085 192,1	(909,0)

Source : Information provenant des budgets de fonctionnement des cégeps.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.

---

**RÉPONSE**

Les données concernant l'année scolaire 2016-2017 (du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017) ne sont pas disponibles.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le nombre total d'enseignants au collégial, tant pour la formation régulière que pour la formation continue, a été de 20 569 individus, ce qui représente 14 513,1 en équivalent temps complet (ETC). De plus, le nombre de nouvelles embauches pour l'année scolaire 2015-2016 a été de 1 063 individus, ce qui représente 369,8 en équivalent temps complet (ETC).

Les données ministérielles sur le personnel des organismes collégiaux permettent de connaître l'augmentation ou la diminution du nombre d'enseignants d'une année à l'autre, mais ne permettent pas de distinguer les personnes qui quittent spécifiquement pour la retraite.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2016-2017, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.

**RÉPONSE**

Selon l'article 17.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un collège peut, avec l'autorisation du ministre, établir un centre collégial de transfert de technologie (CCTT).

En ce sens, les CCTT sont des organismes reconnus par le ministre, et dont la responsabilité relève des collèges. Leur mandat est d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique ou sociale ainsi qu'à leur implantation et à leur diffusion.

Présentement, le Québec compte 49 CCTT, 6 en pratiques sociales novatrices et 43 en technologie. Les 49 CCTT relèvent de 34 collèges et couvrent un grand éventail de domaines. Il n'y a pas d'appel de propositions prévu pour la reconnaissance de nouveaux CCTT.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les sommes allouées pour le fonctionnement de chacun des CCTT. Pour connaître les sommes octroyées dans le cadre du réinvestissement pour appuyer les CCTT dans l'implantation d'un modèle d'intervention (4 M\$ en 2016-2017), veuillez-vous référer à la fiche 67.

**CCTT - Financement 2016-2017**

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2016-2017	Année de reconnaissance
Matane	Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN)	Imagerie numérique	150 000 \$	2014
Victoriaville	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+)	Agriculture biologique	150 000 \$	2014
Régional Lanaudière à Terrebonne	INÉDI	Design industriel	150 000 \$	2014
Méridc	TOP MED	Orthèses et prothèses	200 000 \$	2010
Marie-Victorin	VESTECHPRO Centre de recherche et d'innovation en habillement	Habillement	200 000 \$	2010
Gaspésie et des Îles	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)	Développement durable	200 000 \$	2010
Dawson/Vieux Montréal	Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap	Insertion socio-professionnelle	200 000 \$	2010

## CCTT - Financement 2016-2017

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2016-2017	Année de reconnaissance
Rosemont	Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSÉ)	Responsabilité sociale et écocitoyenneté	200 000 \$	2010
Maisonneuve	Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI)	Accueil et intégration des immigrants	200 000 \$	2009
Jonquière	ÉCOBES Recherche et transfert	Santé et éducation	200 000 \$	2009
Victoriaville	Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)	Agriculture	200 000 \$	2009
Sainte-Foy	Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI)	Imagerie numérique	200 000 \$	2008
Trois-Rivières	Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (C2T3)	Télécommunications	200 000 \$	2008
Sept-Îles	Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI)	Maintenance industrielle	200 000 \$	2008
Saint-Laurent	Centre des technologies de l'eau (CTE)	Eau	200 000 \$	2008
André-Laurendeau	Institut international de logistique de Montréal (IILM)	Logistique	200 000 \$	2008
La Pocatière	Biopierre – Centre de développement des bioproduits	Bioproduits	200 000 \$	2007
Maisonneuve	Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA)	Emballages	200 000 \$	2007
Rimouski	Corporation du service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX)	Transformation des produits forestiers	200 000 \$	2007
Gaspésie et des Îles	TechnoCentre éolien Gaspésie, les Îles (TCE)	Éolien	200 000 \$	2007
Baie-Comeau	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)	Foresterie	200 000 \$	2004
Abitibi-Témiscamingue	Centre technologique des résidus industriels (CTRI)	Environnement	200 000 \$	2004
Beauce-Appalaches	MÉCANIUM inc.	Productique	200 000 \$	2004
Thetford	Oleotek inc.	Chimie	200 000 \$	2002

## CCTT - Financement 2016-2017

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2016-2017	Année de reconnaissance
La Pocatière / André-Laurendeau / John Abbott	Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique (OPTECH)	Communication - Optique	200 000 \$	2002
Sorel-Tracy	Centre de transfert technologique en écologie industrielle, centre J-E. Simard (CTTÉI)	Environnement	200 000 \$	2002
Rimouski	Innovation maritime	Maritime	200 000 \$	2002
Saint-Jérôme	Institut du véhicule innovant (IVI)	Transport	200 000 \$	2002
Lévis-Lauzon	TransBIOTech - Centre de recherche et de transfert en biotechnologie	Biotechnologie	200 000 \$	1998
Chicoutimi	Centre de géomatique du Québec inc. (CGQ)	Géomatique	200 000 \$	1997
Alma	AGRINOVA	Agriculture	200 000 \$	1996
Maisonneuve	Centre d'études en procédés chimiques du Québec (CEPROCQ)	Procédés chimiques	200 000 \$	1996
Ahuntsic	Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité (ICI)	Imprimerie	200 000 \$	1995
Édouard Montpetit	Centre technologique en aérospatiale (CTA)	Aéronautique	200 000 \$	1993
St-Hyacinthe	Cintech agroalimentaire	Agroalimentaire	200 000 \$	1992
Shawinigan	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc. (CNETE)	Environnement - Chimie	200 000 \$	1992
Saint-Jérôme	Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)	Procédés chimiques	200 000 \$	1989
Sherbrooke	Productique Québec	Productique	200 000 \$	1989
Trois-Rivières	Innofibre – Centre d'innovation des produits celluloses	Pâtes et papier	200 000 \$	1989
Thetford	Centre de technologie minérale et de plasturgie inc. (CTMP)	Minéralogie et plasturgie	200 000 \$	1985
Sainte-Foy	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte -Foy inc. (CERFO)	Foresterie	200 000 \$	1985
Trois-Rivières	Centre de métallurgie du Québec	Métallurgie	200 000 \$	1985

## CCTT - Financement 2016-2017

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2016- 2017	Année de reconnaissance
	(CMQ)			
Jonquière	Centre de production automatisée (CPA)	Productique	200 000 \$	1984
Lévis-Lauzon	Centre de robotique et de vision industrielles inc. (CRVI)	Productique	200 000 \$	1984
Lionel Groulx	Centre d'innovation en microélectronique du Québec (CIMEQ)	Productique-microélectronique	200 000 \$	1983
La Pocatière	Solutions Novika	Technologies physiques	200 000 \$	1983
Victoriaville	Inovem	Bois et ameublement	200 000 \$	1983
St-Hyacinthe	Groupe CTT inc.	Vêtements - Textile	200 000 \$	1983
Gaspésie et des Îles	Merinov (CCTT des pêches)	Pêches	200 000 \$	1983
<b>TOTAL</b>			<b>9 700 000 \$</b>	

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec

---

**RÉPONSE**

Tel que défini par le Secrétariat du Conseil du trésor, le déficit de maintien des actifs correspond à la valeur des travaux qui visent à rétablir l'état physique d'un actif afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles il est destiné, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

Dans le plan annuel de gestion des investissements (PAGI), le Ministère dresse un portrait de l'état des infrastructures des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Au PAGI 2017-2018, un déficit de maintien des actifs de 169,1 M\$ est identifié pour le réseau collégial, représentant un indice de vétusté moyen de 13 %. L'indice d'état moyen est demeuré stable comparativement au PAGI 2016-2017 avec un indice d'état de « C » (satisfaisant).

Pour l'année 2016-2017, l'enveloppe accordée pour maintenir en état les bâtiments du réseau collégial a été de 80,9 M\$. Les plans d'accélération des investissements publics ont permis un rattrapage en augmentant les enveloppes affectées au maintien des actifs.

Pour l'année 2016-2017, l'enveloppe de résorption du déficit de maintien d'actifs était de 26,8 M\$.

Pour le réseau collégial privé, le Ministère ne finance pas les dépenses d'investissement et ne dispose pas d'information sur l'état des infrastructures.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation détaillée, par université, des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2016-2017. Fournir les estimations pour 2017-2018.

**RÉPONSE**

Les données les plus récentes sont celles de l'année universitaire 2015-2016, présentées ci-dessous. Les données pour l'année universitaire 2016-2017 seront disponibles à l'été 2017 et celles pour l'année 2017-2018 le seront à l'été 2018.

**Subventions de fonctionnement  
pour l'année universitaire 2015-2016**

Universités	Subventions en k\$
Université Bishop's	23 946,5
Université Concordia	239 501,8
Université Laval	416 588,5
Université McGill	340 137,0
Université de Montréal	500 281,9
HEC Montréal	80 293,1
École Polytechnique de Montréal	86 533,5
Université de Sherbrooke	252 320,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	33 976,3
Université du Québec à Chicoutimi	66 379,2
Université du Québec à Montréal	272 740,3
Université du Québec en Outaouais	58 449,5
Université du Québec à Rimouski	56 464,6
Université du Québec à Trois-Rivières	111 070,6
Institut national de la recherche scientifique	50 795,3
École nationale d'administration publique	15 364,0
École de technologie supérieure	89 077,7
Télé-université	30 268,0
Siège social	<u>13 071,6</u>
Total Université du Québec	<u>797 657,1</u>
	<hr/> 2 737 259,4

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles.

---

**RÉPONSE**

Le tableau ci-dessous présente les surplus (déficits) accumulés (en millions de \$) au fonds de fonctionnement pour l'année 2015-2016 qui ont été vérifiés par les auditeurs indépendants.

Universités	2015-2016
Université Bishop's	(60,7)
Université Concordia	(205,9)
Université Laval	(388,4)
Université McGill	(325,0)
Université de Montréal	(235,7)
École des hautes études commerciales	5,2
École Polytechnique	(84,8)
Université de Sherbrooke	(108,4)
<b>Universités du Québec</b>	
Université du Québec à Montréal	(198,5)
Université du Québec à Trois-Rivières	(54,1)
Université du Québec à Chicoutimi	(31,3)
Université du Québec à Rimouski	(19,4)
Université du Québec en Outaouais	(20,6)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(14,0)
Institut national de la recherche scientifique	(14,7)
École nationale d'administration publique	(10,6)
École de technologie supérieure	11,8
Télé-université	(8,6)
Université du Québec-Siège social	(6,4)
Ajustement du consolidé de l'Université du Québec	(51,9)
<b>Universités du Québec Ensemble</b>	<b>(418,5)</b>
<b>Total du réseau</b>	<b>(1 822,3)</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les cinq dernières années disponibles.

---

**RÉPONSE**

Le tableau ci-annexé présente les surplus et déficits accumulés par cégep au fonds de fonctionnement au terme de l'année 2015-2016 (en milliers de \$).

Surplus (déficits) accumulés des cégeps au fonds de fonctionnement (en milliers de \$)

<b>Nom du collège</b>	<b>au 30 juin 2016</b>
Abitibi-Témiscamingue	2 322,9
Ahuntsic	976,6
Alma	(2 334,2)
André-Laurendeau	543,3
Baie-Comeau	530,1
Beauce-Appalaches	559,3
Bois-de-Boulogne	1 499,6
Champlain	372,9
Chicoutimi	1 621,3
Dawson	7 779,7
Drummondville	512,4
Édouard-Montpetit	959,0
Saint-Félicien	2 447,6
Sainte-Foy	2 720,5
François-Xavier Garneau	2 178,3
Gaspésie et des Îles	22,8
Gérald Godin	(957,4)
Granby Haute-Yamaska	563,5
Héritage	1 260,5
Saint-Hyacinthe	1 483,7
Saint-Jean-sur-Richelieu	20,8
Saint-Jérôme	2 973,7
John Abbott	5 839,9
Jonquière	273,4
Lanaudière	1 696,5
La Pocatière	416,6
Saint-Laurent	1 387,2
Lévis-Lauzon	545,1
Limoilou	1 980,6
Lionel-Groulx	1 506,7
Maisonneuve	1 287,3
Marie-Victorin	294,9
Matane	1 748,0
Montmorency	971,0
Outaouais	1 266,8
Rimouski	(790,3)
Rivière-du-Loup	488,9
Rosemont	2 937,0
Sept-Îles	2 941,9
Shawinigan	1 236,3
Sherbrooke	(675,2)
Sorel-Tracy	1 013,1
Thetford	814,2
Trois-Rivières	1 517,0
Valleyfield	1 915,2
Vanier	4 219,9
Victoriaville	2 773,5
Vieux Montréal	1 089,5
<b>Total</b>	<b>66 751,9</b>

Source : Information provenant des rapports financiers annuels des cégeps

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2016-2017, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.

---

**RÉPONSE**

Selon la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps ne peuvent présenter un déficit cumulé. Le cas échéant, le Ministère demande un plan de redressement au cégep visant à résorber le déficit cumulé.

À ce jour, quatre cégeps font l'objet d'un plan de redressement (voir tableau ci-dessous).

**Déficits cumulés prévus des cégeps en plan de redressement (en milliers de \$)**

	au 30 juin 2017
Collège d'Alma	(2 597,3)
Cégep Gérard-Godin	(581,0)
Cégep de Sherbrooke	(675,2)
Cégep de Rimouski	(1 670,2)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan des sommes investies, pour l'année 2016-2017, ventilées par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2026.

---

**RÉPONSE**

Le tableau suivant présente le bilan des investissements probables pour l'année 2016-2017 dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2016-2026.

**Bilan des investissements probables pour l'année 2016-2017 dans le cadre du PQI 2016-2026**  
(en millions de \$)

	<b>Cégeps</b>	<b>Universités</b>	<b>ITHQ</b>	<b>Total</b>
<b>Maintien d'actifs</b>				
Budget régulier	188,3	283,3	0,5	472,1
Résorption du déficit de maintien d'actifs	30,6	53,7	0,0	84,3
Nouvelles initiatives	0,0	0,9	0,0	0,9
<b>Sous-total</b>	<b>218,9</b>	<b>337,9</b>	<b>0,5</b>	<b>557,3</b>
<b>Ajout, amélioration et remplacement</b>				
Continuité	37,9	20,8	2,2	60,9
Nouvelles initiatives	2,5	12,2	0,0	14,7
<b>Sous-total</b>	<b>40,4</b>	<b>33,0</b>	<b>2,2</b>	<b>75,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>259,3</b>	<b>370,9</b>	<b>2,7</b>	<b>632,9</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour l'année 2016-2017, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

---

**RÉPONSE**

À l'automne 2007, le gouvernement du Québec a confié au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes. Cette enveloppe comprend une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

Ainsi, aux fins d'assurer le financement des services spécifiques d'intégration et de francisation fournis par le Ministère aux nouveaux immigrants, une partie des sommes versées au MIDI (78,5 M\$) est transférée par le MIDI au Ministère en vertu d'une entente, laquelle est renouvelée annuellement. Une ponction équivalente à ce montant est alors effectuée par le Conseil du trésor dans les crédits du Ministère et est versée à titre de provision dans les crédits du MIDI.

En suivi à cette entente, le Ministère produit un Rapport annuel sur l'utilisation des crédits transférés pour l'année financière 2015-2016 dans le cadre de l'entente pour favoriser l'intégration et la francisation des immigrants.

L'estimation du montant dépensé par le Ministère, visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration pour l'année 2016-2017 est de 156,1 M\$ (estimation incluant les frais administratifs et les régimes de retraite). Le montant final sera déterminé lors de la production du rapport pour 2016-2017.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.

**RÉPONSE**

## 1. Effectif étudiant total

<b>Langue d'enseignement</b>	<b>Langue maternelle déclarée par l'élève au collégial</b>	<b>Automne 2015</b>
Français	Français	164 100
	Anglais	1 946
	Autres langues	17 242
	<b>Sous-total</b>	<b>183 288</b>
Anglais	Français	9 114
	Anglais	19 538
	Autres langues	11 233
	<b>Sous-total</b>	<b>39 885</b>
<b>Total</b>		<b>223 173</b>

## 2. Effectif étudiant à l'enseignement ordinaire

<b>Langue d'enseignement</b>	<b>Langue maternelle déclarée par l'élève au collégial</b>	<b>Automne 2015</b>
Français	Français	142 211
	Anglais	1 341
	Autres langues	12 935
	<b>Sous-total</b>	<b>156 487</b>
Anglais	Français	7 823
	Anglais	16 376
	Autres langues	8 078
	<b>Sous-total</b>	<b>32 277</b>
<b>Total</b>		<b>188 764</b>

## 3. Effectif étudiant à la formation continue

<b>Langue d'enseignement</b>	<b>Langue maternelle déclarée par l'élève au collégial</b>	<b>Automne 2015</b>
Français	Français	21 889
	Anglais	605
	Autres langues	4 307
	<b>Sous-total</b>	<b>26 801</b>
Anglais	Français	1 291
	Anglais	3 162
	Autres langues	3 155
	<b>Sous-total</b>	<b>7 608</b>
<b>Total</b>		<b>34 409</b>

Source des trois tableaux :  
 Direction des indicateurs et des statistiques.  
 Environnement informationnel, système Socrate.  
 Données en date du 25 février 2017.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.

**RÉPONSE**

Cette mesure a été introduite en 2004-2005 et le tableau suivant présente les sommes pour 2016-2017.

**Cégeps**

<b>Établissement</b>	<b>Allocation 2016-2017</b>
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	82 900 \$
Cégep d'Ahuntsic	155 100 \$
Collège d'Alma	52 000 \$
Cégep André-Laurendeau	93 500 \$
Cégep de Baie-Comeau	45 900 \$
Cégep Beauce-Appalaches	65 500 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	86 200 \$
Champlain Regional College	119 500 \$
Cégep de Chicoutimi	81 200 \$
Collège Dawson	180 000 \$
Cégep de Drummondville	71 200 \$
Cégep Édouard Montpetit	152 100 \$
Cégep de Saint-Félicien	55 200 \$
Cégep de Sainte-Foy	152 700 \$
Cégep Garneau	132 800 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	56 200 \$
Cégep Gérard-Godin	54 500 \$
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	68 500 \$
Collège Héritage	54 600 \$
Cégep de St-Hyacinthe	106 500 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	87 400 \$
Cégep de Saint-Jérôme	118 200 \$
Cégep John Abbott	140 300 \$
Cégep de Jonquière	96 300 \$
Cégep régional Lanaudière	206 800 \$
Cégep de La Pocatière	53 900 \$
Cégep de Saint-Laurent	90 700 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	86 600 \$
Cégep Limoilou	124 200 \$
Cégep Lionel Goulx	120 300 \$
Cégep de Maisonneuve	138 300 \$
Cégep Marie-Victorin	104 600 \$
Cégep de Matane	46 900 \$
Cégep Montmorency	148 400 \$
Cégep de l'Outaouais	113 800 \$
Cégep de Rimouski	90 000 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	54 700 \$
Cégep de Rosemont	102 500 \$
Cégep de Sept-Îles	45 300 \$
Cégep Shawinigan	55 700 \$
Cégep de Sherbrooke	130 400 \$
Cégep de Sorel-Tracy	52 400 \$
Cégep de Thetford	52 800 \$
Cégep de Trois-Rivières	107 400 \$

<b>Établissement</b>	<b>Allocation 2016-2017</b>
Cégep de Valleyfield	71 300 \$
Vanier College	142 500 \$
Cégep de Victoriaville	62 300 \$
Cégep du Vieux Montréal	140 900 \$
<b>TOTAL (cégeps)</b>	<b>4 651 000 \$</b>

#### **Collèges privés agréés aux fins de subventions**

<b>Établissement</b>	<b>Allocation 2016-2017</b>
Collège André-Grasset	23 436 \$
Collège Bart	8 593 \$
Collège Jean-de-Brébeuf	34 508 \$
Collège Centennial	6 191 \$
Collège international des Marcellines	6 163 \$
Collège Ellis – Campus de Drummondville	12 293 \$
Collège international Sainte-Anne	8 497 \$
Collège Laflèche	27 857 \$
Collège LaSalle	55 374 \$
Collège Marianopolis	39 953 \$
Collège Mérici	24 032 \$
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	11 808 \$
Collège O'Sullivan de Québec inc.	7 242 \$
Collège TAV	8 622 \$
Collège Nouvelles Frontières	9 339 \$
École nationale de Cirque	6 203 \$
Collège Ellis – Campus de Trois-Rivières	9 330 \$
École de musique Vincent d'Indy	5 765 \$
Institut Teccart	11 588 \$
Campus Notre-Dame-de-Foy	17 705 \$
Séminaire de Sherbrooke	9 846 \$
<b>TOTAL (collèges privés)</b>	<b>343 985 \$</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Aux trimestres d'automne de 2006 à 2016, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.

---

**RÉPONSE**

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC et AEC) enregistrés par les nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2010 à 2013, à l'enseignement ordinaire, dans les programmes de DEC, dans l'ensemble du réseau collégial.

La mesure de la diplomation est prise à deux moments d'observation :

- au terme de la durée prévue du programme de DEC de la première inscription au collégial<sup>1</sup>
- deux ans après la durée prévue du programme de DEC initial.

En raison de la période minimale d'observation nécessaire pour chaque cohorte et de la disponibilité des données brutes dans les banques ministérielles, les dernières données disponibles concernent la cohorte de l'automne 2013.

Les indicateurs sont obtenus en effectuant un suivi réel dans le temps des étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné.

---

<sup>1</sup> La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, l'observation est faite 3 ans après le début des études collégiales.

**Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial,  
à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC, aux trimestres d'automne de 2010 à 2013,  
par type de formation, pour l'ensemble du réseau<sup>1</sup>**

Période d'observation <sup>2</sup>	Trimestre d'automne de la 1 <sup>re</sup> inscription au collégial			
	2010 %	2011 %	2012 %	2013 %
<b>Programme de DEC de la formation préuniversitaire à la 1<sup>re</sup> inscription</b>				
Durée prévue	37,9	38,6	39,7	38,8
2 ans après	70,1	70,8	n.d.	n.d.
<b>Programme de DEC de la formation technique à la 1<sup>re</sup> inscription</b>				
Durée prévue	35,7	35,8	36,9	n.d.
2 ans après	61,9	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Cheminements en accueil ou en transition à la 1<sup>re</sup> inscription<sup>3</sup></b>				
Durée prévue	11,2	11,2	11,7	n.d.
2 ans après	36,5	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Ensemble des programmes de DEC (incluant les cheminements en accueil ou en transition)</b>				
Durée prévue	34,0	34,4	35,5	n.d.
2 ans après	63,6	n.d.	n.d.	n.d.

1. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC).
2. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, une période de 3 ans après le début des études collégiales est retenue.
3. Les cheminements en accueil ou en transition sont réservés aux élèves qui hésitent quant au choix d'un programme d'études ou qui présentent des risques élevés d'échec ou d'abandon ou qui doivent suivre des cours de mise à niveau pour répondre aux conditions particulières d'admission à un programme de DEC. Après un trimestre d'inscription à une telle session, les étudiants intègrent normalement un programme d'études collégiales (DEC).

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale des affaires collégiales, Direction des programmes de formation collégiale, Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2016 (Réf. : Tx\_Obt\_sanc\_col-V2016.xlsx).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2003 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, le taux d'échec et le taux d'abandon depuis l'automne 2008.

---

**RÉPONSE**

Depuis l'automne 2008, des étudiants peuvent être admis au collégial alors qu'il leur manque 6 unités ou moins pour obtenir le diplôme d'études secondaires (DES). Ces étudiants sont admis « sous condition » et doivent s'engager à accumuler les unités manquantes durant leur premier trimestre d'études collégiales.

L'admission sous condition permet à des étudiants ayant eu un accident de parcours, ayant échoué un cours par exemple, de pouvoir commencer leurs études collégiales en parallèle de la complétion des exigences d'admission. Auparavant, des étudiants auxquels il ne manquait que quelques unités pour la réussite de leurs études secondaires n'étaient pas admissibles au collégial et devaient réussir le cours manquant. Ce faisait, ils devaient souvent attendre une année scolaire complète avant de pouvoir intégrer les études collégiales ce qui nuisait à leur persévérance aux études.

Ainsi, bien que le taux global de réussite des étudiants admis sous condition puisse sembler faible, il faut considérer les étudiants visés par cette donnée n'auraient vraisemblablement pas poursuivis d'études collégiales n'eût été la possibilité d'être admis sous condition.

Le tableau ci-dessous consigne des données sur les cohortes de nouveaux inscrits au collégial, aux trimestres d'automne de 2008 à 2015, dans les programmes de DEC, à l'enseignement ordinaire, dans l'ensemble du réseau collégial. Les statistiques présentées sont :

- le nombre de nouveaux inscrits au collégial selon les conditions d'admission au programme;
- le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre d'études collégiales;
- le taux de réinscription au troisième trimestre d'études collégiales;
- le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales (DEC ou AEC)
  - au terme de la durée prévue du programme de DEC initial;
  - deux ans après la durée prévue du programme de DEC initial.

Indicateurs de cheminement scolaire des nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire,  
dans les programmes de DEC, aux trimestres d'automne 2008 à 2015,  
selon les conditions d'admission au programme, ensemble du réseau collégial

Première inscription au collégial	Conditions d'admission au programme	Nouveaux inscrits au collégial	Taux global de réussite des cours suivis au 1 <sup>er</sup> trimestre <sup>2</sup>	Taux de réinscription au 3 <sup>e</sup> trimestre <sup>3</sup>	Taux d'obtention sanction des études collégiales (DEC, AEC) <sup>4</sup>	
					Durée prévue <sup>5</sup>	2 ans après
Automne		N	%	%	%	%
2008	Conditions satisfaites	54 745	83,6	84,9	37,2	65,1
2008	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	733	55,7	49,8	5,6	21,3
2008	DEP-DEC	8	68,5	62,5	12,5	12,5
2008	Équivalence	1 784	82,0	74,4	29,0	48,8
2008	Conditions jugées suffisantes	4	50,0	75,0	25,0	25,0
2008	Total	57 274	83,3	84,1	36,6	64,1
2009	Conditions satisfaites	53 451	84,2	85,0	36,5	65,4
2009	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 617	58,1	51,5	5,4	24,8
2009	DEP-DEC	24	74,5	79,2	8,3	25,0
2009	Équivalence	2 076	83,9	72,4	26,2	48,5
2009	Conditions jugées suffisantes	16	97,1	93,8	6,3	75,0
2009	Total	57 184	83,6	83,6	35,2	63,6

Première inscription au collégial	Conditions d'admission au programme	Nouveaux inscrits au collégial	Taux global de réussite des cours suivis au 1 <sup>er</sup> trimestre <sup>2</sup>	Taux de réinscription au 3 <sup>e</sup> trimestre <sup>3</sup>	Taux d'obtention sanction des études collégiales (DEC, AEC) <sup>4</sup>	
					Durée prévue <sup>5</sup>	2 ans après
Automne		N	%	%	%	%
2010	Conditions satisfaites	54 081	83,8	85,2	35,2	65,5
2010	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 488	54,6	51,7	4,7	21,5
2010	DEP-DEC	14	63,2	64,3	21,4	21,4
2010	Équivalence	2 185	82,4	70,3	24,6	46,4
2010	Conditions jugées suffisantes	38	89,3	89,5	13,2	57,9
2010	Total	57 806	83,2	83,7	34,0	63,6
2011	Conditions satisfaites	53 609	84,1	85,7	35,5	n.d.
2011	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 420	56,2	51,3	6,1	n.d.
2011	DEP-DEC	15	61,9	73,3	0,0	n.d.
2011	Équivalence	2 401	84,6	70,7	27,0	n.d.
2011	Conditions jugées suffisantes	23	83,5	69,6	17,4	n.d.
2011	Total	57 468	83,6	84,2	34,4	n.d.
2012	Conditions satisfaites	53 051	85,1	86,5	36,8	n.d.
2012	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 546	56,2	52,4	5,4	n.d.
2012	DEP-DEC	19	62,0	52,6	31,6	n.d.
2012	Équivalence	2 422	82,6	71,2	25,8	n.d.
2012	Conditions jugées suffisantes	28	83,5	85,7	35,7	n.d.
2012	Total	57 066	84,4	84,9	35,5	n.d.
2013	Conditions satisfaites	52 253	85,6	86,7	n.d.	n.d.
2013	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 569	56,9	54,7	n.d.	n.d.
2013	DEP-DEC	14	59,3	71,4	n.d.	n.d.
2013	Équivalence	2 590	84,8	68,7	n.d.	n.d.
2013	Conditions jugées suffisantes	18	79,8	83,3	n.d.	n.d.
2013	Total	56 444	84,9	85,0	n.d.	n.d.
2014	Conditions satisfaites	51 928	85,2	86,4	n.d.	n.d.
2014	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 499	55,5	53,5	n.d.	n.d.
2014	DEP-DEC	10	73,3	90,0	n.d.	n.d.
2014	Équivalence	2 719	83,8	71,7	n.d.	n.d.
2014	Conditions jugées suffisantes	21	85,6	76,2	n.d.	n.d.
2014	Total	56 177	84,6	84,8	n.d.	n.d.
2015	Conditions satisfaites	50 580	85,0	n.d.	n.d.	n.d.
2015	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 466	55,5	n.d.	n.d.	n.d.
2015	DEP-DEC	13	62,5	n.d.	n.d.	n.d.
2015	Équivalence	2 688	84,3	n.d.	n.d.	n.d.
2015	Conditions jugées suffisantes	11	87,5	n.d.	n.d.	n.d.
2015	Total	54 758	84,4	n.d.	n.d.	n.d.

1. Les étudiants admis sous condition ont six unités manquantes ou moins pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

2. Le taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre correspond au pourcentage de cours réussis (note scolaire > 59 p. 100) par rapport à l'ensemble des cours suivis (réussis et échoués), incluant les cours d'éducation physique.

3. L'indicateur de persévérance au 3<sup>e</sup> trimestre fait état du pourcentage d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3<sup>e</sup> trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial.

4. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC).

5. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, une période de 3 ans après le début des études collégiales est retenue.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale des affaires collégiales,

Direction des programmes de formation collégiale, Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé,

CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2016 (Réf. : Reu\_Adms\_SousCondition\_V2016.xlsx).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2016-2017 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par élève.

**RÉPONSE****Sommes accordées pour les étudiants en situation de handicap dans les collèges**

Année	Sommes accordées		Total
	Collégial public	Collégial privé subventionné	
2016-2017	21 500 620 \$	1 112 769 \$	22 613 389 \$

**Effectif en situation de handicap à la session d'automne**

Année	Nombre		Total	% du réseau collégial
	Collégial public	Collégial privé subventionné		
2016-2017	15 975	1 280.	17 255	n. d.

**Sommes accordées pour les étudiants en situation de handicap (moyenne par étudiant)**

Année	Montant moyen par étudiant	
	Collégial public	Collégial privé subventionné
2016-2017	1 346 \$	869 \$

Les sommes allouées aux collèges pour le soutien aux étudiants en situation de handicap visent à soutenir l'organisation et l'offre de services à ces étudiants dans l'établissement. Il revient à chaque collège de répartir les ressources en fonction des besoins identifiées, selon le mode d'organisation des services qui lui est propre et adapté à son contexte.

Des sommes additionnelles sont accordées en 2016-2017, pour les étudiants ayant des besoins particuliers ou des étudiants en situation de handicap :

- 10,72 M\$ pour soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap dans le réseau collégial, réparties de la façon suivante :
  - 10,07 M\$ dans le réseau collégial public;
  - 0,65 M\$ dans le réseau collégial privé subventionné.
- 2,4 M\$ pour accroître la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers dans le réseau collégial, réparties de la façon suivante :
  - 2,25 M\$ dans le réseau collégial public;
  - 0,15 M\$ dans le réseau collégial privé subventionné.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018****Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle****QUESTION**

Ventilation des sommes accordées et bilan des mesures annoncées en mai 2010 par la ministre de l'Éducation visant à résoudre les problèmes d'espace dans les collèges de l'île de Montréal.

**RÉPONSE**

En mai 2010, certains cégeps de la région métropolitaine de Montréal mettaient en lumière le fait qu'un nombre important de demandes qui leur étaient adressées au troisième tour d'admission pour l'automne 2010 allaient être refusées. Le Ministère, qui estimait que cette situation se répéterait durant quelques années, a alors demandé des efforts additionnels d'admission aux cégeps concernés.

D'autre part, les établissements ont demandé de bénéficier d'allocations leur permettant de se doter d'espaces additionnels et d'embaucher des ressources spécialisées.

Le coût des mesures spécifiques autorisées en 2010-2011 pour un soutien pédagogique additionnel, des améliorations locatives et des équipements figure ci-dessous :

Année scolaire	Subventions
2010-2011	1,2 M\$
2011-2012	0,9 M\$
2012-2013	1,0 M\$
2013-2014	0,6 M\$
2014-2015	0,6 M\$
2015-2016	0,0 M\$

Les établissements ont à cet égard demandé, de ne pas être assujettis au paiement de la récupération financière s'appliquant lorsqu'il y a dépassement de leur clientèle de référence.

L'annulation des récupérations financières permet aux cégeps concernés d'admettre des étudiants additionnels sans subir des pénalités. Le montant que le Ministère n'a pas récupéré est de 1,9 M\$ pour 2015-2016.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2016-2017 et les sommes prévues à cet effet en 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Il y a trois mesures distinctes visant à augmenter la réussite en français au collégial : la première pour l'amélioration de la maîtrise du français, la seconde pour des ateliers d'aide en français et la troisième pour le soutien à la réussite.

1) Amélioration de la maîtrise du français

- En application du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017 ainsi que de la mise à jour économique de novembre 2016, deux annexes budgétaires sont dédiées au *Soutien à l'excellence en enseignement supérieur*.
- Les annexes budgétaires sont toutes en vigueur pour trois années scolaires, de 2016-2017 à 2018-2019, et comportent un volet intitulé *Amélioration de la maîtrise du français*, destiné à soutenir les initiatives des établissements en la matière.
- 3 165 k\$ sont accordés annuellement aux cégeps et 220 k\$ aux collèges privés agréés aux fins de subventions, et sont répartis de la façon suivante :

*Cégeps* : Une allocation est octroyée à chaque cégep qui soumet un plan d'action triennal au Ministère pour chacun des sites identifiés dans l'annexe budgétaire, selon la répartition suivante :

- 47 000 \$ pour le site principal d'un cégep et pour chacun des autres sites offrant des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales et dont l'effectif inscrit à ces programmes est supérieur à 500 étudiants;
- 27 000 \$ pour chacun des autres sites offrant des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales et dont l'effectif inscrit à ces programmes est inférieur ou égal à 500 étudiants.

*Collèges privés* : La somme est répartie entre les établissements soumettant au Ministère un plan d'action triennal, selon la formule habituellement utilisée, correspondant proportionnellement, à peu de choses près, au volume d'activité des établissements.

2) Ateliers d'aide en français

- Un montant annuel de 459 600 \$ est disponible pour le financement d'ateliers d'aide en français dans les cégeps et les collèges privés agréés aux fins de subventions.

3) Mesure de soutien à la réussite (voir la fiche QOP\_ES\_19)

- La mesure d'aide à la réussite vise à accroître la réussite et favoriser la persévérance aux études. Cette mesure bénéficie d'un financement annuel de 4 651 000 \$ pour les cégeps et de 343 985 \$ pour les collèges privés agréés aux fins de subventions.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

La ventilation annuelle du nombre de postes de psychologue, de conseiller pédagogique, de conseiller d'orientation et de travailleur social dans chaque cégep pour 2012-2013, 2013-2014, 2015-2016 et 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Les données concernant l'année scolaire 2016-2017 (du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017) ne sont pas disponibles.

Les données en annexe présentent le nombre de personnel professionnel en lien direct avec les étudiants dans chacun des cégeps, pour l'année 2015-2016.

Évolution du nombre de postes de psychologues, de conseiller pédagogique, de conseiller d'orientation et de travailleur social selon l'organisme au cycle 2015-2016

Organisme	219 - Conseillère ou conseiller pédagogique		220 - Conseillère ou conseiller d'orientation		222 - Psychologue		231 - Travailleuse ou travailleur social	
	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC
Abitibi-Témiscamingue (920000)	16	12,1263	3	2,7342			1	0,6936
Ahuntsic (913000)	21	12,3619	5	2,7494	6	2,0414		
Alma (932001)	12	9,6706			1	0,9885		
André-Laurendeau (929000)	15	11,9215	3	2,7229			2	1,9811
Baie-Comeau (931001)	9	5,7119	2	0,9725	2	1,7975		
Beauce-Appalaches (937000)	12	7,6288						
Bois-de-Boulogne (914000)	22	13,0983	1	0,9925	1	0,9409		
Champlain Regional (936000)	18	14,0725	4	2,1422	4	2,0289		
Chicoutimi (932002)	18	12,6363	5	2,8805	1	0,9709		
Dawson (933000)	28	16,4646	2	0,8473	8	5,5218		
Drummondville (907001)	12	9,1572	1	0,9426				
Édouard Montpetit (909000)	15	13,9514	7	4,1106	4	2,9032		
François-Xavier Garneau (926000)	21	15,5447	6	3,1642	2	1,5655	2	1,9082
Gaspésie et des Îles (900000)	21	15,5676	4	2,6927				
Gérald-Godin (939000)	10	5,5658	1	0,8474				
Granby(904001)	14	11,0469	5	4,2726				
Héritage (919001)	6	5,0136	3	1,9005				
John Abbott (935000)	20	14,6921	2	0,8916	6	2,7920		
Jonquière (932003)	25	14,4906	5	3,7155	2	1,1285	2	0,3598
Lanaudière (940000)	8	5,3587						
Lanaudière à Joliette (910000)	5	4,4431	3	1,7019				
Lanaudière à L'Assomption (940001)	5	3,4047	1	0,9539				
Lanaudière à Terrebonne (940002)	4	3,7250	1	0,9388				
Lévis-Lauzon (921000)	14	9,4179	3	2,8655	1	0,7970	4	3,1763
Limoilou (902000)	25	17,9585	5	4,7274	4	1,9435	2	0,9862
Lionel Groulx (911000)	14	10,6422			1	0,9924	6	2,3035
Maisonneuve (916000)	60	43,5485	4	2,9502	6	2,7157		
Marie-Victorin (938000)	35	25,5935			3	0,8846		
Matane (927000)	11	9,7967	2	1,9581	1	1,0000		
Montmorency (930000)	26	18,6988	8	5,5652	3	1,5542		
Outaouais (919000)	15	9,8759	4	2,9875	1	0,9542	2	0,6740
Pocatière (923000)	7	6,9822			2	1,9001		
Rimouski (901000)	22	13,2453	4	2,3449	2	0,5906		



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2017-2018 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Cinq permis ont été délivrés aux établissements suivants pour offrir de l'enseignement collégial privé à compter de l'année scolaire 2016-2017 :

- École de pilotage Saint-Hubert;
- École des entrepreneurs de Montréal;
- Académie du Savoir;
- Cargair Ltée;
- Hélicraft.

Pour l'année scolaire 2016-2017, deux nouveaux programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) ont été agréés aux fins de subventions :

- Soins infirmiers (180.A0) à l'installation de Longueuil du Collège Ellis, Campus de Trois-Rivières;
- Sciences de la nature (200.B0) à l'installation de Brossard de l'Institut Teccart.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

---

**RÉPONSE**

Sept demandes visant la modification de devis scolaire de cégep ont été analysées au Ministère. Les sommes allouées par le Ministère sont indiquées dans le tableau suivant :

Cégeps	Devis 2015-2016 (EETP)	Devis 2016-2017 (EETP)	Sommes versées	Commentaires
Cégep de Drummondville	1 860	2 000	203 700 \$ (2016)	Autorisé en juin 2016.
Cégep de St-Hyacinthe	4 000	4 300 (2017-2018)	360 000 \$ en location de locaux/an (2017)  10,4 M\$ (février 2014 pour augmenter le devis à 4 000)	Devis transitoire. Autorisé en mai 2016.
Cégep de St-Jérôme	4 000	4 300	2,3 M\$ (2016)  15,3 M\$ (novembre 2015 pour augmenter le devis à 4 000)	Autorisé en juin 2016.
Cégep Marie-Victorin	3 500	3 500		L'augmentation à 4 000 a été refusée en janvier 2017.
Cégep de Valleyfield	2 100	2 100		L'augmentation à 2 400 a été refusée en janvier 2017.
Cégep Montmorency	6 200	6 200	4,8 M\$ a été versé au Cégep en juin 2016 pour augmenter le devis de 5 800 à 6 200.	Le Cégep demande d'augmenter le devis à 7 200 EETP. L'analyse est en cours au Ministère.
Vanier College	5 250	5 250		Le Cégep demande d'augmenter le devis à 6 000 EETP. L'analyse est en cours au Ministère.

EETP : élève équivalent temps plein

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, liste des universités et des cégeps ayant reçu des sommes en 2016-2017 ainsi que le montant de la subvention pour chaque établissement, et incluant le nom du projet.

---

**RÉPONSE**

Aucun.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.

---

**RÉPONSE**

Chaque université a la responsabilité de conclure ses propres ententes avec une ou des entreprises. Elles ne sont pas tenues de les transmettre, de façon systématique, au Ministère. Toutefois, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation collige des informations sur la collaboration entre les entreprises et les universités en matière de valorisation de la recherche, de dépôt des brevets et de publications rédigées en collaboration.

Par ailleurs, les données utilisées par Statistique Canada à cet effet se basent sur les déclarations des universités auprès de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

À cet égard, l'ensemble des universités du Québec déclare, en 2014-2015, des revenus provenant des entreprises privées pour un montant totalisant plus de 232 M\$, dont plus de 203 M\$ à titre de subventions et de contrats de recherche.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2005-2006.

---

**RÉPONSE****Évolution et ventilation des étudiants internationaux par université**

Depuis l'automne 2006, le nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises a augmenté au rythme annuel de 6,2 %. Cette croissance a été supérieure dans les universités francophones (6,6 %) que dans les universités anglophones (5,5 %). La progression a été particulièrement forte dans les petites universités comme l'ÉTS (25,2 %), l'UQAC (16,2 %), l'UQAT (12,1 %) et l'INRS (10,3 %) (Tableau 1).

Ces étudiants proviennent de 170 pays mais majoritairement des cinq suivants : la France, qui représente 39,4 % des étudiants internationaux, la Chine (9,9 %), les États-Unis (7,2 %), l'Inde (3,2 %) et l'Iran (2,6 %) (Tableau 2).

**Évolution et ventilation des étudiants internationaux au collégial**

Depuis l'automne 2006, le nombre d'étudiants internationaux dans les collèges québécois a augmenté de 11,0 % annuellement, une croissance supérieure à celle des universités.

Cette hausse provient surtout des collèges publics (+12,4 %) suivie du collégial privé non-subventionné (+11,4 %) et du collégial privé subventionné (+7,7 %). En pourcentage, l'augmentation la plus forte a été observée dans les collèges gouvernementaux mais il est question ici de petits nombres : de 11 étudiants à l'automne 2006 à 72 étudiants à l'automne 2016 (Tableau 3).

Ces étudiants proviennent de 110 pays, mais surtout de cinq pays qui représentent 68 % d'entre eux : la France (44,5 %), la Chine (7,9 %), l'Inde (7,1 %), le Maroc (4,8 %) et le Cameroun (4,1 %). (Tableau 4).

**Tableau 1 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire. Trimestres d'automne**

	A-2006	A-2014	A-2015	Variation annuelle A-2015/A-2006
Bishop's	204	344	355	6,3%
Concordia	3 585	5 577	5 578	5,0%
McGill	5 549	8 633	9 234	5,8%
<b>Universités anglophones</b>	<b>9 338</b>	<b>14 554</b>	<b>15 167</b>	<b>5,5%</b>
<b>Proportion</b>	<b>42,3%</b>	<b>40,2%</b>	<b>40,1%</b>	
Laval	2 021	3 563	3 727	7,0%
Montréal	2 801	5 018	4 959	6,6%
HEC	1 266	1 962	2 093	5,7%
Polytechnique	1 060	1 928	2 090	7,8%
Sherbrooke	1 076	1 589	1 661	4,9%
Université du Québec	4 534	7 574	8 168	6,8%
ÉNAP	142	127	102	-3,6%
ÉTS	161	1 182	1 217	25,2%
INRS	134	273	323	10,3%
TÉLUQ	52	48	69	3,2%
UQAC	218	749	843	16,2%
UQAM	2 583	3 537	3 646	3,9%
UQAR	230	430	447	7,7%
UQAT	110	207	308	12,1%
UQO	257	249	315	2,3%
UQTR	647	772	898	3,7%
<b>Universités francophones</b>	<b>12 758</b>	<b>21 634</b>	<b>22 698</b>	<b>6,6%</b>
<b>Proportion</b>	<b>57,7%</b>	<b>59,8%</b>	<b>59,9%</b>	
<b>Total</b>	<b>22 096</b>	<b>36 188</b>	<b>37 865</b>	<b>6,2%</b>
<b>Proportion</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Source : MEES, Portail informationnel, données au 05 novembre 2017.

**Note :**

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français inscrits dans chacune des universités et cégeps du Québec en 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018

---

**RÉPONSE**

Les données les plus récentes au niveau universitaire sont celles de l'automne 2015 et, au niveau collégial, de l'automne 2016.

Le Ministère ne fait pas de prévisions de clientèle selon le pays de citoyenneté.

Le nombre d'étudiants français qui étudient dans les établissements universitaires québécois est passé de 14 350 à l'automne 2014 à 14 936 à l'automne 2015, soit une augmentation de 4,1 %. Cette hausse est surtout prononcée pour les organismes comme l'UQAT (+66,1 %), Bishop's (32,1 %), l'INRS (26,6 %) et l'UQAC (19,3 %), voir annexe 1.

Au niveau collégial, le nombre d'étudiants français est passé de 2 320 à l'automne 2014, à 2 560 à l'automne 2015 et 2 739 à l'automne 2016, soit des hausses de 10,3 % et 7,0 % respectivement. Les augmentations les plus importantes en pourcentage ont été au collégial privé subventionné à l'automne 2015 (+13,6 %) et dans le réseau gouvernemental à l'automne 2016 (33,3 %) mais plus de 80 % des étudiants français suivent leur formation au collégial public, voir annexe 2.

				No 31
<b>Tableau 1</b>				Annexe 1
<b>Étudiantes et étudiants français dans les universités québécoises</b>				
<b>selon l'établissement universitaire et le trimestre d'automne</b>				
<b>Établissements universitaires</b>	<b>A-2014</b>	<b>A-2015</b>	<b>Variation</b>	
Bishop's	87	115	32,2%	
Concordia	920	868	-5,7%	
McGill	1 493	1 601	7,2%	
Laval	1 538	1 640	6,6%	
Montréal	3 087	3 018	-2,2%	
HEC	1 287	1 357	5,4%	
Polytechnique	919	1 053	14,6%	
Sherbrooke	845	894	5,8%	
ÉNAP	14	10	-28,6%	
ÉTS	694	663	-4,5%	
INRS	64	81	26,6%	
TÉLUQ	9	8	-11,1%	
UQAC	498	594	19,3%	
UQAM	2 073	2 087	0,7%	
UQAR	279	281	0,7%	
UQAT	109	181	66,1%	
UQO	88	102	15,9%	
UQTR	346	383	10,7%	
<b>Total</b>	<b>14 350</b>	<b>14 936</b>	<b>4,1%</b>	
Source : MEES, Portail informationnel, données au 05 novembre 2016.				

						No 31
<b>Tableau 2</b>						Annexe 2
<b>Étudiantes et étudiants français dans le réseau collégial québécois</b>						
<b>selon le réseau et le trimestre d'automne</b>						
				<b>Variation</b>		
<b>Réseau collégial</b>	<b>A-2014</b>	<b>A-2015</b>	<b>A-2016</b>	<b>A2015/A2014</b>	<b>A2016/A2015</b>	
Public	1 878	2 067	2 250	10,1%	8,9%	
Privé subventionné	301	342	354	13,6%	3,5%	
Privé non subventionné	124	133	111	7,3%	-16,5%	
Gouvernemental	17	18	24	5,9%	33,3%	
<b>Total</b>	<b>2 320</b>	<b>2 560</b>	<b>2 739</b>	<b>10,3%</b>	<b>7,0%</b>	
Source : MEES, Portail informationnel, données au 25 février 2017.						

**Tableau 2**  
**Étudiantes et étudiants français dans le réseau collégial québécois**  
**selon le réseau et le trimestre d'automne**

Réseau collégial	A-2014	A-2015	A-2016	Variation	
				A2015/A2014	A2016/A2015
<b>Collégial public (Cégep)</b>	<b>1 878</b>	<b>2 067</b>	<b>2 250</b>	<b>10,1%</b>	<b>8,9%</b>
Cégep de Victoriaville	17	17	22	0,0%	29,4%
Cégep de la Gaspésie et des Îles	41	47	60	14,6%	27,7%
Cégep de Rimouski	50	60	46	20,0%	-23,3%
Cégep Limoilou	93	100	93	7,5%	-7,0%
Cégep de Sainte-Foy	35	37	35	5,7%	-5,4%
Cégep de Sherbrooke	40	34	28	-15,0%	-17,6%
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	2	1	2	-50,0%	100,0%
Cégep de Trois-Rivières	44	60	75	36,4%	25,0%
Collège Shawinigan	31	36	45	16,1%	25,0%
Cégep de Drummondville	2	3	8	50,0%	166,7%
Cégep de Sorel-Tracy	4	1	3	-75,0%	200,0%
Cégep de St-Hyacinthe	16	14	15	-12,5%	7,1%
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	12	10	12	-16,7%	20,0%
Cégep Édouard Montpetit	36	43	51	19,4%	18,6%
Cégep régional de Lanaudière	21	16	16	-23,8%	0,0%
Cégep Lionel Groulx	8	6	10	-25,0%	66,7%
Cégep de Saint-Laurent	27	31	33	14,8%	6,5%
Cégep d'Ahuntsic	28	37	38	32,1%	2,7%
Cégep de Bois-de-Boulogne	14	15	12	7,1%	-20,0%
Cégep de Rosemont	76	73	75	-3,9%	2,7%
Cégep de Maisonneuve	26	36	40	38,5%	11,1%
Cégep du Vieux Montréal	150	155	164	3,3%	5,8%
Cégep de Valleyfield	2	1	2	-50,0%	100,0%
Cégep de l'Outaouais	11	11	10	0,0%	-9,1%
Collège Héritage	1	1	4	0,0%	300,0%
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	51	50	44	-2,0%	-12,0%
Cégep de Lévis-Lauzon	30	25	33	-16,7%	32,0%
Cégep de Rivière-du-Loup	42	47	58	11,9%	23,4%
Cégep de La Pocatière	37	31	45	-16,2%	45,2%
Cégep de Thetford	68	76	69	11,8%	-9,2%
Cégep François-Xavier Garneau	38	43	59	13,2%	37,2%
Cégep de Matane	192	235	212	22,4%	-9,8%
Cégep de Saint-Jérôme	10	13	15	30,0%	15,4%
Cégep André-Laurendeau	117	135	149	15,4%	10,4%
Cégep Montmorency	27	21	21	-22,2%	0,0%
Cégep de Baie-Comeau	25	40	66	60,0%	65,0%
Cégep de Sept-Îles	53	37	25	-30,2%	-32,4%
Collège d'Alma	3	4	10	33,3%	150,0%
Cégep de Chicoutimi	68	93	121	36,8%	30,1%
Cégep de Jonquière	95	98	121	3,2%	23,5%
Cégep de St-Félicien	90	114	130	26,7%	14,0%
Collège Dawson	7	11	9	57,1%	-18,2%
Vanier College	47	46	42	-2,1%	-8,7%
Cégep John Abbott		1	1		0,0%
Champlain Regional College	3	2		-33,3%	-100,0%
Cégep Beauce-Appalaches	25	34	24	36,0%	-29,4%
Cégep Marie-Victorin	60	63	96	5,0%	52,4%
Cégep Gérald-Godin	3	3	1	0,0%	-66,7%
<b>Collégial privé subventionné</b>	<b>301</b>	<b>342</b>	<b>354</b>	<b>13,6%</b>	<b>3,5%</b>
Campus Notre-Dame-de-Foy	12	19	15	58,3%	-21,1%
Collège Ellis campus de Drummondville	5	5	8	0,0%	60,0%
Collège Laflèche	17	22	15	29,4%	-31,8%
Collège Ellis campus de Trois-Rivières	4	3	5	-25,0%	66,7%
Séminaire de Sherbrooke	1	1		0,0%	-100,0%
Collège Mérici	2	4	6	100,0%	50,0%
Collège Bart (1975)	4	5	5	25,0%	0,0%

Collège O'Sullivan de Québec inc	1	2	3	100,0%	50,0%
Collège André-Grasset (1973) inc	11	13	20	18,2%	53,8%
Institut Teccart (2003)	8	16	11	100,0%	-31,3%
Collège TAV	1	1	2	0,0%	100,0%
Collégial international Sainte-Anne			13		
École de musique Vincent d'Indy	1	1	1	0,0%	0,0%
Collège Stanislas inc	30	35	38	16,7%	8,6%
Collège LaSalle	128	132	135	3,1%	2,3%
Collège O'Sullivan de Montréal inc	8	4		-50,0%	
Collège Jean-de-Brébeuf	5	8	10	60,0%	25,0%
Collège international Marie de France	35	47	46	34,3%	-2,1%
Conservatoire Lassalle		2			
Collège Centennale	1				
Collège Marianopolis	3		2		
Collège International des Marcellines	4	4	2	0,0%	-50,0%
École nationale de cirque	20	18	17	-10,0%	-5,6%
<b>Collégial privé non subventionné</b>	<b>124</b>	<b>133</b>	<b>111</b>	<b>7,3%</b>	<b>-16,5%</b>
Campus Notre-Dame-de-Foy			1		
Collège CDI Administration	3	8	3	166,7%	-62,5%
Institut supérieur d'informatique ISI	13	17	3	30,8%	-82,4%
Institut d'enregistrement du Canada	3	3	6	0,0%	100,0%
École du show-business	3	1	1	-66,7%	0,0%
Collège Herzing / Herzing College	2	1		-50,0%	
Collège d'enseignement en immobilier inc		2			
Collège de l'immobilier du Québec			1		
Collège Inter-Dec	13	14	9	7,7%	-35,7%
Air Richelieu		1	1		0,0%
Isart Digital Montréal inc	37	30		-18,9%	
Syn Studio			1		
Cargair Ltée			1		
Collège April-Fortier inc		5	5		0,0%
Institut Trebas Québec Inc	5	9	10	80,0%	11,1%
Collège technique de Montréal inc		1			
Collège de photographie Marsan	15	18	16	20,0%	-11,1%
École de danse contemporaine de Montréal			1		
Collège Salette inc	10	9	19	-10,0%	111,1%
Musitechnic Formation	19	14	33	-26,3%	135,7%
École nationale de l'humour	1				
<b>Collégial gouvernemental</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>5,9%</b>	<b>33,3%</b>
Conservatoire de musique de Rimouski		1	1		0,0%
ITA, campus de La Pocatière	4	4	7	0,0%	75,0%
ITA, campus de Saint-Hyacinthe	2				
Conservatoire de musique de Québec		1			
Conservatoire de musique de Montréal		1	1		0,0%
ITHQ	11	11	15	0,0%	36,4%
<b>Total Étudiantes et étudiants français</b>	<b>2 320</b>	<b>2 560</b>	<b>2 739</b>	<b>10,3%</b>	<b>7,0%</b>

Source : MEES, Portail informationnel, données au 25 février 2017.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2016-2017.

---

**RÉPONSE****Programmes autofinancés par université**

Sept établissements d'enseignement universitaire québécois offrent, à l'heure actuelle, un ou des programmes autofinancés :

- l'Université Bishop's;
- l'Université Concordia;
- l'Université Laval;
- l'Université McGill;
- l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC Montréal);
- l'Université de Sherbrooke;
- l'Université du Québec à Montréal.

La plupart des programmes autofinancés touchent le domaine de l'administration des affaires et sont offerts soit au Québec, soit à l'étranger. À titre d'exemple, l'Université de Sherbrooke offre un programme de maîtrise en gestion et gouvernance des coopératives et des mutuelles pour les cadres en exercice. De même, l'Université McGill offre un programme de maîtrise en *Manufacturing Management*. D'autres programmes concernent l'apprentissage d'une langue seconde, comme le programme d'anglais Yamaguchi de l'Université Bishop's, qui s'adresse aux étudiants d'une université japonaise.

En vertu des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*, les établissements d'enseignement qui veulent offrir un programme autofinancé sont tenus d'aviser le Ministère. Néanmoins, lorsqu'un programme est inactif (par manque d'effectif, par exemple), les établissements ne sont pas tenus d'en informer le Ministère. Ainsi, le Ministère ne dispose pas des outils pour déterminer quels programmes sont actifs et quels programmes sont inactifs.

**Demandes d'autorisation concernant les programmes autofinancés**

Le Ministère n'a reçu aucune demande en 2016-2017.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par université francophone pour 2016-2017 et pour 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Les programmes offerts par les universités anglophones (Université McGill, Université Concordia et Université Bishop's) sont donnés en anglais, hormis les programmes d'apprentissage d'une autre langue.

Les programmes offerts par les universités francophones sont donnés en langue française, hormis les programmes d'apprentissage d'une autre langue et certains programmes de premier cycle en administration des affaires.

En effet, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) offre un programme de baccalauréat en administration des affaires offert en trois versions : unilingue (français), bilingue (français et anglais) et trilingue (français, anglais et espagnol). De même, l'Université de Sherbrooke offre un programme de baccalauréat en administration des affaires unilingue (français) et bilingue (français et anglais).

Pour ce qui est des programmes administrés par deux établissements ou plus, comme c'est le cas du programme de doctorat en travail social offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et l'Université McGill, chacun des établissements offre les cours dans sa langue usuelle d'enseignement (en anglais ou en français, selon l'établissement impliqué).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.

**RÉPONSE****PAREA:**

Le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) contribue à élargir et à consolider la recherche sur la pédagogie et les conditions liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans le réseau collégial.

En accordant des subventions dans le cadre du PAREA, le Ministère veut encourager les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel des établissements à approfondir leur réflexion sur l'enseignement et l'apprentissage, à informer les partenaires du réseau sur la mise au point, la révision ou l'évaluation des pratiques pédagogiques et à contribuer à l'avancement des connaissances pouvant améliorer la qualité de la formation.

Les projets s'inscrivent à l'intérieur de quatre champs d'application: Recherche sur l'enseignement, Recherche sur l'apprentissage, Recherche sur l'environnement éducatif, Recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

**Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)**

Année	Projets reçus	Projets subventionnés	Subventions versées MEES	TOTAL
2016	27	18*	1 253 395\$	1 253 395\$

**PART:**

Le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) contribue à permettre aux établissements d'enseignement collégial de demeurer concurrents sur les scènes nationale et internationale.

Ce programme a pour but de mettre en valeur le potentiel des ressources humaines des établissements, de leurs centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et des regroupements de recherche ou de transfert dont ils ont la responsabilité, pour répondre aux besoins en matière de recherche en innovation technologique et en innovation sociale au sein des organismes et des entreprises québécoises.

Il permet à la fois d'enrichir la tâche des enseignants et des enseignantes et de resserrer les liens entre les organismes et les établissements. Il permet également de subventionner des projets de recherche appliquée dont les résultats se matérialisent, le plus souvent, sous la forme d'un transfert réel aux organismes et aux entreprises québécoises.

**Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)**

<b>PART-Volet innovation technologique</b>				
Année	Projets reçus	Projets subventionnés	Subventions versées MEES	TOTAL
2016	106	47	2 558 000 \$	2 558 000 \$

<b>PART-Volet innovation sociale</b>				
Année	Projets reçus	Projets subventionnés	Subventions versées MEES	TOTAL
2016	19	11*	904 825 \$	904 825\$

\*Incluant les renouvellements

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour chaque faculté de médecine, préciser :

- a) le nombre d'étudiants admis, par année depuis 2000;
- b) le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- c) la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
- g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

---

**RÉPONSE**

Les tableaux sont fournis en annexe.

- a) Voir tableau 1.
- b) Voir tableau 2.
- c) Voir tableau 3
- d) Voir tableau 4.
- e) Voir tableau 4.
- f) Voir tableau 5.
- g) Voir tableau 6.

**ANNEXE Question 35**

**Tableau 1**

**Pour chaque faculté de médecine:**

**Nombre d'étudiants admis, par année, depuis 2000**

<b>Année</b>	<b>Université Laval</b>	<b>Université McGill</b>	<b>Université de Sherbrooke</b>	<b>Université de Montréal</b>	<b>Total</b>
2016-2017	231	185	182	301	<b>899</b>

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre.

**ANNEXE Question 35**

**Tableau 2**

**Pour chaque faculté de médecine:**

**Nombre d'étudiants étrangers\* admis, par année, depuis 2000**

<b>Année</b>	<b>Université Laval</b>	<b>Université McGill</b>	<b>Université de Sherbrooke</b>	<b>Université de Montréal</b>	<b>Total</b>
2016-2017	1	2	1	2	<b>6</b>

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre.

\*Un étudiant étranger est un étudiant qui provient de l'extérieur du Canada (États-Unis et autres pays).

ANNEXE Question 35

Tableau 3

Pour chaque faculté de médecine:

Provenance des étudiants dont l'adresse de la première admission n'était pas au Québec au doctorat en médecine en 2015\*

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

	Lieu de résidence à la 1 <sup>re</sup> admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
Université Laval	États-Unis	3		3
	Martinique	1		1
	Nouveau-Brunswick	14		14
	Ontario	5		5
	Roumanie	1		1
	Indéterminé	2		2
	<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>26</b>
Université McGill	Alberta	11		11
	Bangladesh	1		1
	Brésil	0	1	1
	Colombie-Britannique	6		6
	Émirats arabes unis	2		2
	États-Unis	9	9	18
	Inde	2		2
	Koweït	2		2
	Liban	3		3
	Manitoba	3		3
	Nouveau-Brunswick	1		1
	Nouvelle-Écosse	4		4
	Oman	1		1
	Ontario	74	1	75
	Pakistan	1		1
	Pérou	1		1
	Royaume-Uni	1		1
	Saskatchewan	2	1	3
	Singapour	3		3
	Taiwan	2		2
	Terre-Neuve-et-Labrador	1		1
	Zimbabwe	1		1
	Indéterminé	2		2
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>12</b>	<b>145</b>	
Université Montréal	Algérie	4		4
	Autriche	1		1
	Bélarus	1		1
	Belgique	1		1
	Chine	9		9
	Colombie-Britannique	1		1
	Émirats arabes unis	1		1
	États-Unis	1		1
	France	5		5
	Guadeloupe	0	1	1
	Koweït	1		1
	Liban	2		2
	Maroc	3		3
	Maurice	1		1
	Nouveau-Brunswick	13		13
	Ontario	5		5
	Polynésie française	0	1	1
	Roumanie	2		2
	Russie	2		2
	Rwanda	1		1
	Saskatchewan	1		1
	Sénégal	1		1
	Suisse	1		1
	Syrie	1		1
	Vietnam	2		2
	Indéterminé	1		1
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>2</b>	<b>63</b>	

	Lieu de résidence à la 1 <sup>re</sup> admission	Type d'étudiant			
		Canadien	Etranger	Total	
Université Sherbrooke	Algérie	1	1	2	
	Allemagne	1		1	
	Autorité nation. palestinienne	1		1	
	Bahreïn	1		1	
	Bénin	1		1	
	Brésil	1		1	
	Colombie	2		2	
	Côte d'Ivoire	0	1	1	
	Égypte	1		1	
	États-Unis	2		2	
	France	6	1	7	
	Haïti	1		1	
	Île-du-Prince-Édouard	2		2	
	Iran	1		1	
	Liban	2		2	
	Manitoba	1		1	
	Maroc	0	1	1	
	Nouveau-Brunswick	97		97	
	Nouvelle-Écosse	11		11	
	Ontario	8		8	
	Quatar	1		1	
	Rwanda	1	1	2	
	Suisse	1		1	
	Syrie	1		1	
	Terre-Neuve-et-Labrador	1		1	
	Ukraine	1		1	
	Vénézuela	1		1	
	Indéterminé	1		1	
	<b>Total</b>		<b>148</b>	<b>5</b>	<b>153</b>
	<b>Total général</b>		<b>368</b>	<b>19</b>	<b>387</b>

\*Les plus récentes données disponibles sont celles de l'année 2015.

**ANNEXE Question 35**

**Tableau 4**

**Pour chaque faculté de médecine:**

**Nombre d'étudiants canadiens et étrangers ayant terminé leur doctorat en 2015\***

Les informations du tableau sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

Faculté de médecine	Citoyenneté	Année civile de diplomation
		2015
Université Laval	Étudiants canadiens	206
	Étudiants étrangers	0
	<b>Total</b>	<b>206</b>
Université McGill	Étudiants canadiens	181
	Étudiants étrangers	5
	<b>Total</b>	<b>186</b>
Université de Montréal	Étudiants canadiens	281
	Étudiants étrangers	0
	<b>Total</b>	<b>281</b>
Université de Sherbrooke	Étudiants canadiens	194
	Étudiants étrangers	1
	<b>Total</b>	<b>195</b>
<b>Total</b>	Étudiants canadiens	862
	Étudiants étrangers	6
	<b>Total</b>	<b>868</b>

\* Les plus récentes données disponibles sont celles de l'année 2015.

**ANNEXE Question 35**

**Tableau 5**

**Effectif étudiant canadien (incluant les Québécois) au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire<sup>1</sup>**

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

	Grand total	Avec Critère Résid. Québec	Sans Critère Résid. Québec		
		Exemptés	Exemptés	Soumis	Total
<b>Automne 2015</b>					
<b>Université Laval</b>	1066	1052	13	1	14
<b>Université McGill</b>	780	732	0	48	48
<b>Université de Montréal</b>	1363	1349	14	0	14
<b>Université de Sherbrooke</b>	807	695	95	17	112
<b>Total</b>	<b>4016</b>	<b>3828</b>	<b>122</b>	<b>66</b>	<b>188</b>

\* Les plus récentes données disponibles sont celles de l'année 2015.

<sup>1</sup> Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire.

**ANNEXE Question 35**

**Tableau 6**

**Effectif étudiant étranger au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire<sup>1</sup>**

Les informations du tableau sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

	<b>Automne 2015</b>			
	Soumis	Exemptés partiellement <sup>2</sup>	Exemptés	Total <sup>3</sup>
<b>Université Laval</b>	0	2	0	2
<b>Université McGill</b>	10	0	2	12
<b>Université de Montréal</b>	3	2	2	7
<b>Université de Sherbrooke</b>	4	0	1	5
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>26</b>

<sup>1</sup> Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire.

<sup>2</sup> Les étudiants exemptés partiellement paient le tarif canadien non résident du Québec.

<sup>3</sup> Inclut les étudiants étrangers qui ont déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1<sup>ère</sup> admission

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.

---

**RÉPONSE**

Les informations sont fournies dans le tableau en annexe.

**ANNEXE Question 36**

**Depuis 2000\*, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.**  
(Incluant les étudiants étrangers ayant déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1<sup>re</sup> admission)

Les informations du tableau sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
<b>Université Laval</b>	États-Unis	3		3
	Martinique	1		1
	Nouveau-Brunswick	14		14
	Ontario	5		5
	Québec	1040	2	1042
	Roumanie	1		1
	Indéterminé	2		2
	<b>Total</b>	<b>1066</b>	<b>2</b>	<b>1068</b>

<b>Université McGill</b>	Alberta	11		11
	Bangladesh	1		1
	Brésil	0	1	1
	Colombie-Britannique	6		6
	Émirats arabes unis	2		2
	États-Unis	9	9	18
	Inde	2		2
	Koweït	2		2
	Liban	3		3
	Manitoba	3		3
	Nouveau-Brunswick	1		1
	Nouvelle-Écosse	4		4
	Oman	1		1
	Ontario	74	1	75
	Pakistan	1		1
	Pérou	1		1
	Québec	647		647
	Royaume-Uni	1		1
	Saskatchewan	2	1	3
	Singapour	3		3
	Taïwan	2		2
	Terre-Neuve-et-Labrador	1		1
	Zimbabwe	1		1
	Indéterminé	2		2
	<b>Total</b>	<b>780</b>	<b>12</b>	<b>792</b>

<b>Université Montréal</b>	Algérie	4		4
	Autriche	1		1
	Bélarus	1		1
	Belgique	1		1
	Chine	9		9
	Colombie-Britannique	1		1
	Émirats arabes unis	1		1
	États-Unis	1		1
	France	5		5
	Guadeloupe	0	1	1
	Koweït	1		1
	Liban	2		2
	Maroc	3		3
	Maurice	1		1
	Nouveau-Brunswick	13		13
	Ontario	5		5
	Polynésie française	0	1	1
	Québec	1302	5	1307
	Roumanie	2		2
	Russie	2		2
	Rwanda	1		1
	Saskatchewan	1		1
	Sénégal	1		1
	Suisse	1		1
	Syrie	1		1
	Vietnam	2		2
	Indéterminé	1		1
	<b>Total</b>	<b>1363</b>	<b>7</b>	<b>1370</b>

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
Université Sherbrooke	Algérie	1	1	2
	Allemagne	1		1
	Autorité nation. palestinienne	1		1
	Bahreïn	1		1
	Bénin	1		1
	Brésil	1		1
	Colombie	2		2
	Côte d'Ivoire	0	1	1
	Égypte	1		1
	États-Unis	2		2
	France	6	1	7
	Haïti	1		1
	Île-du-Prince-Édouard	2		2
	Iran	1		1
	Liban	2		2
	Manitoba	1		1
	Maroc	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	97		97
	Nouvelle-Écosse	11		11
	Ontario	8		8
	Quatar	1		1
	Québec	659		659
	Rwanda	1	1	2
	Suisse	1		1
	Syrie	1		1
	Terre-Neuve-et-Labrador	1		1
	Ukraine	1		1
	Vénézuéla	1		1
	Indéterminé	1		1
	<b>Total</b>	<b>807</b>	<b>5</b>	<b>812</b>
<b>Total général</b>		<b>4016</b>	<b>26</b>	<b>4042</b>

\* Les plus récentes données disponibles sont celles de l'années 2015.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

**QUESTION**

Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :

- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

**RÉPONSE**

**Sous-questions a) et b) :**

Tableau du nombre d'étudiants du contingent régulier admis en résidence en médecine familiale (Fam.) et en médecine spécialisée (Spé.), par faculté de médecine :

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal		Fam.	Spé.	TOTAL
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.			
2016-2017*	100	113	102	92	92	98	141	137	435	440	<b>875</b>

\* Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 16 février 2017

**Sous-questions c) et d) :**

Tableau du nombre d'étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation au MD et par année d'entrée en résidence :

Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2016-2017*	232	3	189	10	126	54	258	13

\* Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 16 février 2017 pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec; pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l'admission en résidence après le 2<sup>e</sup> tour de CaRMS et qui sont publiés en avril de chaque année.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour chaque faculté de médecine, indiquer :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
- f) Le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
- g) Le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.

---

**RÉPONSE**
**Sous-questions a) b) c)**

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry (CAPER)*. De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en 2013 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2015) :

	Université Laval	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Université McGill	Total
Nb	120	106	197	101	524
(%)*	(82,6%)	(73,6%)	(75,8%)	(62,3%)	(73,7%)

\* Le pourcentage indique la proportion des nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec sur l'ensemble des finissants de la cohorte.

**Sous-question d) :**

Nombre d'étudiants<sup>1</sup> ayant complété un *fellow*<sup>2</sup> dans une faculté de médecine québécoise depuis 2016

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2016-2017*	3	9	18	3	33

\* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l'année universitaire concernée, compilées le 16 février 2017.

<sup>1</sup> On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) admis dans le contingent régulier).

<sup>2</sup> Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), excluant les moniteurs.

**Sous-questions e) f) g)**

Nombre de demandes de médecins étrangers, diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) nombre de DHCEU ayant obtenu un poste et nombre de postes vacants.

Années	Nombre de demandes <sup>3</sup>	Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste	Nombre de postes vacants <sup>4</sup>
2016**	241	44	44

\* Données provisoires

\*\* Données préliminaires

Données fournies par le BCI, 16 février 2017

<sup>3</sup> Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises.

<sup>4</sup> Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ entre 20 et 30 places disponibles sur les 60 offerts. Cependant l'objectif n'est pas de combler tous les postes dans ce contingent car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectif au Québec.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

---

**RÉPONSE**

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (77,60 \$ par unité en 2016-2017) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MEES associées à cette formation.

Les subventions du MEES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

<b>Formation d'un médecin généraliste</b>	<b>Subventions du MEES 2016-2017 (année universitaire)</b>
Enseignement	
• Formation initiale (200 unités)	97 904 \$
• Résidences (R1 et R2-104 unités)	42 028 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	16 806 \$
Soutien à l'enseignement médical	12 014 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	9 444 \$
<b>Total</b>	<b>178 196 \$</b>

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 23 889 \$ par étudiant.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

---

**RÉPONSE**

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (77,60 \$ par unité en 2016-2017) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MEES associées à cette formation.

Les subventions du MEES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

<b>Formation d'un médecin généraliste</b>	<b>Subventions du MEES 2016-2017 (année universitaire)</b>
Enseignement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation initiale (200 unités)</li> <li>• Résidences (R1 et R2-104 unités)</li> </ul>	97 904 \$ 42 028 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	16 806 \$
Soutien à l'enseignement médical	12 014 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	9 444 \$
<b>Total</b>	<b>178 196 \$</b>

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 23 889 \$ par étudiant.

En plus des droits de scolarité de base, les étudiants étrangers paient, à moins qu'ils ne bénéficient d'une exemption en vertu de la Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, des montants forfaitaires qui sont récupérés par le MEES. Cette récupération s'élève à 136 723 \$, en fonction des paramètres de l'année universitaire 2016-2017. La subvention nette pour la formation de médecin généraliste pour un étudiant étranger est donc de 41 473 \$.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Le montant investi pour la formation des IPS en 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Voir fiche 43.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Le montant investi en bourses pour les IPS en 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne verse pas de bourses pour les IPS. C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui accorde des bourses d'intéressement pour ces étudiantes.

Par contre, le Ministère a un programme de bourses en sciences infirmières qui vise à favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières. Ce programme prévoit des bourses de maîtrise et des bourses de doctorat pour des cheminements en recherche.

En 2016-2017, le Ministère disposait d'un montant de 1 534 400 \$. Les crédits seront versés uniquement à la fin du trimestre d'hiver.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2008-2009. Fournir les prévisions pour 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Afin d'améliorer l'offre de services médicaux de première ligne, l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins de première ligne peut jouer un rôle prépondérant. L'objectif du gouvernement est de former 2 000 IPS d'ici 2025.

La formation universitaire d'une infirmière praticienne spécialisée est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (77,60 \$ par unité en 2016-2017) et d'autres revenus.

Les subventions octroyées aux universités par le Ministère sont basées sur les activités réalisées par les étudiants. Ces subventions sont divisées selon trois catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Les estimations tiennent compte de la durée des programmes.

	<b>Subventions du MEES (\$) 2016-2017</b>
Formation d'une infirmière praticienne spécialisée	
Baccalauréat en sciences infirmières	30 594
Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne) + Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne	44 622
<b>Total</b>	<b>75 216</b>

En plus des subventions accordées pour la formation des clientèles étudiantes, le MEES a autorisé le versement de subventions additionnelles relatives aux stages des étudiants :

	<b>Subvention du MEES (\$)</b>	
	2015-2016	2016-2017
Encadrement clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne	757 680	Non disponible
<b>Total</b>	<b>757 680</b>	<b>-</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne fait pas de prévisions concernant le nombre de diplômées dans ce programme.

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée (IPS), l'étudiante doit compléter le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières et compléter le programme de maîtrise en sciences infirmières. Par la suite, elle doit réussir l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie.

À titre informatif, selon les dernières données disponibles de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, en 2015-2016, on comptait 81 infirmières praticiennes spécialisées de plus qu'en 2014-2015.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Les données disponibles au Ministère sur les inscriptions dans les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières ne permettent pas de distinguer celles qui portent uniquement sur une formation d'infirmière praticienne spécialisée (IPS).

Les informations disponibles sont celles fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux sur le suivi pour leur programme de bourses d'intéressement dédiées aux IPS.

Pour l'année 2016-2017, le nombre total d'inscriptions était de 104.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

**QUESTION**

État de situation quant à la réalisation de la promesse du Parti libéral en 2014 de former 2000 IPS en 10 ans.

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) travaillent conjointement dans ce dossier.

Depuis la mise sur pied des programmes de formation des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) par les huit établissements universitaires concernés, le nombre d'inscriptions est en deçà des projections souhaitées. Avant 2014, la moyenne des admissions se situait entre 60 et 75 par année, toutes spécialités confondues (entre 5 et 10 pour les spécialités et entre 60 et 70 pour les soins de première ligne). Par contre, en 2016-2017, les universités ont réussi à inscrire au-delà de 100 étudiantes, ce qui était la cible prévue selon le scénario proposé par les deux ministères. Des efforts supplémentaires devront être consentis par les universités pour atteindre les objectifs, car des augmentations importantes sont attendues au cours des prochaines années. Les universités devront atteindre 270 inscriptions par année à partir de 2020.

**Scénario d'augmentation progressive des inscriptions**

<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>
100	100	155	205	255	270	270	270	270	270

Le 26 mars 2016, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Santé et des Services sociaux ont annoncé un investissement de 25 M\$ qui servira à financer la formation des IPS dans les universités.

Ce montant provient des transferts fédéraux en santé issus de l'entente du 10 mars dernier. De ce montant, il s'agit d'un montant de 5 M\$ qui sera investi en 2017-2018 et qui s'ajoutera au soutien déjà accordé aux universités.

Pour obtenir à terme le nombre de 2000 IPS, un partenariat entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été établi dès le début du projet, en 2014. Les universités se sont pour leur part engagées à atteindre les cibles d'admissions demandées.

L'augmentation des admissions à la formation d'IPS ira de pair avec une diminution des entrées en médecine et toutes les personnes ayant reçu cette formation auront accès à un poste à la fin de leurs études, et ce, dans toutes les régions du Québec.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

---

**RÉPONSE****Problématiques quant à l'admission en résidence dans les facultés de médecine**

Un des problèmes persistants est que la réussite des examens exigés par le Conseil des médecins (CMQ) pour la reconnaissance de l'équivalence de diplôme ne permet pas aux universités de conclure sans équivoque que les candidats détiennent les aptitudes requises pour entreprendre et réussir un programme de résidence.

Plusieurs raisons font en sorte que les candidatures des médecins étrangers ne sont pas toujours retenues, notamment les écarts quant à la culture médicale (attributions de la profession de médecin, types de maladies traitées, caractéristiques de la population soignée et réalité technologique) et l'obligation d'avoir une connaissance suffisante de la langue française.

La situation qui prévaut au Québec ne diffère pas de celle des autres provinces canadiennes. Sur une période de cinq ans, soit de 2011 à 2015, les médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) qui ont déposé des demandes d'admission à un programme de résidence au Québec ont eu un taux de succès légèrement supérieur à ceux qui en ont déposé dans le reste du Canada.

**Difficultés des DHCEU dans leur parcours de formation**

Lorsqu'ils sont admis en résidence, de nombreux DHCEU éprouvent des difficultés importantes au cours de leur formation. Ces difficultés se traduisent par des prolongations de formation et un taux d'échec plus important en cours de formation et aux examens finaux. En 2009, les facultés de médecine estimaient à 40 % les ressources académiques supplémentaires nécessaires pour conduire les DHCEU à la réussite. Actuellement, le taux d'échec des médecins étrangers est de 11 %, comparativement à 1,7 % chez les médecins formés au Canada et aux États-Unis.

**Mesures mises en place par les facultés de médecine pour faciliter l'intégration des DHCEU**

Les facultés de médecine reconnaissent que les DHCEU font face à des défis divers. Elles ont ainsi mis en œuvre des mesures pour favoriser une meilleure intégration et continuent d'améliorer les processus d'admission et d'accompagnement dont :

- l'offre de stages d'acclimatation aux DHCEU nouvellement admis en résidence;
- des journées d'information (dont un des objectifs est de savoir bien préparer et présenter sa candidature);
- un stage de mise à niveau qui vise à permettre aux candidats d'acquérir des connaissances cliniques suffisantes, de sorte qu'ils puissent maximiser leurs chances d'être acceptés dans un programme de résidence.

Le 29 avril 2016, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Santé et des Services sociaux ont convié à une rencontre les doyens des quatre facultés de médecine et les recteurs des universités concernées, afin de discuter d'une solution pour admettre d'avantage de DHCEU, compte tenu de postes laissés vacants.

Les dirigeants des universités ont convenu de mener une étude pilote sur deux ans afin d'organiser un troisième tour d'admission, sous leur entière responsabilité (en dehors du processus de jumelage CaRMS). Le résultat des admissions de 2017 par le jumelage CaRMS sera connu vers la mi-avril. Les universités seront alors interpellées en fonction du nombre de postes laissés vacants pour convenir de l'organisation de ce troisième tour d'admission.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre et dates des rencontres tenues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 entre le ou la ministre et les facultés de médecine concernant les médecins étrangers. Inclure, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne détient pas ces informations.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013. Faire état des travaux en cours.

---

**RÉPONSE**

Les travaux de ce chantier se sont déroulés du mois d'avril au mois de septembre 2013. Les coprésidents, M<sup>me</sup> Lise Bissonnette et M. John R. Porter, ont alors déposé leur rapport final au ministre. Ce rapport contient des recommandations à propos de la mission et des valeurs universitaires, de l'importance de l'aspect public du réseau, de la gouvernance universitaire, de la reddition de comptes et de la mise à jour de certaines lois présidant à l'encadrement du système universitaire québécois.

À la suite de son dépôt, le Ministère a procédé à l'analyse du rapport en vue d'en approfondir certaines dimensions. Un mandat de recherche a été confié à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique en vue de produire une étude comparative sur le fonctionnement et la gouvernance d'autres systèmes universitaires (Ontario, Colombie-Britannique, provinces maritimes, Massachusetts, Wisconsin).

Le rapport sur une loi-cadre des universités a été évoqué par certains partenaires ayant participé aux consultations de l'automne 2016 concernant la création d'un Conseil des universités du Québec, d'un Conseil des collèges du Québec, d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et de la modification du Règlement sur le régime des études collégiales. Ceux-ci ont proposé qu'un éventuel Conseil des universités évalue la pertinence de mettre en œuvre certaines des recommandations de ce rapport et de créer une loi-cadre.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.

---

**RÉPONSE**

Le rapport du Chantier sur la création d'un Conseil national des universités (CNU), présidé par M. Claude Corbo, a été remis aux autorités ministérielles et rendu public le 27 juin 2013. Le rapport mettait en évidence les éléments suivants :

- la persistance d'enjeux majeurs concernant l'institution universitaire, son rapport à la société, son développement ainsi que la qualité de ses activités, son efficacité et son efficience;
- la nécessité qu'un organisme traite des questions et des enjeux confrontant l'institution universitaire;
- les demandes répétées des partenaires de l'enseignement supérieur pour la création d'un tel organisme.

MM. Guy Demers et Claude Corbo ont été mandatés en juillet 2016 pour procéder à des consultations auprès des partenaires des réseaux collégial et universitaire sur les conditions et l'environnement nécessaires à l'implantation d'un Conseil des collèges du Québec, d'un Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur.

Les consultations ont eu lieu du 31 octobre au 11 novembre 2016 à Montréal et à Québec. Pour le collégial, 42 personnes et groupes ont été rencontrés et 52 mémoires ont été transmis. Pour l'universitaire, 22 personnes et groupes ont été rencontrés et 31 mémoires ont été transmis.

Les rapports des experts ont été rendus publics le 23 mars 2017. C'est à la lumière des recommandations des experts que la ministre établira les modalités de création de ces institutions.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport Demers

---

**RÉPONSE**

À l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, le gouvernement du Québec a fait l'annonce de la mise sur pied de cinq chantiers de travail, dont celui sur l'offre de formation collégiale, présidé par M. Guy Demers.

Les recommandations du rapport Demers visent à faire évoluer le système d'enseignement collégial afin que les établissements puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés :

- La diminution anticipée d'effectifs étudiants du réseau collégial;
- La répartition inégale de la hausse de l'effectif qui suivra : certaines régions et certains cégeps subissant plus sévèrement et à plus long terme les contrecoups de la baisse de l'effectif étudiant;
- L'évolution rapide de la société québécoise et les besoins changeants du marché du travail;
- Le nombre élevé d'emplois nécessitant une formation technique de niveau collégial devront être comblés dans les années à venir.

Le réseau collégial est très diversifié : par la taille des établissements, par la situation de concurrence entre certains d'entre eux, par le relatif isolement de certains autres, par le milieu économique dans lequel ils évoluent, ou encore, par la composition démographique de leur région.

Les 23 recommandations du rapport sur l'offre de formation collégiale peuvent être regroupées en trois axes d'intervention :

- L'accessibilité aux études collégiales dans une perspective de réussite et d'inclusion;
- La viabilité de l'offre de formation sur tout le territoire du Québec;
- Le renforcement de la capacité des collèges à mettre en œuvre avec plus de souplesse et de flexibilité les programmes d'études.

Depuis l'année scolaire 2015-2016, un nouveau modèle de financement de la formation continue est en application.

Depuis l'année scolaire 2016-2017, un programme de mobilité étudiante est mis en œuvre.

Comme suite au rapport Demers, la ministre a mis au pied une consultation visant à :

- modifier le Règlement sur le régime des études collégiales;
- créer un Conseil des collèges du Québec.

À cet effet, M<sup>me</sup> Rachel Aubé ainsi que MM. Guy Demers et Louis Lefebvre ont été mandaté pour qu'ils tiennent des consultations à ce sujet. Leur rapport a été rendu public en mars 2017 et les recommandations des experts seront prises en compte pour déterminer les suites à donner.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.

---

**RÉPONSE**

À l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, un mandat a été confié à Hélène P. Tremblay et Pierre Roy à l'effet de proposer une nouvelle politique de financement des universités.

Le rapport final du Chantier sur la politique de financement des universités a été rendu public le 12 décembre 2014.

Afin de lancer les travaux de mise en œuvre, le Ministère a rencontré, en janvier 2015, tous les chefs d'établissements.

Le Ministère et les chefs d'établissements ont convenu de créer le Comité conjoint Ministère-Universités dont le mandat est de piloter les travaux d'élaboration de la politique et d'offrir un forum d'échanges pour les partenaires.

Ce comité est appuyé par six comités composés d'experts du Ministère et des universités.

Ces six comités auront le mandat de proposer :

- Une simplification de la table CLARDER;
- Une nouvelle grille de financement de la fonction enseignement (grille de pondération);
- Les ajustements nécessaires pour les universités dont les coûts ne sont pas pris en compte dans les calculs menant à une nouvelle grille (incluant les universités situées en région);
- Une nouvelle tarification à l'égard des étudiants non-résidents du Québec soumis au paiement des montants forfaitaires;
- Une révision des subventions spécifiques;
- Une reddition de comptes simplifiée et améliorée.

Les travaux de l'ensemble des comités sont en cours. Voici pour chacun des comités, l'état d'avancement des travaux.

**Comité sur la table de classification et de regroupement des domaines d'enseignement et de recherche (CLARDER)**

Ce comité doit revoir la table CLARDER afin d'optimiser son utilisation dans la classification des activités et des programmes aux fins de financement (réduction des entrées de la table et création d'un lexique).

À ce jour, une nouvelle table de classification simplifiée a été créée.

Le lexique accompagnant cette table est en élaboration.

**Comité sur la grille de pondération de l'effectif étudiant**

Le mandat de ce comité est de proposer une nouvelle grille de pondération sur la base des coûts moyens observés récents en s'assurant de la comparabilité des dépenses utilisées à partir du système d'information financière des universités (SIFU).

L'appariement initial des données sur la base de la méthodologie utilisée pour élaborer la grille actuelle est complété pour une année. Pour finaliser les travaux, le Ministère s'est adjoint des services d'un expert du réseau. Cet expert a participé à l'élaboration de la grille actuelle qui a été implanté en 2006-2007.

### **Comité pour les ajustements pour les établissements de plus petite taille**

Le mandat de ce comité est de proposer une révision des ajustements pour les établissements dont les coûts d'enseignement ne sont pas pris en compte dans les travaux menant à une nouvelle grille de pondération.

Le Ministère a identifié trois facteurs influençant à la hausse les coûts d'enseignement observés dans les établissements de plus petite taille.

Des méthodologies ont été élaborées pour chacun des facteurs.

### **Comité pour la tarification des étudiants non québécois**

Ce comité a pour mandat de proposer une révision de la tarification des étudiants non québécois soumis au paiement des montants forfaitaires.

Plusieurs propositions ont été mises de l'avant pour réviser la tarification des étudiants non québécois.

Les analyses se poursuivent.

### **Comité sur les subventions spécifiques**

Ce comité doit analyser les subventions spécifiques et formuler des recommandations, par exemple quant au maintien ou à l'augmentation de montants dans d'autres poste du financement général des établissements.

Les travaux de ce comité sont en cours.

### **Comité sur la reddition de comptes**

Ce comité a pour mandat de proposer une révision des processus de reddition de comptes en visant une amélioration de leur efficacité dans un souci d'allègement des charges administratives et de bonification de leur portée stratégique.

Les travaux sont en cours.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan du réinvestissement annoncé dans les universités à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur.

---

**RÉPONSE**

En 2015-2016, les mesures suivantes ont été financées, totalisant 31,5 M\$ :

- Financement des espaces de recherche (9 M\$);
- Aide aux étudiants en situation de handicap (7,5 M\$);
- Philanthropie (15 M\$, soit le même montant qu'en 2015-2016).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan de la bonification de 25 M\$ aux programmes d'aide financière aux études prévue dans le rapport du Chantier sur l'aide financière aux études.

---

**RÉPONSE**

Tenu en février 2013, le Sommet sur l'enseignement supérieur a été suivi de cinq chantiers de travail, dont un sur l'Aide financière aux études. Ce chantier de travail a étudié la possibilité d'introduire d'autres mesures pour améliorer l'aide financière aux études avec un investissement de 25 M\$.

Les mesures de bonification élaborées au chantier sont :

- L'augmentation de 20 \$ par mois des frais de subsistance reconnus;
- L'accélération de la réduction progressive de la contribution parentale, ainsi, pour que la contribution des parents ne soit pas calculée dans la détermination de la bourse, en 2011-2012, les parents ne devaient pas gagner plus de 28 000 \$, 37 000 \$ en 2013-2014, 41 000 \$ en 2014-2015 et 45 000 \$ en 2015-2016;
- Le maintien de la dépense de transport prévue au Programme de prêts pour études à temps partiel (d'un montant de 91 \$, versée à environ 150 bénéficiaires).

Pour l'année d'attribution 2015-2016, ces mesures ont représenté une bonification des bourses d'environ 21,2 M\$ pour l'augmentation des frais de subsistance.

De plus, le coût estimé de la dépense de transport pour les étudiants à temps partiel est de 0,1 M\$.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des avis, études et analyses sur le sous-financement des universités au Québec.

---

**RÉPONSE**

Le niveau de financement des universités québécoises est comparable à celui des autres provinces canadiennes.

Des études produites au Ministère depuis plusieurs années comparent, à l'aide d'indicateurs, l'effort financier du Québec pour ses universités par rapport aux autres provinces canadiennes. Il s'agit principalement des *Indicateurs de l'éducation* (fiches 1.13 à 1.15) et des *Notes d'information de l'Enseignement supérieur*. Les versions les plus récentes de ces publications sont disponibles aux liens suivants :

[http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/indicateurs-de-leducation/?tx\\_ttnews%5Bcode%5D=10](http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/indicateurs-de-leducation/?tx_ttnews%5Bcode%5D=10)

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/statistiques/statistiques-de-lenseignement-superieur/notes-dinformation-enseignement-superieur/>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation pour 2016-2017 et les projections pour 2017-2018, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

---

**RÉPONSE**

**Droits de scolarité des étudiants français en 2016-2017 (en k\$)**

<b>Établissement</b>	<b>Montant forfaitaire</b>	<b>Droits de base</b>	<b>Total</b>
Université Bishop's	157,9	75,0	232,9
Université Concordia	1 060,0	503,7	1 563,7
Université Laval	1 225,9	582,6	1 808,5
Université McGill	1 592,5	756,6	2 349,1
Université de Montréal	4 954,0	2 353,8	7 307,8
HEC Montréal	2 703,2	1 284,4	3 987,6
École Polytechnique de Montréal	1 031,7	490,2	1 521,9
Université de Sherbrooke	865,1	411,2	1 276,3
Université du Québec	4 846,7	2 299,1	7 145,8
<b>Total</b>	<b>18 437,0</b>	<b>8 756,8</b>	<b>27 193,8</b>
UQAT	125,8	59,8	185,6
UQAC	718,3	341,3	1 059,6
UQAM	2 568,4	1 220,3	3 788,7
UQO	105,8	50,1	155,9
UQAR	333,0	156,0	489,0
UQTR	363,1	172,5	535,6
INRS	-	-	-
ÉNAP	-	-	-
ETS	628,3	297,3	925,6
TÉLUQ	4,0	1,9	5,8
<b>Université du Québec</b>	<b>4 846,7</b>	<b>2 299,1</b>	<b>7 145,7</b>

Source : règles budgétaires des universités 2016-2017

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

---

**RÉPONSE**

Voici les documents demandés :

- Entente Québec-France en matière de droits de scolarité
- Demande d'avis au comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)
- Avis du CCAFE

**ENTENTE**

**ENTRE**

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ET**

**LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU NIVEAU  
UNIVERSITAIRE**

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ET**

**LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,**

Ci-après dénommés « les Parties »,

**PRENANT APPUI** sur l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, conclue le 27 février 1965, qui a créé la Commission permanente de coopération franco-québécoise, et qui constitue le fondement et le cadre général de la coopération dans le domaine de l'éducation entre le Québec et la France;

**RAPPELANT QUE** le Québec et la France entretiennent depuis plus de cinquante ans une relation directe et privilégiée;

**RAPPELANT** également l'étroite coopération universitaire et l'importante mobilité étudiante qui existent entre le Québec et la France;

**SOUHAITANT** accroître la coopération en matière de mobilité étudiante de part et d'autre;

**VU** l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1<sup>er</sup> juin 1978;

**SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE PREMIER OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

La présente entente vise à encourager et à favoriser la mobilité étudiante entre le Québec et la France, au niveau universitaire pour le Québec et dans l'enseignement supérieur pour la France, notamment par la mise en œuvre de mesures en matière de droits de scolarité et d'accessibilité aux établissements d'enseignement de niveau universitaire de part et d'autre.

## **ARTICLE 2 CHAMP D'APPLICATION PERSONNEL**

La présente entente s'applique :

- aux « étudiants québécois », soit tout étudiant de citoyenneté canadienne domicilié au Québec;
- aux « étudiants français », soit tout étudiant de nationalité française.

Aux fins de la présente entente, à l'exception de ses articles 5 et 6, un étudiant français ayant le statut de résident permanent au Québec est assimilé à un étudiant québécois.

Par ailleurs, les étudiants français admissibles bénéficient des exemptions prévues à la *politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers par les universités du Québec*.

## **ARTICLE 3 EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES AU TARIF CANADIEN NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC**

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité et montants forfaitaires applicable aux étudiants canadiens non-résidents du Québec, ci-après désigné « exemption au tarif CNRQ ».

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre I, de la présente entente.

**ARTICLE 4**  
**EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES**  
**AU TARIF QUÉBÉCOIS**

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois, ci-après désigné « exemption au tarif québécois ».

Les étudiants français résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon continuent de bénéficier, pendant leurs études de premier cycle, du régime d'exemption au tarif québécois.

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre II, de la présente entente.

**ARTICLE 5**  
**APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS**  
**AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS**

Tous les étudiants québécois inscrits dans un programme d'études, proposé par un établissement d'enseignement supérieur français, conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français, bénéficient du régime de droits de scolarité qui s'applique aux étudiants français, ci-après désigné « application du tarif français ».

Les modalités de l'application du tarif français aux étudiants québécois sont fixées à l'annexe II de la présente entente.

La Partie française s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'inciter les autres établissements sous tutelle de l'État et les établissements privés à appliquer des conditions aussi favorables aux étudiants québécois que celles offertes aux étudiants français en matière d'accessibilité et de droits de scolarité relativement à un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle.

**ARTICLE 6**  
**APPUI FINANCIER AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS**

Les étudiants québécois qui envisagent de suivre un programme d'études en France sont éligibles à une bourse d'études du gouvernement français ou à un contrat doctoral, dans les conditions d'attribution fixées par la réglementation nationale.

La Partie française prend en outre les mesures appropriées d'accompagnement et de conseil pour faciliter l'inscription des étudiants québécois dans l'enseignement supérieur français, y compris dans les grandes écoles.

**ARTICLE 7**  
**PUBLICITÉ DES MESURES**

Les Parties s'engagent à faire connaître les exemptions, les tarifs applicables et les mesures d'appui financier prévus dans la présente entente de manière à permettre leur utilisation optimale. À cette fin, les Parties en assurent la promotion sur leur territoire, auprès des différents publics susceptibles d'en bénéficier.

**ARTICLE 8**  
**RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Les Parties règlent par voie de consultation ou de négociation les différends pouvant survenir dans l'interprétation ou la mise en œuvre de la présente entente.

**ARTICLE 9**  
**MODIFICATIONS**

La présente entente peut être modifiée à tout moment, par accord mutuel des Parties, au moyen d'un échange de lettres précisant la date d'entrée en vigueur des modifications.

**ARTICLE 10**  
**ABROGATION D'ENTENTE ANTÉRIEURE**

La présente entente abroge et remplace, à partir de la date de son entrée en vigueur, l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1<sup>er</sup> juin 1978.

**ARTICLE 11**  
**MESURES TRANSITOIRES**

Sans restreindre la portée de ce qui précède, les étudiants français inscrits au trimestre d'hiver 2015 dans les établissements universitaires québécois sous le régime de l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1<sup>er</sup> juin 1978, continuent d'y être soumis pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits.

**ARTICLE 12**  
**CLAUSES FINALES**

Les annexes font partie intégrante de la présente entente.

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature pour une période de cinq (5) ans.

Elle peut être reconduite pour une période identique, par échange de lettres entre les Parties au cours de la dernière année précédant la fin de la période initiale.

Au plus tard un an avant sa reconduction, la présente entente fait l'objet d'une évaluation, tant à l'égard de son contenu que de ses modalités d'application. L'évaluation peut tenir compte du taux de réussite des étudiants bénéficiaires.

Une des Parties peut mettre fin à la présente entente au moyen d'un préavis écrit transmis à l'autre Partie au moins six (6) mois avant le terme de l'entente.

Dans le cas où la présente entente ne serait pas reconduite, les Parties prendront les dispositions nécessaires pour que les étudiants qui bénéficient des exemptions, des tarifs applicables et des mesures d'appui financier prévus par la présente entente continuent d'en bénéficier pour la durée prévue du programme d'études dans lequel ils sont inscrits.

FAIT à Paris, le 6 mars 2015, en double exemplaire.

**POUR LE GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC**

**POUR LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*(Original signé)*

*(Original signé)*

---

Philippe Couillard  
Premier ministre

---

Manuel Valls  
Premier ministre

## ANNEXE I

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES EXEMPTIONS QUÉBÉCOISES DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

#### TITRE I – EXEMPTIONS AU TARIF CNRQ

##### 1. NATURE

Une exemption au tarif CNRQ attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité et montants forfaitaires que ceux exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

##### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une exemption au tarif CNRQ, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec.

## **TITRE II - EXEMPTIONS AU TARIF QUÉBÉCOIS**

### **1. NATURE**

Une exemption au tarif québécois attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants québécois afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

### **2. DÉROGATION POUR LES ÉTUDIANTS FRANÇAIS RÉSIDANT À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Les étudiants français pouvant justifier d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans, par une attestation officielle de résidence délivrée par les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon, bénéficient d'une exemption au tarif québécois pour un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

### **3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour bénéficier d'une exemption au tarif québécois, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec;
- le cas échéant, détenir l'attestation officielle d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans et être inscrit dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement universitaire.

## ANNEXE II

### MODALITÉS DE L'APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

#### 1. NATURE

Une application du tarif français à un étudiant québécois permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants français afin de poursuivre un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français.

La Partie québécoise sera informée de la publication de tout nouvel arrêté fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'application du tarif français par les établissements proposant toute autre formation n'est pas systématique. En conséquence, l'étudiant québécois devra prendre l'attache de l'établissement concerné pour se faire préciser le montant des droits de scolarité devant être réglés.

#### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une application du tarif français, tout étudiant québécois doit :

- détenir un passeport canadien valide;
- détenir un visa de long séjour ou un titre de séjour pour étudiant conforme à la réglementation française.

Québec, le 9 juin 2015

Monsieur Pierre Grondin  
Président  
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, je sou mets au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Au premier chef, sont visés par ces nouvelles orientations gouvernementales les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle. Ainsi, dès la session d'automne 2015, les étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle acquitteront, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, au montant de 157,90 \$ du crédit en 2015-2016. À noter que les étudiants français, dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études. De plus, les étudiants des cycles supérieurs (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire.

Également, une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier de la tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Celles-ci se rattachent à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourraient bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015.

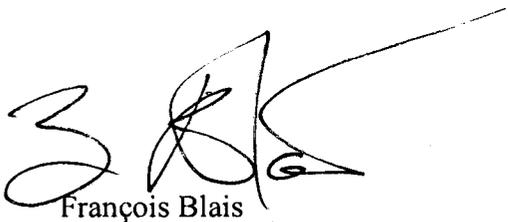
... 2

Des informations complémentaires sont jointes à la présente lettre.

Je saurais gré au Comité de me faire parvenir son avis sur cette question dans les 30 jours, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned above the printed name.

François Blais

p. j. 1

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU CCAFÉ

### Nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française ont entériné, le 6 mars dernier, une nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire. Voici les principaux changements apportés à la tarification applicable aux étudiants français.

#### Principaux changements

À partir du trimestre d'automne 2015, la nouvelle entente avec la France permet à tous les étudiants titulaires d'un passeport français valide de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base ou au tarif canadien non-résident du Québec. Les étudiants au 1<sup>er</sup> cycle doivent acquitter, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Pour ce qui est des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, ils acquittent les droits de scolarité de base uniquement.

Par rapport à la situation actuelle, seuls les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle sont donc touchés par une hausse des droits de scolarité. Cela signifie que les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle devront, en plus des droits de scolarité de base, acquitter le montant forfaitaire de 157,90 \$ par crédit en 2015-2016.

À noter que les étudiants français dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeurent pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études.

#### Mesure transitoire

Une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Le Ministère rattache ces conditions à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourront bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015. Dans un tel contexte, ils pourraient effectuer un changement de sanction (par exemple, passage d'un microprogramme en économie à un baccalauréat en économie) ou d'établissement et bénéficier de la mesure transitoire, tant que la discipline d'études demeure la même. À cette règle générale s'ajoutent deux exceptions :

- Le baccalauréat par cumul de certificats : les étudiants pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes et bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base.

- La formation préparatoire : lorsqu'un étudiant est dans une année préparatoire, il est considéré étant inscrit dans un baccalauréat à une discipline « sans objet ». Il devra cependant préciser sa discipline à l'année suivant son année préparatoire.

Par contre, un étudiant procédant à un changement de discipline à partir de la session d'automne 2015 (par exemple passage d'un baccalauréat en administration vers un baccalauréat en droit) ne pourrait pas bénéficier de la mesure transitoire et devrait acquitter les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Il en va de même pour l'étudiant à statut libre et qui s'inscrit à un programme à l'automne 2015.

### **Autre considération**

Les étudiants français à statut libre doivent acquitter le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, et ce, pour tous les cycles d'études. En effet, ces étudiants ne sont pas inscrits dans des programmes conduisant à un grade ou à un diplôme universitaire. Toutefois, l'intention du gouvernement est à l'effet qu'aucun étudiant français ne paye plus que le taux CNRQ.



## Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Droits de scolarité supplémentaires  
imposés aux étudiants français  
inscrits au premier cycle universitaire  
à partir de l'année scolaire 2015-2016

---



Avis au ministre de l'Éducation,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Août 2015

**Recherche et rédaction :** Paul Vigneau

**Coordination :** Diane Bonneville

**Révision linguistique :** Sous la responsabilité  
de la Direction des communications  
du ministère de l'Éducation,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**Soutien à l'édition :** Direction des communications  
du ministère de l'Éducation,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Avis adopté par les membres  
du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
à la réunion du 6 juillet 2015.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN : 978-2-550-73668-4 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-73687-5 (version PDF)

Toute demande de reproduction du présent avis doit être faite au Service de gestion des droits  
d'auteur du gouvernement du Québec.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées  
postconsommation.

## Table des matières

---

<b>Présentation</b> .....	1
<b>Chapitre 1 Demande d’avis</b> .....	3
1.1 Mesure générale.....	3
1.2 Dérogation à la mesure générale.....	4
1.3 Mesure transitoire .....	4
<b>Chapitre 2 Analyse de la demande d’avis</b> .....	5
2.1 Rappels historiques.....	5
2.1.1 L’entente-cadre de 1965 .....	5
2.1.2 L’entente par échange de lettres de 1978.....	7
2.2 Analyse de l’entente de mars 2015.....	9
2.2.1 Sur la hausse annoncée .....	11
2.2.2 Sur le mécanisme transitoire .....	13
<b>Chapitre 3 Avis du Comité</b> .....	15
3.1 Sur la hausse des droits de scolarité des étudiants français inscrits au premier cycle.....	15
3.2 Sur les exclusions à la hausse de droits de scolarité .....	17
3.3 Sur la mesure transitoire .....	17
<b>Bibliographie</b> .....	19
<b>Annexe 1</b> Lettre du ministre de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche ..	21
<b>Annexe 2</b> Document accompagnant la lettre du ministre .....	25
<b>Membres du Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études</b> .....	29
<b>Dernières publications du Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études</b> .....	31

## Liste des tableaux

---

Tableau 1	Droits de scolarité exigés des étudiants français au premier cycle 2015-2016.....	3
Tableau 2	Évolution du nombre d'étudiants français et d'autres nationalités dans les établissements universitaires du Québec de 2001 à 2013.....	10
Tableau 3	Répartition de l'effectif d'étudiants français selon le cycle d'études 2012-2013 et 2013-2014.....	10
Tableau 4	Comparaison des droits de scolarité universitaires selon la catégorie d'étudiants Programme d'études réglementés au premier cycle 2015-2016.....	13

## **Présentation**

Le 9 juin 2015, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, a demandé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) un avis sur les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Ces orientations entraînent, à partir de l'automne 2015, un changement de tarification à l'endroit des étudiants français inscrits au premier cycle universitaire dans un établissement d'enseignement du Québec.

Les trois chapitres de cet avis sont respectivement consacrés à la présentation de la demande d'avis, à l'analyse de cette demande et à l'opinion du Comité sur les modifications annoncées.



# Chapitre 1

## Demande d'avis

Dans ce chapitre, le Comité présente successivement les changements apportés aux droits de scolarité exigés des étudiants français inscrits au premier cycle dans une université québécoise, la dérogation permettant à certains d'entre eux d'éviter d'être touchés par la hausse des droits annoncée et la mesure transitoire prévue dans l'entente de mars 2015. Soulignons par ailleurs que les étudiants français inscrits aux cycles supérieurs continueront à payer les mêmes droits de scolarité que les résidents du Québec.

### 1.1 Mesure générale

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française le 6 mars 2015<sup>1</sup> abroge et remplace (article 10) celle par échange de lettres de 1978 qui exemptait tous les citoyens français des droits de scolarité supplémentaires introduits au Québec au trimestre d'automne 1978. À compter de l'automne 2015 (article 4, paragraphe 1), les étudiants français inscrits au premier cycle devront acquitter, outre les droits de scolarité de base, les droits supplémentaires qui s'appliquent aux étudiants canadiens non résidents du Québec (CNRQ).

En pratique, ces droits supplémentaires correspondent à un montant forfaitaire calculé par unité, soit 157,90 \$ par unité selon la tarification en vigueur à compter du trimestre d'automne 2015. Ainsi, un étudiant français inscrit à 30 unités au premier cycle en 2015-2016 paiera par unité les droits de base de 76,45 \$, auxquels s'ajouteront les droits supplémentaires (montant forfaitaire) de 157,90 \$, pour un montant total de 234,35 \$.

Le tableau qui suit présente les droits de scolarité qui s'appliqueront à partir de l'automne 2015 aux étudiants français inscrits au premier cycle. Ces droits sont ventilés selon le nombre d'unités.

**Tableau 1**  
**Droits de scolarité exigés des étudiants français au premier cycle**  
**2015-2016**

	<b>1 unité</b>	<b>15 unités</b>	<b>30 unités</b>
Droits de base	76,45 \$	1 146,75 \$	2 293,50 \$
Montant forfaitaire	157,90 \$	2 368,50 \$	4 737,00 \$
<b>Droits de scolarité totaux</b>	<b>234,35 \$</b>	<b>3 515,25 \$</b>	<b>7 030,50 \$</b>

1. L'accord de principe relatif à l'entente a été annoncé le 12 février 2015. Voir le communiqué de presse sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au [http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015\\_02\\_12](http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015_02_12). Le contenu de l'entente peut être consulté sur le même site au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2015-02.pdf>. (Documents consultés le 20 juin 2015.)

L'étudiant français qui entreprend des études universitaires de premier cycle au Québec en 2015-2016 paiera des droits totaux de 7 030,50 \$, comparativement au montant de 2 273,10 \$ exigé en 2014-2015. Il s'agit d'une hausse de 209,3 %.

## **1.2 Dérogation à la mesure générale**

L'entente de mars 2015 prévoit une dérogation (article 4, paragraphes 2 et 3) pour les étudiants français «résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon», qui continueront à bénéficier de la tarification appliquée aux résidents du Québec.

Ces étudiants français devront justifier d'une résidence principale située dans cette collectivité territoriale depuis cinq ans. L'annexe 1 de l'entente, intitulée «Modalité d'attribution des exemptions québécoises des droits de scolarité supplémentaires», stipule qu'une attestation officielle de résidence sera émise par les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

## **1.3 Mesure transitoire**

En plus de la dérogation dont bénéficient les étudiants français résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'entente de mars 2015 contient une mesure transitoire qui s'applique aux étudiants français de premier cycle inscrits au Québec au trimestre d'hiver 2015. Ils pourront continuer à profiter du tarif réservé aux étudiants québécois, soit ne payer que les droits de scolarité de base, pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits (article 11 de l'entente).

Dans la documentation transmise au Comité, le ministre précise qu'il a retenu la notion de discipline d'études pour mettre en œuvre cette mesure transitoire. En conséquence, le tarif réservé aux Québécois continuera de s'appliquer aux étudiants français inscrits au premier cycle à l'hiver 2015 s'ils poursuivent en 2015-2016 leur cursus universitaire dans la même discipline. Cette interprétation autorise un changement de sanction, par exemple le passage d'un microprogramme à un baccalauréat, pourvu que ce soit dans la même discipline, ou encore un changement d'établissement si la discipline d'études est maintenue.

Enfin, deux situations particulières<sup>2</sup> permettront à des étudiants de continuer à bénéficier des droits de scolarité de base. Il s'agit du baccalauréat par cumul de certificats et de la formation préparatoire. Dans le premier cas, les étudiants français inscrits à l'hiver 2015 à un baccalauréat par cumul de certificats pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes tout en bénéficiant des droits de base. Dans le second cas, une personne inscrite dans une année préparatoire sera techniquement traitée comme inscrite à une discipline «sans objet». L'année suivant son année préparatoire, elle devra cependant choisir une discipline pour continuer à bénéficier de la tarification réservée aux étudiants québécois.

---

2. Ces situations découlent de l'interprétation de cet extrait de l'article 11 de l'entente : «... pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits».

## Chapitre 2

### **Analyse de la demande d'avis**

Dans ce chapitre, le Comité procède à l'analyse de l'entente signée par le Gouvernement du Québec et celui de la République française en mars 2015. Cette analyse est précédée de quelques rappels historiques relatant l'entente paraphée en matière d'éducation entre le Québec et la France le 27 février 1965 et celle relative aux droits de scolarité universitaires conclue par échange de lettres en mars et juin 1978.

#### **2.1 Rappels historiques**

Étant donné que l'entente de mars 2015 fait référence à l'entente-cadre de 1965 et à l'entente par échange de lettres de 1978, le Comité juge utile de rappeler les éléments significatifs de ces deux moments importants de la coopération France-Québec dans le secteur de l'éducation.

##### **2.1.1 L'entente-cadre de 1965**

L'entente de mars 2015 reconnaît qu'elle prend appui sur l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, conclue le 27 février 1965. Cette entente de 1965<sup>3</sup> a permis d'instituer la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Le texte de 2015 précise que l'entente de 1965 « constitue le fondement et le cadre général de la coopération dans le domaine de l'éducation entre le Québec et la France ».

Soulignons que le programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation comporte, outre la création de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, plusieurs volets :

- l'échange de chercheurs;
- les professeurs d'université;
- le perfectionnement des professeurs québécois d'écoles normales;
- l'élaboration des programmes d'études;
- l'enseignement technique;
- l'école normale de l'enseignement technique au Québec;
- les échanges d'étudiants;
- l'équivalence des diplômes.

---

3. Le contenu de cette entente peut être consulté sur le site Internet du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1965-01.pdf>. (Document consulté le 20 juin 2015.)

Le contenu de l'entente indique clairement que c'est la France qui apportait son soutien au Québec en matière d'éducation, notamment en matière de perfectionnement des professeurs, d'élaboration des programmes d'études et d'enseignement technique.

La section sur les échanges d'étudiants (article 7 de l'entente de 1965) n'aborde pas la question des droits de scolarité. Le propos est plutôt centré sur des bourses d'études accordées par la France à des étudiants québécois et par le Québec à des étudiants français. Remarquons que dans les deux cas, il est question d'une cinquantaine de bourses d'études :

Du côté français, il est indiqué que le nombre de bourses d'enseignement supérieur accordées par le Gouvernement français aux étudiants du Québec sera augmenté progressivement dans toute la mesure des possibilités financières, pour être porté à une cinquantaine. (Entente de 1965, article 7, paragraphe 2.)

Le ministère de l'Éducation du Québec, pour sa part, mettra à la disposition des étudiants français de niveau de la licence une cinquantaine de bourses destinées à leur permettre de préparer, dans les universités du Québec, un diplôme d'études supérieures (maîtrise) ou un doctorat. (Entente de 1965, article 7, paragraphe 3.)

Somme toute, et c'est l'aspect important à retenir dans cet avis, **l'assise des ententes franco-québécoises en matière de mobilité étudiante visait la réciprocité dans les échanges d'étudiants**. Avec le temps, cette assise a été perdue de vue, à l'exception notable des échanges interuniversitaires<sup>4</sup> de courte durée qui reposent sur la parité du nombre de participants.

#### Note sur les droits de scolarité

En 1964-1965<sup>5</sup>, les droits de scolarité québécois variaient généralement selon le programme d'études, sauf à l'Université de Sherbrooke où ils étaient tous de 485 \$. Les droits les moins élevés se trouvaient en théologie et en science de l'éducation (de 370 \$ à 485 \$, selon l'établissement), tandis que les plus élevés s'appliquaient en médecine (de 600 \$ à 710 \$), en architecture (de 500 \$ à 640 \$) et en chirurgie dentaire (entre 550 \$ et 590 \$). Les droits les plus élevés étaient concentrés à McGill et les plus faibles à Bishop's (dans peu de domaines d'études). Si l'on retient le montant de 485 \$, nous approchons sans doute du montant moyen des droits de scolarité de 1965, l'année de l'entente. En dollars de 2015, ce montant de 485 \$ équivaut à 3 685,42 \$. Ces frais scolaires représentaient probablement un frein au recrutement d'étudiants français au cours des premières années d'application de l'entente.

4. Notons que, dans cet avis, les ententes interuniversitaires de courte durée sont exclues du propos, puisque les étudiants étrangers venus dans le cadre de l'une de ces ententes demeurent inscrits à leur université d'origine dans leur pays. Il en est de même des cotuelles de thèse de doctorat entre la France et le Québec. Les ententes dont il est question dans cet avis sont les ententes intergouvernementales et celles avec des organisations internationales. Les étudiants couverts par de telles ententes s'inscrivent à un programme d'études dans un établissement universitaire québécois et sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires.
5. Les données sont tirées du rapport Parent, tome III, publié en 1966.

Lorsque les recommandations du rapport Parent sur le financement des universités ont été appliquées, les droits de scolarité ont été uniformisés à 540 \$ et gelés à ce niveau jusqu'en 1989-1990. Ils ont ensuite été haussés à partir de 1990-1991 pour se stabiliser à 1 668 \$ durant la période s'échelonnant de 1994-1995 à 2006-2007. À partir de l'automne 2007, ces droits ont progressé de 100 \$ par année pendant cinq années pour s'établir à 2 168 \$ en 2011-2012. Après quelques années d'indexation, ils atteignent, en 2014-2015, un montant de 2 273,10 \$ pour 30 unités.

En France, en 1978, les droits de scolarité étaient fixés à environ 38 \$ et ils devaient sans doute être nuls en 1965. À l'exception des grandes écoles, les droits de scolarité sont toujours peu élevés<sup>6</sup>. Ils augmentent en fonction du cycle : 189,10 € à la licence, 261,10 € au master et 396,10 € au doctorat. Ainsi, en 2014-2015, un étudiant inscrit à la licence en France paie environ 263 \$. S'il est inscrit au master, le montant est de 364 \$ et de 552 \$ au doctorat.

### 2.1.2 L'entente par échange de lettres de 1978

Jusqu'en 1977-1978, le Québec n'exigeait pas de droits de scolarité majorés aux étudiants étrangers qui poursuivaient leurs études universitaires dans un établissement québécois<sup>7</sup>. À partir de l'année suivante, les étudiants étrangers qui ne bénéficiaient pas d'une exemption devaient payer des droits de scolarité majorés établis à 1 500 \$. Il s'agissait d'une hausse de 177,8 % par rapport au montant de 540 \$.

Dès l'annonce gouvernementale de hausser les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers (27 février 1978), le consul général de France à Québec a écrit au ministre de l'Éducation (8 mars 1978) pour lui faire part de ses préoccupations relativement aux étudiants français. Il lui rappelle qu'un Français étudiant au Québec paie, en 1977-1978, environ 600 \$ par année scolaire comparativement à environ 38 \$ (171 francs) pour un Québécois fréquentant un établissement universitaire en France. Il ajoute que « cette cotisation lui donne droit au régime français de sécurité sociale, tandis qu'un étudiant français désireux de bénéficier au Québec des prestations sociales verse une cotisation supplémentaire<sup>8</sup> ».

---

6. En France, selon le site de l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, les droits de scolarité sont, en 2014-2015, de 189,10 euros (263,44 \$) pour les étudiants à la licence, de 261,10 euros (363,74 \$) au master, de 396,10 euros (551,81 \$) au doctorat et de 615 euros (856,76 \$) dans les écoles d'ingénieurs. Dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, les droits de scolarité varient entre 3 000 euros (4 179,30 \$) et 10 000 euros (13 931 \$). Les montants entre parenthèses sont en dollars canadiens selon le taux de conversion en vigueur le 19 juin 2015. Source : <http://www.campusfrance.org/fr/page/le-cout-des-etudes>. (Site consulté le 20 juin 2015.)

7. Jusqu'à ce jour, la France n'impose pas de droits supplémentaires aux étudiants étrangers.

8. La correspondance entre le consul général de France, M. Marcel Beaux, et le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, peut être consultée sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1978-08.pdf>. (Documents consultés le 20 juin 2015.)

Dès le 1<sup>er</sup> juin 1978, le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, rassurait le consul général de France en lui précisant que « le ministère de l'Éducation s'était déjà engagé dans des études en vue d'élaborer une politique générale à l'égard des étudiants étrangers ». Il ajoute que la directive du ministère de l'Éducation prévoit des exemptions, dont celle qui concerne « toute personne inscrite dans un établissement universitaire québécois et venant d'un État qui a signé une entente avec le Québec en la matière ». Cette clause allait effectivement exempter les étudiants français de la hausse des droits de scolarité appliquée aux étudiants étrangers. Enfin, le 7 août 1978, le ministre confirmait que les étudiants français inscrits à l'ordre d'enseignement collégial allaient aussi être exemptés des droits de scolarité qui allaient être exigés des étudiants étrangers<sup>9</sup>. Le ministre ajoutait que ces deux mesures d'exemption, découlant des accords de coopération franco-québécoise de 1965 (voir la section 2.1.1), avaient été déposées à la Commission permanente franco-québécoise<sup>10</sup>.

Le fait significatif à retenir, c'est que **dès l'introduction de droits de scolarité majorés à l'automne 1978, les étudiants munis d'un passeport français valide ont continué à être soumis à la politique appliquée aux étudiants québécois et canadiens<sup>11</sup> en matière de droits de scolarité**. Ils n'ont donc pas été touchés par ces droits majorés, tout comme les étudiants venant de pays avec lesquels le Québec avait signé à l'époque des ententes internationales.

#### **Note sur les ententes internationales signées par le Québec avec divers pays et organismes internationaux<sup>12</sup>**

Dès l'introduction des droits majorés imposés aux étudiants étrangers, le Québec a signé des ententes avec des pays pour exempter de ces droits supplémentaires ceux parmi leurs ressortissants – ou un nombre maximal d'entre eux - qui étaient motivés à venir étudier au Québec.

Un premier groupe d'ententes, conclues entre 1978 et 1982, concerne quatorze pays africains. Les étudiants originaires des pays signataires bénéficiaient de l'exemption des droits de scolarité majorés. Cependant, dès 1983, les ententes qui allaient être signées avec d'autres pays ou organisations internationales, de même que les ententes antérieures qui allaient être renouvelées, ont inclus des quotas d'exemptions indiquant un nombre maximal d'exemptions accordées par le Québec à un pays ou à une organisation. La priorité est accordée aux étudiants des cycles supérieurs. Par ailleurs, ajout important, les ententes prévoient qu'au moins 80 % des boursiers devaient être inscrits dans les établissements francophones.

9. Cette lettre est accessible sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1978-01.pdf>. (Document consulté le 20 juin 2015.)

10. Cette commission a été créée dans la foulée de l'accord signé entre la France et le Québec en 1965.

11. Des droits de scolarité majorés sont imposés aux étudiants canadiens non résidents du Québec (CNRQ) depuis l'automne 1997. Malgré cette mesure, les étudiants étrangers bénéficiant d'une exemption vont continuer à payer les droits de scolarité appliqués aux résidents du Québec.

12. Cette note est tirée pour l'essentiel de la section « Évolution des orientations gouvernementales en matière de droits de scolarité des étudiants étrangers » de l'avis du CCAFE intitulé *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université – 2011-2012* (CCAFE, 2012, p. 13-18).

De 1983 à 1990, le Québec signe un deuxième groupe d'ententes avec 39 pays : 21 pays africains (1 353 exemptions); douze pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud (265 exemptions); six pays du Moyen-Orient, de l'océan Indien et de l'Asie (190 exemptions). Les ententes signées ou renouvelées au cours des années 1990 ont pour conséquence une diminution du nombre total d'exemptions : de 1 808 à la fin des années 1980 à 1 660 à la fin des années 1990. Ces ententes font maintenant référence à des secteurs d'études prioritaires. Le quota global, incluant les organismes internationaux, est passé à 1 900 en 2002. En 2005, ce quota avait diminué à 1 375. La diminution s'est poursuivie et le quota actuel est de 955<sup>13</sup>. Il découle de 40 ententes paraphées avec 37 pays (deux ententes avec l'Allemagne et la Belgique) et une organisation internationale.

Les ressortissants français ne sont pas inclus dans le quota d'ensemble, puisqu'ils ont été considérés, jusqu'à maintenant, comme des résidents du Québec sur le plan des droits de scolarité.

Rappelons également qu'à partir de 1986, les établissements universitaires québécois ont obtenu la gestion d'un nombre d'exemptions des droits de scolarité majorés correspondant pour chaque établissement à 10 % des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Comme le soulignait le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans un avis sur l'internationalisation dans les universités québécoises, le gouvernement du Québec souhaitait que « ces exemptions soient attribuées en priorité aux étudiants internationaux de cycles supérieurs et s'inscrivent dans les ententes de mobilité déjà conclues » (CSE, 2005, p. 29). Afin de favoriser le recrutement d'étudiants étrangers admis dans les composantes en région du réseau de l'Université du Québec, le calcul des exemptions se fait, depuis 2003, en fonction du nombre d'étudiants étrangers inscrits aux trois cycles dans ces établissements.

## 2.2 Analyse de l'entente de mars 2015

Les orientations contenues dans la nouvelle entente France-Québec en éducation impliquent une perte de privilège pour les étudiants français inscrits au Québec au premier cycle universitaire. Au lieu de bénéficier du tarif réservé aux résidents du Québec, ces étudiants seront dorénavant soumis au tarif exigé des Canadiens non résidents du Québec (CNRQ). La conséquence première de ce nouveau statut se fera sentir sur la facture à payer. L'entente prévoit que les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon continueront à payer les mêmes droits que les résidents du Québec, pourvu qu'ils prouvent qu'ils y ont leur résidence permanente depuis au moins cinq ans. Seul un petit nombre de personnes bénéficieront de cette exemption.

---

13. Voir le tableau « Liste des pays et organisation internationale à qui le gouvernement du Québec accorde des exemptions du montant forfaitaire », accessible sur le site du Ministère : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Commun/Etudes\\_a\\_u\\_quebec/PaysQuotasExemptionsMontantForfaitaire2012\\_.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Etudes_a_u_quebec/PaysQuotasExemptionsMontantForfaitaire2012_.pdf).

Avant d'examiner les changements découlant de l'entente, le Comité présente quelques données sur l'évolution de l'effectif d'étudiants français inscrits dans les établissements universitaires québécois. De 1988 à 2000 (CCAFE, 2002), le nombre d'étudiants français a connu une progression remarquable, passant de 912 à 4 362, soit une augmentation de 378 % au cours de la période. Cette croissance s'est poursuivie par la suite de manière moins spectaculaire, mais à un rythme beaucoup plus rapide que celui observé chez l'ensemble des autres étudiants étrangers, comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 2**  
**Évolution du nombre d'étudiants français et d'autres nationalités**  
**dans les établissements universitaires du Québec**  
**de 2001 à 2013**

	<b>2001</b>	<b>2013</b>	<b>% d'augmentation</b>
Étudiants français	4 645	12 495	169,0 %
Étudiants d'autres nationalités	12 731	20 283	59,3 %
Tous les étudiants étrangers	17 376	32 778	88,6 %

Source : Tremblay et Roy, 2014.

L'effectif atteint près de 12 500 étudiants à l'automne 2013. C'est au moins 10 fois plus que le nombre de Québécois qui poursuivent des études universitaires en France<sup>14</sup>. La progression de l'effectif français tient notamment à l'exemption des droits supplémentaires dont bénéficient les détenteurs de passeport français, mais aussi aux efforts de recrutement des établissements.

Selon les données de l'automne 2012 et de l'automne 2013, les étudiants français sont majoritairement inscrits au 1<sup>er</sup> cycle et c'est dans ce cycle que la croissance est la plus forte.

**Tableau 3**  
**Répartition de l'effectif d'étudiants français selon le cycle d'études**  
**2012-2013 et 2013-2014**

	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>% d'augmentation</b>
1 <sup>er</sup> cycle	6 278,7	7 066,8	12,6 %
2 <sup>e</sup> cycle	1 622,3	1 767,6	9,0 %
3 <sup>e</sup> cycle	749,5	780,4	4,1 %
<b>Total</b>	<b>8 650,5</b>	<b>9 614,8</b>	<b>11,1 %</b>

Source : MESRS.

Note : données en EETP (étudiants en équivalence au temps plein).

14. Le Ministère ne dispose pas de données précises sur le sujet, mais le nombre de Québécois poursuivant des études universitaires en France plafonnerait depuis plusieurs années autour de 1 000 à 1 200. Nous savons par ailleurs qu'en 2012-2013, 138 résidents du Québec ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses pour des études en France. La valeur de cette aide financière est de 1,4 M\$ (Statistiques sur l'aide financière aux études – Rapport 2012-2013).

En 2013-2014<sup>15</sup>, 76,8 % des étudiants français inscrits au premier cycle fréquentent un établissement francophone, les autres, 23,2 %, un établissement anglophone, tandis que les pourcentages respectifs sont de 95,1 % et de 4,9 % aux cycles supérieurs. Enfin, pour la même année scolaire, les familles disciplinaires les plus populaires au premier cycle chez ces étudiants sont les sciences humaines et sociales (2 172,0 EETP), l'administration (1 223,0 EETP) et le génie (796,6 EETP).

### 2.2.1 Sur la hausse annoncée

#### *Rappel de la structure tarifaire des droits de scolarité universitaires au Québec<sup>16</sup>*

Les droits de scolarité exigés au Québec se différencient selon le statut de résidence. Trois statuts sont possibles :

- Résidents du Québec (ou considérés comme tels);
- Canadiens et résidents permanents qui ne sont pas résidents du Québec (CNRQ);
- Étudiants étrangers (qui ne sont pas citoyens ou résidents permanents du Canada).

Les droits de scolarité les moins élevés, les droits de base, sont réservés aux résidents du Québec et à ceux qui sont considérés comme tels. Les autres paient des droits supplémentaires (montant forfaitaire) qui s'ajoutent aux droits de base. Les droits supplémentaires exigés des Canadiens sont inférieurs à ceux imposés aux étudiants étrangers. Les premiers sont comparables aux droits moyens exigés dans les autres provinces canadiennes, tandis que ceux imposés aux étudiants étrangers visent à couvrir le plus possible les coûts de formation (subvention gouvernementale) tout en demeurant concurrentiels.

En matière de droits de scolarité, les étudiants étrangers venus étudier au Québec se situent dans l'une des deux catégories suivantes :

- les étudiants soumis aux droits supplémentaires;
- les exemptés des droits supplémentaires.

Les exemptés, que ce soit en vertu d'une entente internationale signée par le Québec ou grâce à une forme ou l'autre d'exemption<sup>17</sup>, paient les droits de scolarité des résidents du Québec. En 2012-2013, 49 % des étudiants étrangers bénéficiaient d'une exemption, comparativement à 44 % en 2008-2009. L'augmentation du pourcentage s'explique par la hausse constante de l'effectif d'étudiants français, qui représente environ 70 % des étudiants étrangers exemptés. Depuis 2001, le taux annuel moyen de croissance de cet effectif est de 8,5 %.

---

15. Données en EETP. L'équivalence au temps plein correspond à 30 unités par année scolaire. Les statistiques présentées en EETP ne correspondent pas à celles basées sur le nombre de personnes, puisque tous les étudiants n'ont pas un régime d'études à temps plein.

16. Pour une présentation détaillée, voir CCAFE, 2012.

17. Les exemptions accordées sont énumérées dans le document *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec*.

Les étudiants soumis au montant forfaitaire peuvent être inscrits dans un programme d'études dont les droits sont réglementés ou déréglementés. Les droits réglementés comprennent les droits de base auxquels s'ajoutent un montant forfaitaire qui varie selon le cycle et, au premier cycle, selon deux catégories de programmes d'études, les plus coûteux et les autres. Dans les programmes déréglementés, tous au premier cycle, les droits de scolarité sont fixés par les établissements.

### *Une hausse importante et soudaine*

La hausse annoncée pour les étudiants français qui entreprendront leurs études universitaires au Québec à l'automne 2015 est à la fois importante (209 % par rapport à 2014-2015) et soudaine, puisque l'entente a été signée en mars 2015, soit après la période d'admission dans les établissements universitaires.

Selon les données les plus récentes disponibles, il y avait 8 693 étudiants français inscrits au premier cycle à l'automne 2013<sup>18</sup>. Il est plausible que ce nombre soit plus élevé en 2014-2015. Prenons le nombre dont nous disposons et postulons qu'il représente, à terme, le bassin des étudiants visés. Ces étudiants paieront les droits des étudiants CNRQ, soit les droits de base, 76,45 \$ par unité, plus un montant forfaitaire de 157,90 \$ par unité. Au total, pour 30 unités, la facture annuelle sera de 7 030,50 \$, au lieu de 2 293 \$ selon la tarification en vigueur en 2015-2016. L'écart est donc de 4 737 \$ entre ces deux tarifs.

L'économie potentielle pour le gouvernement, selon le Ministère, serait de l'ordre de 10 M\$ en 2015-2016, puisque la plupart des étudiants inscrits à l'hiver 2015 seront exemptés du montant forfaitaire pour la durée prévue de leurs études. Dans quelques années, lorsque tous les Français inscrits au premier cycle dans les universités québécoises paieront les droits des CNRQ, l'économie récurrente sera plus substantielle, de l'ordre de 30 M\$. Il s'agit de prévisions conservatrices. Pour donner un ordre de grandeur, la valeur estimée de l'ensemble des exemptions accordées par le Québec en 2012-2013 était de 135,9 M\$, dont 100 M\$ pour le volet « entente internationale »<sup>19</sup> (Tremblay et Roy, 2014, p. 93). Par ailleurs, si la majoration a des effets négatifs sur le recrutement, ces sommes pourraient être inférieures. Les opinions sont partagées à ce sujet : certains établissements anticipent une baisse de fréquentation alors que d'autres estiment qu'il n'y aura pas d'incidence sur le niveau d'inscription.

Le projet soumis au Comité ne prévoit pas de mécanisme de suivi de l'entente qui s'attarderait à l'évolution de l'effectif d'étudiants français au premier cycle. Pourtant, il est fort possible que la hausse annoncée entraîne une baisse du recrutement d'étudiants français au premier cycle et que

- 
18. Il s'agit de données provisoires. Voir les statistiques publiées sur le site du Ministère : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces\\_info/Statistiques/Etudiants\\_internationaux\\_universitaire/Etudiants\\_intenationaux\\_Universitaire\\_2013.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Etudiants_internationaux_universitaire/Etudiants_intenationaux_Universitaire_2013.pdf).
19. Les autres volets sont les suivants : cotuelles de thèses de doctorat (1 M\$), quotas des universités (13,9 M\$), programmes d'échanges (12,1 M\$), boursiers du Québec (0,4 M\$), activités en langue et littérature françaises (4,5 M\$), agents diplomatiques (1,1 M\$), demandes de résidence permanente (0,3 M\$), permis de travail temporaire (1 M\$), réfugiés avec certificat de sélection du Québec (0,8 M\$) et autres (0,2 M\$).

cette baisse affecte plus particulièrement les établissements francophones, notamment certains en région.

***La tarification canadienne : un rabais qui demeure intéressant***

La tarification qui s’appliquera aux étudiants français du premier cycle leur confère un statut particulier, puisqu’ils paient les mêmes droits que les citoyens canadiens des autres provinces et territoires. Ils sont aussi exemptés des droits supplémentaires au 2<sup>e</sup> cycle, ce qui n’est pas le cas des étudiants CNRQ. De plus, ces deux populations étudiantes paient les droits des résidents du Québec au troisième cycle.

Les étudiants CNRQ et les étudiants étrangers soumis aux droits supplémentaires paient les droits de base auxquels s’ajoute un montant forfaitaire. En 2015-2016, le montant forfaitaire unique auquel les CNRQ et les étudiants français au premier cycle seront assujettis est de 157,90 \$ par unité, tandis que les autres étudiants étrangers non exemptés débourseront 447,12 \$ par unité s’ils sont inscrits dans des programmes de familles disciplinaires dites légères, ou 508,37 \$ dans des programmes de familles disciplinaires dites lourdes.

Le tableau 4 permet de comparer les droits de scolarité totaux exigés en 2015-2016 selon les catégories d’étudiants au premier cycle universitaire, de même que les écarts observés par rapport aux droits des résidents du Québec.

**Tableau 4  
Comparaison des droits de scolarité universitaires selon la catégorie d’étudiants  
Programme d’études réglementés au premier cycle  
2015-2016**

Catégorie d’étudiants	Droits totaux	Écart en \$ par rapport aux RQ
Résidents du Québec (RQ) et exemptés des droits supplémentaires	2 293,50 \$	
Étudiants CNRQ et étudiants français non exemptés	7 030,50 \$	4 737,00 \$
Étudiants étrangers non exemptés des familles disciplinaires légères	15 706,70 \$	13 413,20 \$
Étudiants non exemptés des familles disciplinaires lourdes	17 544,60 \$	15 251,10 \$

En somme, les étudiants français soumis aux droits supplémentaires paieront une facture plus élevée de 4 737 \$ (206,5 %) par rapport aux résidents du Québec et aux étudiants exemptés, mais un montant inférieur à celui imposé aux autres étudiants étrangers inscrits dans les programmes d’études des familles disciplinaires légères ou lourdes, où le montant de la réduction atteindra respectivement 8 676,20 \$ et 10 514,10 \$. Les écarts seront encore plus importants par rapport aux étudiants étrangers inscrits dans les programmes d’études déréglementés.

**2.2.2 Sur le mécanisme transitoire**

La nouvelle entente inclut une clause d’antériorité pour les étudiants français du premier cycle universitaire inscrits au trimestre d’hiver, dans la mesure où ils poursuivent leurs études dans la même discipline. Les modalités d’application permettent une certaine souplesse administrative

puisque les inscrits à un microprogramme pourront s'inscrire à un baccalauréat à l'automne 2015, pourvu que ce soit dans la même discipline, tout en continuant à payer les droits des résidents du Québec. Il en est de même pour les étudiants inscrits à un baccalauréat par cumul de certificats, qui pourront étudier dans plus d'une discipline. Enfin, les étudiants inscrits dans une année préparatoire pourront aussi être exemptés des droits supplémentaires, pourvu qu'ils s'inscrivent dans une discipline.

La plupart des inscrits de l'hiver 2015 devraient continuer à bénéficier de l'exemption, mais certains pourraient perdre ce privilège, notamment ceux qui, à l'automne 2015, seront inscrits dans un programme d'études n'appartenant pas à la discipline initiale.

## Chapitre 3

### Avis du Comité

Dans ce chapitre, le Comité formule son avis sur les orientations gouvernementales qui lui ont été soumises relativement aux droits de scolarité des étudiants français. Il aborde successivement la hausse des droits de scolarité appliquée aux étudiants français inscrits au premier cycle, les exclusions à cette hausse et la mesure transitoire qui permet, sous certaines conditions, d'exempter des droits majorés les étudiants français qui étaient inscrits dans un établissement universitaire au Québec au trimestre d'hiver 2015. Le Comité formule deux recommandations.

*D'entrée de jeu, le Comité souligne qu'il a reçu la demande d'avis le 9 juin alors que l'entente a été signée le 6 mars 2015. Dans ces conditions, il est difficile de profiter de l'expertise de ses membres puisqu'il est consulté au moment où le Ministère et les universités conviennent des modalités précises de son application, notamment celles relatives à la mesure transitoire.*

*Il aurait été plus productif de consulter le Comité bien avant le 9 juin.*

#### 3.1 Sur la hausse des droits de scolarité des étudiants français inscrits au premier cycle

##### *Une hausse importante et soudaine qui aurait pu être différée d'un an*

Lorsqu'il est question d'augmenter des droits de scolarité, en particulier des droits qui s'appliquent aux étudiants qui ne sont pas résidents du Québec, le Comité retient comme **critère principal la prévisibilité des coûts**, c'est-à-dire la possibilité pour les étudiants de connaître à l'avance la facture globale qu'ils auront à payer à l'établissement universitaire, soit les droits de scolarité et les autres frais, en particulier ceux qui sont obligatoires. Dans le cas des étudiants étrangers qui planifient un séjour d'études de trois ans ou plus, il est essentiel de disposer de ces informations avant de présenter une demande d'admission.

En s'appuyant sur un avis du Conseil des universités relativement aux étudiants étrangers (Conseil des universités, 1992), le Comité a repris à son compte le principe selon lequel il fallait **éviter les hausses importantes et soudaines des droits de scolarité puisqu'elles affectent directement la prévisibilité des coûts**. Il l'a rappelé dans des avis de 2011 (CCAFE, 2011) et de 2012 (CCAFE, 2012). Étant donné que l'entente France-Québec a été signée en mars 2015 et que la hausse a été annoncée plus tard, toutes les conditions sont ici réunies pour qualifier cette hausse de soudaine et importante. Elle est en effet soudaine pour des gens qui ont entrepris bien avant mars 2015 les démarches requises pour venir étudier au Québec à l'automne 2015. De plus, une augmentation de 209,3 % par rapport à l'année précédente peut certes être qualifiée d'importante. Rappelons que lors de l'introduction, à l'automne 1978, des droits de scolarité différenciés

appliqués aux étudiants étrangers, l'augmentation avait été de 177,8 % par rapport à l'année précédente, une hausse moins substantielle que celle dont il est question dans cet avis.

Même si le gouvernement a annoncé au préalable son intention de revoir la tarification imposée aux étudiants français, il est fort probable que cette information n'ait pas été connue de nombreux candidats français qui ont soumis leur demande d'admission avant la fin de 2014. Dans ces conditions, les étudiants français<sup>20</sup> qui entreprendront des études universitaires de premier cycle au Québec à l'automne 2015 s'attendaient fort probablement à payer les droits de scolarité des résidents du Québec tout au long de leurs études universitaires, comme c'est le cas depuis l'introduction des droits majorés en 1978.

Or, l'entente de mars 2015 change la donne : pour 30 unités, ces étudiants paieront des droits de scolarité de 7 030,50 \$ comparativement à 2 273,10 \$, une différence appréciable de 4 737 \$ pour une année. Pour des études de trois ans, il s'agit d'un ajout de 14 211 \$ et pour un programme d'études de quatre ans, l'écart passe à 18 948 \$. Le cadre budgétaire de plusieurs étudiants a certes été remis en question.

Si les signataires de l'entente avaient voulu neutraliser le caractère soudain de la hausse des droits de scolarité et ses conséquences négatives pour les étudiants qui avaient planifié leur séjour au Québec en pensant payer les droits des résidents du Québec, ils auraient pu convenir d'appliquer l'augmentation à partir de l'année scolaire 2016-2017. La majoration serait tout aussi importante, mais les étudiants visés auraient eu le temps d'explorer des options d'études différentes.

- *Étant donné l'importance que le Comité accorde à la prévisibilité des coûts lorsqu'il est question de planifier un projet d'études, par exemple un séjour d'études à l'étranger;*
- *Étant donné que la hausse annoncée est soudaine et importante, et qu'elle affectera le cadre budgétaire établi par les étudiants visés par cette hausse;*

**Le Comité recommande de différer l'application de l'entente d'un an et de commencer à l'appliquer à l'automne 2016.**

Enfin, le Comité reconnaît que l'entente accorde aux étudiants français inscrits au premier cycle un statut particulier par rapport aux autres étudiants étrangers soumis au montant forfaitaire, puisqu'ils paieront les mêmes droits de scolarité que les étudiants canadiens non résidents du Québec. La réduction demeure importante (de 8 676 \$ à 10 514 \$) dans les programmes d'études réglementés, et plus encore dans ceux qui sont déréglementés.

---

20. À l'exception des étudiants qui bénéficient de la « dérogation Saint-Pierre-et-Miquelon » et de ceux qui bénéficient d'une bourse d'exemption (diplomatique, organisme international, bourse accordée par l'établissement, etc.).

### 3.2 Sur les exclusions à la hausse de droits de scolarité

Le Comité tient à rappeler que l'entente de mars 2015 exclut des droits supplémentaires l'ensemble des étudiants français inscrits au Québec aux cycles supérieurs. De plus, les étudiants français qui sont des résidents permanents de Saint-Pierre-et-Miquelon (6 EETP en 2013) ne paieront pas de droits majorés au premier cycle.

Sur la base des données de l'automne 2013, environ 30 % des étudiants français inscrits au Québec continueront à profiter, dans quelques années<sup>21</sup>, de cette exemption des droits majorés et paieront les mêmes droits de scolarité que les résidents du Québec.

### 3.3 Sur la mesure transitoire

Le Comité **accueille favorablement l'insertion dans l'entente d'une mesure transitoire** qui permet aux étudiants français inscrits dans un établissement québécois à l'hiver 2015 de poursuivre, sous certaines conditions, leurs études universitaires tout en bénéficiant de la tarification des résidents du Québec.

Dans l'entente, le libellé retenu pour présenter cette exemption est le suivant :

« Sans restreindre la portée de ce qui précède, les étudiants inscrits au trimestre d'hiver 2015 dans les établissements universitaires québécois [...] continuent d'y [aux droits de scolarité des résidents du Québec] être soumis pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits. » (Voir l'entente de mars 2015, section « Mesures transitoires »)

L'identification des étudiants français visés par l'exemption se fait d'abord par leur inscription au trimestre d'hiver 2015. Quant à la durée de l'exemption, elle correspond à « la durée du programme dans lequel ils sont inscrits ». Pour accorder l'exemption, le Ministère a ensuite introduit le critère « discipline d'études ». Ainsi, les étudiants qui poursuivront leurs études dans la même discipline continueront à bénéficier de l'exemption des droits supplémentaires. Si la discipline demeure la même, un changement d'établissement ou même un changement de programme d'études (par exemple, de microprogramme à baccalauréat) ne remettront pas en cause l'exemption. Un étudiant en année préparatoire conservera aussi son privilège, mais il devra choisir sa discipline d'études au terme de cette année. Enfin, l'inscription à un programme de baccalauréat par cumul de certificats donnera aussi accès à la mesure transitoire.

Toutefois, le critère de la discipline d'études peut exclure de l'exemption certains étudiants français inscrits à l'hiver 2015, notamment ceux qui ont présenté une demande de changement de programmes d'études qui entraîne un changement de discipline, par exemple un programme d'études en sociologie remplacé par un programme en anthropologie.

---

21. Lorsque tous les étudiants français de premier cycle ne bénéficieront plus de la mesure transitoire.

Selon le Comité, le fait de recourir à une clause d'antériorité s'avère essentiel dans le contexte d'une entente qui limite le privilège accordé auparavant à l'autre partie. Il rappelle que lors de l'introduction, à l'automne 1997, des droits supplémentaires imposés aux étudiants CNRQ inscrits dans les établissements universitaires québécois, le gouvernement n'avait pas appliqué de clause d'antériorité. En revanche, lorsqu'il a imposé pour la première fois, à l'automne 2000, des droits supplémentaires aux étudiants CNRQ inscrits à l'enseignement collégial, il a opté pour une clause d'antériorité élargie permettant à ceux qui avaient entrepris des études collégiales au Québec de les terminer dans les mêmes conditions, ce qui avait pour effet de les exclure des droits majorés.

Le Comité s'interroge sur la pertinence pour le Ministère d'utiliser le critère de la discipline d'études. Les programmes d'études universitaires, ou du moins une partie croissante d'entre eux, ne sont plus nécessairement centrés sur une discipline principale. Par exemple, un étudiant qui suit un cheminement scolaire de type « majeure » dans une discipline et de type « mineure » dans une autre pourra, après avoir suivi quelques cours, opter pour des études plus poussées (par exemple un baccalauréat) dans la discipline de sa mineure.

- *Étant donné les effets négatifs que peut entraîner une interprétation centrée sur la notion de discipline pour certains étudiants;*
- *Étant donné que la mesure transitoire devrait permettre au plus grand nombre d'étudiants français inscrits à l'hiver 2015 de poursuivre leurs études de premier cycle au Québec dans les conditions qu'ils ont connues;*

**Le Comité recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'interpréter le plus largement possible l'entente de mars 2015 et de s'assurer que les étudiants français inscrits au premier cycle universitaire à l'hiver 2015 continuent à payer les droits de scolarité des résidents du Québec.**

## Bibliographie

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2002). *Modifications aux règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004. Un nouveau plafond de 4 % pour l'indexation des droits supplémentaires des étudiants étrangers*, Sainte-Foy, CCAFE, 51 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2005). *Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007*, Sainte-Foy, CCAFE, 53 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2011). *Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études – 2012-2013 à 2016-2017*, Québec, CCAFE, 86 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012). *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université – 2011-2012*, Québec, CCAFE, 59 p.

Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1966). *Rapport Parent*, Québec, Éditeur officiel, *L'administration de l'enseignement*, tome III, suite, 249 p.

Conseil des universités (1992). *Les étudiants étrangers dans les universités québécoises* ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Sainte-Foy, Conseil des universités, 156 p. plus annexes.

Conseil supérieur de l'éducation (2005). *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Sainte-Foy, CSE, 104 p.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (2015, 12 février). *Entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire – Le Québec et la France annoncent la conclusion d'un accord de principe*, communiqué de presse, [http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015\\_02\\_12](http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015_02_12).

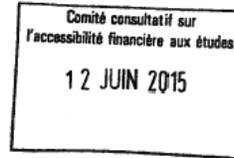
Tremblay, H. P., et P. Roy (2014). *Pour une réforme du financement des universités québécoises. Rapport final du chantier sur le politique de financement des universités*. Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 208 p.



## **Annexe 1**

**Lettre du ministre de l'Éducation,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**





Québec, le 9 juin 2015

Monsieur Pierre Grondin  
Président  
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, je sou mets au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Au premier chef, sont visés par ces nouvelles orientations gouvernementales les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle. Ainsi, dès la session d'automne 2015, les étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle acquitteront, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, au montant de 157,90 \$ du crédit en 2015-2016. À noter que les étudiants français, dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études. De plus, les étudiants des cycles supérieurs (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire.

Également, une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier de la tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Celles-ci se rattachent à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourraient bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015.

... 2

Québec  
1035, rue De La chevrotiere, 16<sup>e</sup> etage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 644-0664  
Telecopieur : 418 646.7551  
ministre@education.gouv.qc.ca

Montreal  
600, rue Fullum, 9<sup>e</sup> etage  
Montreal (Quebec) H2K 4L1  
Téléphone : 514 873.4792  
Telecopieur : 514 873.1082

Des informations complémentaires sont jointes à la présente lettre.

Je saurais gré au Comité de me faire parvenir son avis sur cette question dans les 30 jours, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Blais

p. j. 1

## **Annexe 2**

**Document accompagnant la lettre du ministre**



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU CCAFÉ

### Nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française ont entériné, le 6 mars dernier, une nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire. Voici les principaux changements apportés à la tarification applicable aux étudiants français.

#### Principaux changements

À partir du trimestre d'automne 2015, la nouvelle entente avec la France permet à tous les étudiants titulaires d'un passeport français valide de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base ou au tarif canadien non-résident du Québec. Les étudiants au 1<sup>er</sup> cycle doivent acquitter, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Pour ce qui est des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, ils acquittent les droits de scolarité de base uniquement.

Par rapport à la situation actuelle, seuls les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle sont donc touchés par une hausse des droits de scolarité. Cela signifie que les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle devront, en plus des droits de scolarité de base, acquitter le montant forfaitaire de 157,90 \$ par crédit en 2015-2016.

À noter que les étudiants français dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeurent pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études.

#### Mesure transitoire

Une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Le Ministère rattache ces conditions à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourront bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015. Dans un tel contexte, ils pourraient effectuer un changement de sanction (par exemple, passage d'un microprogramme en économie à un baccalauréat en économie) ou d'établissement et bénéficier de la mesure transitoire, tant que la discipline d'études demeure la même. À cette règle générale s'ajoutent deux exceptions :

- Le baccalauréat par cumul de certificats : les étudiants pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes et bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base.

- La formation préparatoire : lorsqu'un étudiant est dans une année préparatoire, il est considéré étant inscrit dans un baccalauréat à une discipline « sans objet ». Il devra cependant préciser sa discipline à l'année suivant son année préparatoire.

Par contre, un étudiant procédant à un changement de discipline à partir de la session d'automne 2015 (par exemple passage d'un baccalauréat en administration vers un baccalauréat en droit) ne pourrait pas bénéficier de la mesure transitoire et devrait acquitter les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Il en va de même pour l'étudiant à statut libre et qui s'inscrit à un programme à l'automne 2015.

#### **Autre considération**

Les étudiants français à statut libre doivent acquitter le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, et ce, pour tous les cycles d'études. En effet, ces étudiants ne sont pas inscrits dans des programmes conduisant à un grade ou à un diplôme universitaire. Toutefois, l'intention du gouvernement est à l'effet qu'aucun étudiant français ne paye plus que le taux CNRQ.

## Membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

### Président

---

#### **Pierre Grondin**

Directeur des affaires étudiantes, des services communautaires et du développement institutionnel  
Cégep de Drummondville

### Membres

---

#### **Denis Bussières**

Professeur, Département des sciences fondamentales  
Université du Québec à Chicoutimi

#### **Real Del Degan**

Directeur à la gestion académique  
Université McGill

#### **Gilles Duchesne**

Étudiant à l'éducation permanente  
Université du Québec à Trois-Rivières

#### **Marc-André Legault**

Étudiant au deuxième cycle  
École Polytechnique de Montréal

#### **Raymond Lesage**

Sous-ministre adjoint  
Aide financière aux études et relations extérieures  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

#### **Francis Marier**

Étudiant au premier cycle  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

#### **Carole Martel**

Directrice à la vie étudiante  
Cégep Lionel Groulx

#### **Juliette Perri**

Agente de recherche et de planification  
Services à la vie étudiante – Centre des services d'accueil et de soutien socio-économique  
Université du Québec à Montréal

#### **Stéphan Tobin**

Directeur des dossiers universitaires  
Registrariat  
Université du Québec à Montréal

#### **Yves Trudeau**

Gestionnaire administratif d'établissement  
Centre de formation professionnelle  
Commission scolaire des Patriotes

### Secrétaire

---

#### **Diane Bonneville**



## Dernières publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

<p>Modifications à la règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités 2015-2016 (avril 2015).....</p> <p>Modifications aux programmes d'aide financière aux études 2015-2016 (mars 2015)..... <b>55-8500</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2014-2015 (mai 2014)..... <b>50-1133</b></p> <p>Droits de scolarité des étudiants étrangers et canadiens à l'enseignement collégial 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (mai 2014)..... <b>50-1132</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études et bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études (septembre 2013)..... <b>50-1131</b></p> <p>Indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers (juin 2013)..... <b>50-1130</b></p> <p>Modifications au Règlement sur l'aide financière aux études : annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire (mai 2013)..... <b>50-1129</b></p> <p>Droits de scolarité à l'enseignement universitaire des étudiants québécois, canadiens et étrangers (novembre 2012)..... <b>50-1128</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité des étudiants canadiens et des étudiants étrangers à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire (septembre 2012)..... <b>50-1127</b></p> <p>Étalement des hausses des droits de scolarité de 2012-2013 à 2018-2019 et modifications à l'aide financière aux études (juillet 2012)..... <b>50-1126</b></p> <p>Modifications à la règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités (avril 2012)..... <b>50-1125</b></p> <p>Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université 2011-2012 (février 2012)..... <b>50-1124</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017 (septembre 2011)..... <b>50-1123</b></p>	<p>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2011-2012 (septembre 2011)..... <b>50-1122</b></p> <p>Modification au Règlement sur l'aide financière aux études touchant les pensions alimentaires pour enfants (juin 2011)..... <b>50-1121</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2010-2011 (septembre 2010)..... <b>50-1120</b></p> <p>Correction d'une ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires (janvier 2010)..... <b>50-1119</b></p> <p>Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. État de la situation et document de consultation (novembre 2009)..... <b>50-1118</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010 (septembre 2009)..... <b>50-1117</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial 2009-2010 à 2011-2012 (septembre 2009)..... <b>50-1116</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial (avril 2009)..... <b>50-1115</b></p> <p>Mesure relative aux réservistes des Forces canadiennes : modification au Règlement sur l'aide financière aux études (octobre 2008)..... <b>50-1114</b></p> <p>Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle (août 2008)..... <b>50-1113</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications (juillet 2008)..... <b>50-1112</b></p> <p>L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises (avril 2008)..... <b>50-1111</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études (août 2007)..... <b>50-1110</b></p>
---	---



Vous pouvez consulter le présent avis  
sur le site Web du Comité au  
**[www.ccafe.gouv.qc.ca](http://www.ccafe.gouv.qc.ca)**.

Vous pouvez aussi en demander un exemplaire  
**par téléphone** au  
**418 644-3468**, poste 3972, ou  
**par courrier électronique** à  
[diane.bonneville@ccafe.gouv.qc.ca](mailto:diane.bonneville@ccafe.gouv.qc.ca).

Édité par le Comité consultatif sur l'accessibilité  
financière aux études  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière  
16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**55-8501**



Comité consultatif  
sur l'accessibilité  
financière aux études

Québec 

[ccafe.gouv.qc.ca](http://ccafe.gouv.qc.ca)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.

---

**RÉPONSE**

Voir fiche 5.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.

---

**RÉPONSE**

Aucun document, avis, note, analyse, rapport, étude et rencontre n'ont été réalisés ou tenue en lien avec l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des mécanismes de contrôle mis en place par le Ministère afin de déceler les situations non conformes suite à la publication du rapport du vérificateur général en février 2015 qui relevait que l'UOAM avait violé la Loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire en versant illégalement des « sommes forfaitaires ».

---

**RÉPONSE**

La ministre a donné à la sous-ministre un mandat visant à mettre en place un processus qui permettra au Ministère d'être informé en tout temps des politiques et des pratiques des universités relatives à la rémunération globale des membres de leur personnel de direction supérieure, et, éventuellement, d'établir un cadre normatif en ces matières, afin de prévenir des problèmes d'interprétation des encadrements applicables ainsi que d'éviter des excès peu compatibles avec une gestion responsable des fonds publics.

La première mesure entreprise par le Ministère pour actualiser ce mandat a été de demander à toutes les universités la documentation pertinente à la rémunération et aux conditions de travail de leur personnel de direction supérieure.

L'analyse en cours de la documentation obtenue permettra de dresser l'état des lieux, d'identifier, le cas échéant, les éléments pouvant se révéler problématiques et les solutions appropriées, dont la possibilité d'un nouveau cadre normatif constitué de règles claires et connues d'avance, qui serait sujet à une reddition de comptes appropriée et à l'imposition de sanctions financières en cas de non-respect du cadre normatif.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne détient pas ces informations.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des organismes rencontrés pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, en incluant, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne détient pas ces informations.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Les sommes relatives à cette rubrique sont intégrées à la réponse Question # 67

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Les sommes relatives à cette rubrique sont intégrées à la réponse Question # 67.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.

**RÉPONSE**

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017, une somme annuelle de 5 M\$ en 2016-2017, puis de 4 M\$ à compter de 2017-2018, est annoncée pour favoriser la mobilité étudiante à l'enseignement supérieur.

**Enseignement collégial**

Le 19 août 2016, la Ministre a annoncé l'implantation d'une mesure visant la mobilité étudiante interrégionale à compter de l'année scolaire 2016-2017. La mesure est dotée d'une enveloppe de 1,5 M\$ (dont 92 k\$ pour les collèges privés subventionnés admissibles). La mesure prévoit l'octroi de subventions à 19 établissements collégiaux (dont deux collèges privés subventionnés) situés dans des régions administratives qui sont particulièrement confrontées à des défis démographiques, soit :

1. Cégep de La Pocatière (public);
2. Cégep de Matane (public);
3. Cégep de Rimouski (public);
4. Cégep de Rivière-du-Loup (public);
5. Collège d'Alma (public);
6. Cégep de Chicoutimi (public);
7. Cégep de Jonquière (public);
8. Cégep de Saint-Félicien (public);
9. Cégep de Trois-Rivières (public);
10. Collège Laflèche (privé subventionné);
11. Collège de Shawinigan (public);
12. Cégep de Sherbrooke (public);
13. Séminaire de Sherbrooke (privé subventionné)
14. Cégep d'Abitibi-Témiscamingue (public);
15. Cégep de Baie-Comeau (public);
16. Cégep de Sept-Îles (public);
17. Cégep de Gaspésie-et-des-Îles (public);
18. Cégeps de Beauce-Appalaches (public);
19. Cégep de Thetford (public);

Afin de favoriser l'innovation en matière de mobilité étudiante, chaque cégep possède la marge de manœuvre pour développer et administrer son propre programme de mobilité.

De plus, le Ministère souhaite favoriser la concertation entre les collèges dans la mise en œuvre de mesures favorisant la mobilité étudiante et éviter la concurrence entre collèges d'une même région. C'est pourquoi l'enveloppe est répartie par région. Les collèges d'une même région seront ainsi tenus de se consulter sur la répartition des sommes et d'échanger sur la nature des mesures mises en place par chaque établissement.

Les collèges sont tenus de déclarer annuellement l'utilisation des sommes et le nombre d'étudiants ayant bénéficié de la mesure. Aussi, les collèges participants sont tenus de fournir au Ministère un bilan de l'expérimentation au cours de l'année scolaire 2020-2021. Cet exercice permettra au Ministère d'identifier les actions les plus porteuses en matière de mobilité étudiante interrégionale.

**Enseignement universitaire**

Le réinvestissement prévu pour favoriser la mobilité des étudiants québécois au Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017 est inclus dans le versement annuel de 24,6 M\$ aux universités pour les trois prochaines années pour l'amélioration de la réussite à l'enseignement universitaire.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignements ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2017-2018.

**RÉPONSE**

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017, une somme annuelle de 4 M\$ en 2016-2017, puis de 6 M\$ pour les deux années suivantes, est annoncée pour appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Avec cette somme, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soutient l'action des cégeps et des collèges au regard de leurs centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) pour la mise en œuvre d'un modèle d'intervention visant une mutualisation des expertises de différents partenaires afin de mieux soutenir la recherche et l'innovation et de favoriser des retombées, notamment en éducation, dans l'ensemble des régions du Québec, et ce, dans le respect de la mission des collèges et des CCTT. Pour l'année 2016-2017, la répartition du 4 M\$ sera la suivante :

- Une somme de 3 418 000 \$ sera octroyée dans le cadre du régime financier et budgétaire des cégeps;
- Une somme de 222 000 \$ sera octroyée dans le cadre du régime financier et budgétaire des établissements privés subventionnés d'ordre collégial, selon la répartition convenu des sommes entre les réseaux public et privé;
- Une somme de 360 000 \$ sera octroyée pour le Réseau Trans-Tech, pour soutenir le développement et le déploiement du nouveau modèle d'intervention des centres collégiaux de transfert de technologie.

La répartition des sommes par CCTT pour les cégeps a été proposée par le réseau réunissant les 49 CCTT, le Réseau Trans-Tech. Voici en détails les sommes qui seront octroyées pour chaque centre:

Nom du collègue	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2016-2017
Alma	AGRINOVA	Agriculture	91 479 \$
La Pocatière	Biopierre – Centre de développement des bioproduits	Bioproduits	71 208\$
Trois-Rivières	Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (C2T3)	Télécommu- nications	50 938 \$
La Pocatière / André-Laurendeau / John Abbott	Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique (OPTTECH)	Communication - Optique	91 479 \$
Sainte-Foy	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte -Foy inc. (CERFO)	Foresterie	71 208 \$
Rosemont	Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSÉ)	Responsabilité sociale et écocitoyenneté	50 938 \$
Maisonneuve	Centre d'études en procédés chimiques du Québec (CEPROCQ)	Procédés chimiques	50 938 \$
Baie-Comeau	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)	Foresterie	50 938 \$

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2016-2017
Victoriaville	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+)	Agriculture biologique	71 208 \$
Gaspésie et des Îles	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)	Développement durable	71 208 \$
Lionel Groulx	Centre d'innovation en microélectronique du Québec (CIMEQ)	Productique-microélectronique	71 208 \$
Victoriaville	Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)	Agriculture	91 479 \$
Saint-Jérôme	Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)	Procédés chimiques	71 208 \$
Matane	Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN)	Imagerie numérique	71 208 \$
Chicoutimi	Centre de géomatique du Québec inc. (CGQ)	Géomatique	50 938 \$
Trois-Rivières	Centre de métallurgie du Québec (CMQ)	Métallurgie	91 479 \$
Jonquière	Centre de production automatisée (CPA)	Productique	91 479 \$
Dawson/Vieux Montréal	Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap	Insertion socio-professionnelle	50 938 \$
Lévis-Lauzon	Centre de robotique et de vision industrielles inc. (CRVI)	Productique	71 208 \$
Thetford	Centre de technologie minérale et de plasturgie inc. (CTMP)	Minéralogie et plasturgie	91 479 \$
Sorel-Tracy	Centre de transfert technologique en écologie industrielle, centre J-E. Simard (CTTÉI)	Environnement	71 208 \$
Saint-Laurent	Centre des technologies de l'eau (CTE)	Eau	50 938 \$
Sainte-Foy	Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI)	Imagerie numérique	50 938 \$
Shawinigan	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc. (CNETE)	Environnement - Chimie	91 479 \$
Abitibi-Témiscamingue	Centre technologique des résidus industriels (CTRI)	Environnement	91 479 \$
Édouard Montpetit	Centre technologique en aérospatiale (CTA)	Aéronautique	91 479 \$
St-Hyacinthe	Cintech agroalimentaire	Agroalimentaire	91 479 \$
Rimouski	Corporation du service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX)	Transformation des produits forestiers	71 208 \$
Jonquière	ÉCOBES Recherche et transfert	Santé et éducation	91 479 \$
St-Hyacinthe	Groupe CTT inc.	Vêtements - Textile	91 479 \$
Régional Lanaudière à Terrebonne	INÉDI	Design industriel	50 938 \$
Trois-Rivières	Innofibre – Centre d'innovation des produits celluloseux	Pâtes et papier	71 208 \$
Rimouski	Innovation maritime	Maritime	50 938 \$

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2016-2017
Victoriaville	Inovem	Bois et ameublement	50 938 \$
Maisonneuve	Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI)	Accueil et intégration des immigrants	71 208 \$
Maisonneuve	Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA)	Emballages	50 938 \$
Ahuntsic	Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité (ICI)	Imprimerie	91 479 \$
Saint-Jérôme	Institut du véhicule innovant (IVI)	Transport	71 208 \$
André-Laurendeau	Institut international de logistique de Montréal (IILM)	Logistique	50 938 \$
Sept-Îles	Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI)	Maintenance industrielle	50 938 \$
Beauce-Appalaches	MÉCANIUM inc.	Productique	71 208 \$
Gaspésie et des Îles	Merinov (CCTT des pêches)	Pêches	91 479 \$
Thetford	Oleotek inc.	Chimie	71 208 \$
Sherbrooke	Productique Québec	Productique	50 938 \$
La Pocatière	Solutions Novika	Technologies physiques	91 479 \$
Gaspésie et des Îles	TechnoCentre éolien Gaspésie, les Îles (TCE)	Éolien	91 479 \$
Mérici	TOPMED	Orthèses et prothèses	222 000 \$ <sup>1</sup>
Lévis-Lauzon	TransBIOTech - Centre de recherche et de transfert en biotechnologie	Biotechnologie	71 208 \$
Marie-Victorin	VESTECHPRO Centre de recherche et d'innovation en habillement	Habillement	50 938 \$
<b>TOTAL</b>			<b>3 640 000 \$</b>

<sup>1</sup> Le Collège Mérici, au regard de son centre collégial de transfert de technologie TOP MED a obtenu la somme entière allouée aux établissements privés subventionnés d'ordre collégial, étant le seul CCTT reconnu de ce réseau.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure les sommes prévues pour 2017-2018.

**RÉPONSE**

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017, une somme annuelle de 24,6 M\$ est allouée aux universités pour trois ans pour l'amélioration de la réussite à l'enseignement supérieur. À l'automne 2016, lors de la mise à jour économique du gouvernement, une somme de 2,3 M\$ pour le recrutement et la rétention d'étudiants étrangers a bonifié le Plan. La répartition est la suivante :

<b>Établissement</b>	<b>Réinvestissement</b>	<b>Mise à jour économique d'octobre 2016</b>
Université Bishop's	477 000 \$	21 100 \$
Université Concordia	2 485 000 \$	260 600 \$
Université Laval	2 931 000 \$	313 800 \$
Université McGill	2 639 000 \$	279 000 \$
Université de Montréal	3 420 000 \$	372 100 \$
HEC Montréal	1 074 000 \$	92 300 \$
École Polytechnique de Montréal	783 000 \$	57 600 \$
Université de Sherbrooke	1 811 000 \$	180 200 \$
Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue	491 000 \$	22 800 \$
Université du Québec à Chicoutimi	709 000 \$	48 800 \$
Université du Québec à Montréal	2 746 000 \$	291 700 \$
Université du Québec en Outaouais	708 000 \$	48 700 \$
Université du Québec à Rimouski	701 000 \$	47 800 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	1 149 000 \$	101 200 \$
Institut national de la recherche scientifique	336 000 \$	4 300 \$
École nationale d'administration publique	390 000 \$	10 700 \$
École de technologie supérieure	856 000 \$	66 300 \$
Télé-université	895 000 \$	71 000 \$
<b>Total sommes allouées pour l'année universitaire 2016-2017</b>	<b>24 600 000 \$</b>	<b>2 290 000 \$</b>

Au collégial, en application du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017 ainsi que de la mise à jour économique de novembre 2016, une somme de 18,3 M\$ est allouée aux cégeps et 1,1 M\$ aux collèges privés.

La répartition pour les cégeps est la suivante :

<b>Établissement</b>	<b>Excellence et réussite</b>	<b>Pratiques innovantes</b>	<b>Amélioration de la maîtrise du français</b>	<b>Sommes allouées pour l'année scolaire 2016-2017</b>
ABI	254 582,00 \$	62 500,00 \$	121 000,00 \$	438 082,00 \$
AHU	391 083,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	500 583,00 \$
ALM	114 836,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	224 336,00 \$

Établissement	Excellence et réussite	Pratiques innovantes	Amélioration de la maîtrise du français	Sommes allouées pour l'année scolaire 2016-2017
AND	236 719,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	346 219,00 \$
BAI	102 649,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	212 149,00 \$
BEA	149 184,00 \$	62 500,00 \$	101 000,00 \$	312 684,00 \$
BOI	202 269,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	311 769,00 \$
CHA	310 795,00 \$	62 500,00 \$	141 000,00 \$	514 295,00 \$
CHI	310 517,00 \$	62 500,00 \$	101 000,00 \$	474 017,00 \$
DAW	447 742,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	557 242,00 \$
DRU	157 981,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	267 481,00 \$
EDO	464 001,00 \$	62 500,00 \$	94 000,00 \$	620 501,00 \$
FEL	133 866,00 \$	62 500,00 \$	74 000,00 \$	270 366,00 \$
FOY	409 345,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	518 845,00 \$
FRA	314 422,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	423 922,00 \$
GAS	206 445,00 \$	62 500,00 \$	128 000,00 \$	396 945,00 \$
GER	109 744,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	219 244,00 \$
GRA	146 284,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	255 784,00 \$
HER	113 948,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	223 448,00 \$
HYA	294 099,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	403 599,00 \$
JEA	215 423,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	324 923,00 \$
JER	318 644,00 \$	62 500,00 \$	101 000,00 \$	482 144,00 \$
JOH	354 423,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	463 923,00 \$
JON	293 794,00 \$	62 500,00 \$	74 000,00 \$	430 294,00 \$
LAN	402 658,00 \$	62 500,00 \$	141 000,00 \$	606 158,00 \$
LAP	146 799,00 \$	62 500,00 \$	74 000,00 \$	283 299,00 \$
LAU	235 881,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	345 381,00 \$
LEV	238 236,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	347 736,00 \$
LIM	355 098,00 \$	62 500,00 \$	94 000,00 \$	511 598,00 \$
LIO	307 527,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	417 027,00 \$
MAI	340 999,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	450 499,00 \$
MAR	245 212,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	354 712,00 \$
MAT	119 658,00 \$	62 500,00 \$	60 500,00 \$	242 658,00 \$
MON	357 018,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	466 518,00 \$
OUT	314 411,00 \$	62 500,00 \$	94 000,00 \$	470 911,00 \$
RIM	331 304,00 \$	62 500,00 \$	87 500,00 \$	481 304,00 \$
RIV	135 311,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	244 811,00 \$
ROS	288 745,00 \$	62 500,00 \$	94 000,00 \$	445 245,00 \$
SEP	115 843,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	225 343,00 \$
SHA	156 396,00 \$	62 500,00 \$	74 000,00 \$	292 896,00 \$
SHE	347 005,00 \$	62 500,00 \$	74 000,00 \$	483 505,00 \$
SOR	112 351,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	221 851,00 \$
THE	126 755,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	236 255,00 \$
TRO	280 438,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	389 938,00 \$
VAL	180 433,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	289 933,00 \$
VAN	336 435,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	445 935,00 \$
VIC	200 825,00 \$	62 500,00 \$	74 000,00 \$	337 325,00 \$
VIE	361 606,00 \$	62 500,00 \$	47 000,00 \$	471 106,00 \$
<b>Total</b>	<b>12 089 739,00 \$</b>	<b>3 000 000,00 \$</b>	<b>3 165 000,00 \$</b>	<b>18 254 739,00 \$</b>

La répartition pour les collèges privés est la suivante :

<b>Établissement</b>	<b>Sommes allouées pour l'année scolaire 2016-2017</b>
Collège Ellis - Campus de Trois-Rivières	25 083 \$
Collège TAV	39 932 \$
Collège Stanislas inc.	17 449 \$
Collège O'Sullivan de Québec inc.	21 836 \$
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	35 086 \$
École de musique Vincent D'Indy	6 494 \$
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	16 173 \$
Institut Teccart (2003)	61 674 \$
Collège André-Grasset	70 287 \$
Collège Bart	19 819 \$
Collégial international Sainte-Anne	13 095 \$
Collège Ellis - Campus de Drummondville	31 995 \$
École de sténographie judiciaire	1 418 \$
Collège international des Marcellines	5 019 \$
Collège international Marie-de-France	12 984 \$
Collège Jean-de-Brébeuf	101 290 \$
Collège Laflèche	92 815 \$
Collège LaSalle	233 128 \$
Collège Marianopolis	120 552 \$
Campus Notre-Dame-de-Foy	73 162 \$
École nationale de Cirque	18 055 \$
Séminaire de Sherbrooke	18 991 \$
Collège Mérici	73 818 \$
Collège Centennal	4 778 \$
<b>Total somme allouée</b>	<b>1 114 933 \$</b>
À allouer	6 145 \$
<b>Total enveloppe 2016-2017</b>	<b>1 121 078 \$</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Copie de tout document, note, rapport, état de situation concernant le salaire des recteurs et la tenue d'un comité indépendant.

**RÉPONSE**

Les traitements des recteurs sont présentés dans les états de traitements annuels requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Ces documents font chaque année l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale. Les derniers états du traitement reçus concernaient l'année universitaire 2015-2016. Le tableau suivant contient les données les plus récentes transmises par les établissements :

**TRAITEMENTS IMPOSABLES DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX  
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC EN 2015-2016 (en dollars)**

Établissement universitaire	Salaire de base	Autres éléments de traitement	Traitement total
Université Bishop's	278 683	18 875	297 558
Université Concordia	373 325	71 532	444 857
Université Laval	326 486	1 928	328 414
Université McGill	418 170	163	418 333
Université de Montréal	416 029	6 264	422 293
HEC Montréal	270 768	16 153	286 921
École Polytechnique de Montréal	248 014	15 657	263 671
Université de Sherbrooke	297 955	3 591	301 546
Université du Québec (siège social)	204 582	2 827	207 409
Université du Québec à Chicoutimi	184 125	7 195	191 320
Université du Québec à Montréal	194 353	3 021	197 374
Université du Québec à Rimouski	173 895	2 877	176 772
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	163 662	1 973	165 635
Université du Québec en Outaouais	173 895	2 887	176 782
Université du Québec à Trois-Rivières	182 056	1 089	183 145
École nationale d'administration publique	163 664	3 115	166 779
École de technologie supérieure	184 123	3 389	187 512
Institut national de la recherche scientifique	184 123	14 209	198 332
Télé-université	163 665	22 469	186 134

Source : États du traitement 2015-2016

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Copie des décisions prises par le ministre en vertu de la règle budgétaire « Encadrement de la rémunération globale et conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure » et ce, par année depuis le 23 avril 2014. Nombre de demandes acceptées et nombre de demandes refusées.

**RÉPONSE**

5 février 2015 : Lettre du ministre Yves Bolduc au président du conseil d'administration de l'Université Laval :

- refusant la bonification des conditions salariales des hauts dirigeants de l'Université, lorsqu'au terme de leur mandat, ils demeurent au service de l'établissement pour occuper un poste normalement moins rémunéré;
- demandant au conseil d'administration d'annuler sa décision du 26 novembre 2014 visant à bonifier les conditions salariales d'après mandat des hauts dirigeants.

27 avril 2015 : Lettre du ministre François Blais au président du conseil d'administration de la Télé-université autorisant la modification de la structure salariale applicable aux cadres supérieurs de l'établissement, afin de réduire le taux maximum de leur échelle salariale et ainsi, de ramener ce taux à 90 % de celui du chef d'établissement, en conformité avec les règles généralement appliquées à l'Université du Québec.

16 novembre 2015 : Lettre du ministre François Blais au président du conseil d'administration de l'Université Laval :

- reconfirmant la décision de son prédécesseur de refuser la bonification des conditions salariales des hauts dirigeants de l'Université (voir lettre du 5 février);
- précisant qu'à défaut d'annuler ces bonifications, une partie de la subvention sera retenue.

Note : Une retenue de 1 394 442 \$ sur le versement de décembre 2015 de la subvention de fonctionnement à l'Université Laval a été effectuée, en application de la décision du ministre. Ce montant pourrait être retourné à l'Université si elle annulait les modifications adoptées le 26 novembre 2014.

Par ailleurs, conformément aux exigences de la règle budgétaire, le Ministère a reçu les demandes suivantes:

- Université McGill : projet de modification de la structure salariale applicable aux cadres supérieurs afin d'y inclure formellement des planchers et des plafonds de salaire.
- École de technologie supérieure : projet de bonification de la structure salariale des cadres supérieurs en fonction du salaire directeur général et de celui des autres cadres d'un niveau inférieur.
- Institut national de la recherche scientifique (INRS) : projet de prime annuelle multisites de 5 %, visant à compenser les conditions de travail supposément difficiles découlant de la dispersion géographique des centres de l'INRS et des déplacements fréquents qu'impliquent leurs fonctions.

La réponse à ces demandes s'inscrira dans la suite des travaux en cours relatifs au cadre normatif concernant la rémunération globale du personnel de direction supérieure.



Québec, le 5 février 2015

Monsieur John Porter  
Président du conseil d'administration  
Université Laval  
2325, rue de l'Université  
Québec (Québec) G1V 0A6



1964-2014

Monsieur le Président,

Je vous ai fait part par lettre, le 4 décembre dernier, du fait que j'aurais dû être préalablement saisi des intentions qui ont donné lieu à la décision du 26 novembre 2014 du conseil d'administration de l'Université Laval à l'effet d'adopter de nouvelles dispositions concernant les conditions salariales applicables aux membres du personnel de la haute direction de l'établissement lorsque, à la fin de leur mandat, ils demeurent à son emploi dans une autre fonction.

En effet, en vertu de la règle 5.11 des règles budgétaires applicables aux universités pour l'année 2014-2015, tout projet d'adoption ou de modification d'une politique, d'un règlement ou d'une disposition particulière concernant la rémunération et les conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure d'une université doit être soumis au préalable à mon approbation.

Je vous demandais dans cette perspective, toujours dans la lettre du 4 décembre, de régulariser la situation et, en conséquence, de soumettre à mon approbation les modifications ainsi adoptées par le conseil d'administration de l'Université.

Votre première réponse m'est parvenue le 18 décembre par une lettre dans laquelle, d'une part, vous me livriez alors un certain nombre d'informations, toutefois insuffisantes pour que le Ministère puisse procéder à une analyse adéquate, et,

...2

d'autre part, vous référiez à un avis juridique, produit à la demande de l'Université Laval, qui concluait en substance que les modifications apportées au *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman* ne requerraient pas mon approbation parce que ce même règlement n'avait pas été approuvé initialement par le ministre responsable.

Après analyse, le Ministère est resté d'avis que les modifications à ce règlement auraient dû être soumises préalablement à mon approbation. Il demandait au vice-recteur exécutif et au développement de l'Université Laval, le 15 janvier dernier, afin de compléter l'analyse du dossier en vue d'une décision ministérielle, de faire parvenir les informations suivantes :

- la version intégrale, incluant les annexes, du *Règlement de l'Université Laval sur les conditions de travail du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman*, en vigueur avant le 26 novembre 2014;
- le texte officiel des modifications apportées au Règlement à compter de cette date;
- les comparaisons avec les autres universités utilisées, le cas échéant, par l'Université en appui à cette décision.

Le Ministère a été informé le 23 janvier dernier que cette requête vous avait été soumise. C'est ainsi que vous m'avez transmis le 30 janvier l'essentiel de ces documents, à savoir la version intégrale du règlement concerné en vigueur avant le 26 novembre 2014, les modifications apportées depuis ainsi que la version intégrale du nouveau règlement ainsi amendé, et ce, à la suite des modifications apportées non seulement le 26 novembre dernier mais aussi le 17 décembre suivant.

Je constate ainsi en l'occurrence que ces modifications du 17 décembre ont été apportées après ma correspondance du 4 du même mois, laquelle spécifiait notamment que des modifications de cette nature devaient être soumises à mon approbation préalablement à leur adoption par le conseil d'administration de l'Université Laval.

Au regard du remplacement de la table de réaffectation prévue à l'article 2.2.1.1 du *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman*, vous n'avez pas transmis de document permettant la comparaison avec d'autres universités québécoises, ni d'autre document dont le Ministère aurait pu tenir compte pour décider de la justification de cet amendement. Les renseignements disponibles ne permettent pas de conclure que cet amendement est justifié. Je ne peux donc accepter cette modification au règlement.

De la même manière, les modifications au règlement visant, d'une part, à y intégrer la fonction de directeur du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement et, d'autre part, à verser une augmentation de salaire de 2,8 % au titulaire de ce poste, ne sont appuyées d'aucune justification ou de motifs visant à démontrer le bien-fondé de ce rehaussement. Je ne peux non plus y donner mon accord.

Une dernière résolution a été adoptée le 17 décembre dernier par le conseil d'administration de l'Université et elle visait alors à réduire de 3 % le salaire du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale. Dans le contexte de la situation financière actuelle des établissements universitaires, j'approuve cette révision apportée à la rémunération des personnes visées. Elle sera en vigueur jusqu'à ce que le conseil d'administration soumette toute modification, le cas échéant, à mon approbation conformément aux Règles budgétaires.

Je refuse en conséquence les modifications apportées le 26 novembre dernier au *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman* et demande au conseil d'administration de l'Université Laval d'annuler leur mise en application. À défaut, toute somme qui sera versée par l'établissement à l'opposé de ma décision sera récupérée par le Ministère à même la subvention de fonctionnement de l'Université Laval.

Enfin, le conseil d'administration pourra soumettre ultérieurement à mon approbation, avant qu'il ne les adopte, toute autre modification au règlement concerné ou toute autre résolution portant sur la rémunération et les conditions de travail d'un ou des membres du personnel de direction supérieure de l'Université Laval s'il souhaite procéder en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
Yves Bolduc



Québec, le 16 novembre 2015

Monsieur John Porter  
Président du conseil d'administration  
Université Laval  
2325, rue de l'Université  
Québec (Québec) G1V 0A6

Monsieur le Président,

Mon prédécesseur, à titre alors de ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, vous avait informé par lettre, le 4 décembre dernier, du fait qu'il aurait dû être préalablement saisi des intentions qui avaient donné lieu à la décision du 26 novembre 2014 du conseil d'administration de l'Université Laval à l'effet d'adopter de nouvelles dispositions concernant les conditions salariales applicables aux membres du personnel de la haute direction de l'établissement lorsque, à la fin de leur mandat, ils demeurent à son emploi dans une autre fonction.

Il référerait en l'occurrence à la règle budgétaire concernant l'Encadrement de la rémunération globale et des conditions de travail de membres du personnel de direction supérieure, en vertu de laquelle tout projet d'adoption ou de modification d'une politique, d'un règlement ou d'une disposition particulière concernant la rémunération et les conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure d'une université devait être soumis au préalable à son approbation. Il vous demandait dans cette perspective de régulariser la situation et, en conséquence, de soumettre à son approbation les modifications ainsi adoptées.

Vous lui répondiez le 18 décembre et référiez alors à un avis juridique, produit à la demande de l'Université, qui concluait en substance que les modifications apportées au *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman* ne requerraient pas l'approbation du ministre parce que ce même règlement n'avait pas été initialement approuvé par lui.

...2

Le Ministère était à ce moment demeuré d'avis, et le demeure toujours, que les modifications à ce règlement auraient dû être soumises préalablement à l'approbation du ministre.

Vous nous avez ensuite transmis le 30 janvier dernier la version intégrale du règlement en vigueur avant le 26 novembre 2014, les modifications apportées depuis et la version intégrale du nouveau règlement ainsi amendé, et ce, à la suite des modifications apportées le 26 novembre 2014 ainsi que le 17 décembre suivant.

Mon prédécesseur vous avait ainsi écrit de nouveau le 5 février dernier pour vous faire part du fait qu'au regard du remplacement de la table de réaffectation prévue à l'article 2.2.1.1 du règlement, vous n'aviez pas transmis de document permettant la comparaison avec d'autres universités québécoises, ni d'autres documents dont le Ministère aurait pu tenir compte pour décider de la justification de cet amendement. Il concluait en conséquence qu'il ne pouvait accepter cette modification au règlement. Le 17 septembre dernier, la sous-ministre, madame Sylvie Barcelo, a rencontré le chef de cabinet du président du conseil d'administration, monsieur Nicholas Poirier, afin d'obtenir des précisions concernant ces modifications réglementaires.

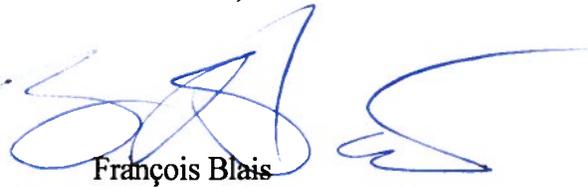
Par la présente, je maintiens et je reconferme la décision prise dans ce dossier. De la même manière, je demande au conseil d'administration de l'Université Laval d'annuler la mise en application des modifications ainsi apportées le 26 novembre dernier au *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman*.

À défaut, et en vertu de la règle 7.2 concernant le Respect des règles budgétaires, un montant que nous évaluons à 1 394 462 \$ sera retenu par le Ministère à même le versement du mois de décembre de la subvention de fonctionnement de l'Université Laval. Ce montant est une estimation, sur une période de six ans, du coût de remplacement de la table de réaffectation visée par l'article 2.2 du règlement tel que détaillé dans le tableau en annexe. Des sommes supplémentaires seront également retenues de la subvention de fonctionnement si les dispositions du *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman* s'appliquent à la fin du mandat d'autres membres du personnel de direction supérieure de l'Université Laval.

Les sommes retenues demeurent disponibles et pourront être versées à l'Université Laval lorsque le conseil d'administration aura annulé les modifications adoptées le 26 novembre 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Blais

p. j.

**Estimation du coût de remplacement de la nouvelle table de réaffectation du Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman (en dollars)**

Fonction	Années de service cumulées dans la fonction, à la fin de 2014-2015	Salaire applicable le 1 <sup>er</sup> janvier 2015*	Table de réaffectation applicable	Salaires des années d'après mandat**						Plus-value sur 6 ans
				1	2	3	4	5	6	
Recteur	8	326 486	Ancienne Nouvelle	293 837 326 486	261 189 326 486	228 540 293 837	134 755 244 865	134 755 244 865	134 755 244 865	493 572
Vice-recteur exécutif	8	238 450	Ancienne Nouvelle	214 605 238 450	190 760 238 450	166 915 214 605	134 755 178 838	134 755 178 838	134 755 178 838	251 473
Vice-recteur	8	187 904	Ancienne Nouvelle	169 114 187 904	150 323 187 904	134 755 169 114	134 755 140 928	134 755 140 928	134 755 140 928	109 249
Vice-recteur	8	187 904	Ancienne Nouvelle	169 114 187 904	150 323 187 904	134 755 169 114	134 755 140 928	134 755 140 928	134 755 140 928	109 249
Vice-rectrice	8	188 674	Ancienne Nouvelle	169 807 188 674	150 939 188 674	132 072 169 807	90 077 141 506	90 077 141 506	90 077 141 506	248 623
Vice-rectrice adjointe	8	164 628	Ancienne Nouvelle	148 165 164 628	134 755 164 628	134 755 148 165	134 755 134 755	134 755 134 755	134 755 134 755	59 746
Vice-recteur adjoint	8	165 398	Ancienne Nouvelle	148 858 165 398	134 755 165 398	134 755 148 858	134 755 134 755	134 755 134 755	134 755 134 755	61 286
Secrétaire générale	9	165 388	Ancienne Nouvelle	148 849 165 388	134 755 165 388	134 755 148 849	134 755 134 755	134 755 134 755	134 755 134 755	61 266
<b>Coûts additionnels totaux par année du nouveau règlement</b>				<b>162 483</b>	<b>317 033</b>	<b>261 047</b>	<b>217 967</b>	<b>217 967</b>	<b>217 967</b>	<b>1 394 462</b>

**Hypothèse:** Les personnes concernées complètent leur mandat jusqu'en 2017. Par la suite, elles demeurent à l'emploi de l'Université, dans une autre fonction, pendant 6 ans.

\* En vertu d'une résolution du conseil d'administration du 17 décembre 2014, ces salaires reflètent une diminution de 3% par rapport aux salaires en vigueur le 31 décembre 2014.

\*\* Lorsqu'applicable, le % de protection du salaire, selon l'ancienne et la nouvelle table de réaffectation, est multiplié par le salaire en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Autrement, quand le salaire maximum du corps d'emploi d'origine se révèle plus élevé que celui obtenu avec la table de réaffectation, c'est le salaire du corps d'emploi d'origine qui s'applique.

Année d'après mandat	Ancienne table de réaffectation après 6 ans de service ou plus dans la fonction	Nouvelle table de réaffectation après 10 ans de service dans la fonction
1 <sup>er</sup>	Protection du salaire de fin de mandat à 90%	Protection du salaire de fin de mandat à 100%
2 <sup>e</sup>	Protection du salaire de fin de mandat à 80%	Protection du salaire de fin de mandat à 100%
3 <sup>e</sup>	Protection du salaire de fin de mandat à 70%	Protection du salaire de fin de mandat à 90%
4 <sup>e</sup>	Le plus élevé de l'échelle des professeurs titulaires ou des professionnels, selon le cas	Protection du salaire de fin de mandat à 75%
5 <sup>e</sup>	Le plus élevé de l'échelle des professeurs titulaires ou des professionnels, selon le cas	Protection du salaire de fin de mandat à 75%
6 <sup>e</sup>	Le plus élevé de l'échelle des professeurs titulaires ou des professionnels, selon le cas	Protection du salaire de fin de mandat à 75%

Québec, le 27 avril 2015



Monsieur Vincent Tanguay  
Président du conseil d'administration  
Télé-université  
455, rue du Parvis  
Québec (Québec) G1K 9H6

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions prévues à la règle budgétaire 5.11 relative à l'encadrement de la rémunération globale et des conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure des universités, et à titre de ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, j'approuve la demande de modification de la structure salariale des cadres supérieurs soumise par M<sup>me</sup> Louise Boucher, directrice des services administratifs de la Télé-université, dans sa lettre du 25 février 2015.

Le projet soumis pour approbation a pour effet de réduire le taux maximum de l'échelle salariale applicable aux cadres supérieurs à compter du 31 mars 2015, afin de pouvoir rétablir la cohérence de la structure salariale interne par rapport au traitement du chef d'établissement, en conformité avec les règles généralement appliquées au sein de l'Université du Québec. En vertu de celles-ci, les cadres supérieurs d'un établissement peuvent bénéficier d'un traitement maximum correspondant à 90 % de celui du chef d'établissement.

... 2

Étant donné que la demande de modification ne porte que sur le maximum de l'échelle salariale applicable aux cadres supérieurs et sur aucun autre élément de leur rémunération globale, je ne pose pas de réserve à mon approbation, sinon que l'indexation annuelle des bornes de leur structure salariale devra être conforme à la politique salariale du gouvernement dans les secteurs public et parapublic.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Blais

c. c. M<sup>me</sup> Ginette Legault, directrice générale

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation en 2016-2017, en particulier depuis le dévoilement du plan de lutte à la radicalisation en juin 2015, au sein du réseau d'enseignement postsecondaire depuis 2013-2014. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.

**RÉPONSE**

Sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation

Établissement	2015-2016	Objectif
Cégep de Maisonneuve	48 000 \$ Cette recherche-action est financée à part égale entre le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le MEES pour une aide financière totale de 144 000 \$.	Réalisation d'une recherche-action qui vise à déceler chez les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration, des zones de fragilité qui pourraient créer un terrain favorable au processus de radicalisation.
Cégep de Maisonneuve	400 000 \$	Soutenir le Cégep dans la mise en œuvre d'un projet-pilote visant à implanter des mesures d'appui au vivre-ensemble
Cégep de Rosemont	84 000 \$	colloque sur le phénomène de la radicalisation
Cégep Montmorency	19 490 \$	Première édition du Projet interordres sur la radicalisation et l'extrémisme violent.
Cégep d'Ahuntsic	3 000 \$	Différentes activités de sensibilisation et de lutte à la radicalisation
Cégep du Vieux-Montréal	4 500 \$	
Cégep de Saint-Hyacinthe	1 000 \$	
Cégep de Maisonneuve	2 250 \$	
Cégep de Rosemont	3 000 \$	
Établissement	2016-2017	Objectif
Cégep de Saint-Laurent	1 400 \$	Volet 4 (prévention de la radicalisation et de la xénophobie) du programme Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial
Cégep de Sherbrooke	2 000 \$	
Cégep de Jonquière	1 000 \$	
Cégep de Rosemont	6 000 \$	
Cégep de Granby	1 000 \$	
Cégep de Maisonneuve	4 500 \$	
Cégep Édouard Montpetit	2 000 \$	
Cégep de Saint-Hyacinthe	2 000 \$	
Cégep de Lévis-Lauzon	1 000 \$	
Cégep du Vieux-Montréal	1 250 \$	
Cégep Montmorency	5 000 \$	

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus en prévision de remplacer le plan stratégique 2009-2013 du ministère.

---

**RÉPONSE**

L'élaboration du plan stratégique a été suspendue le temps des consultations publiques sur la réussite éducative et des travaux portant sur la création d'instances conseils en enseignement supérieur. Les résultats de ces consultations, le lancement de la politique et les rapports des travaux portant sur la création d'instances conseils en enseignement supérieur viendront enrichir le plan stratégique.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 2016-2017 et celles prévues pour 2017-2018

---

**RÉPONSE**

Voir l'annexe 1 pour une liste des projets retenus dans le cadre du FIS.

Établissement	Titre du projet
Cégep de La Pocatière	Modernisation et réaménagement des installations à la Bibliothèque François-Hertel
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Mise à niveau des laboratoires de sciences et amélioration de l'efficacité de la production, de l'emmagasinage et de la distribution de l'énergie
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Projet d'agrandissement de la taille et de la qualité des installations de recherche et d'innovation en technologie minérale
Cégep de l'Outaouais	Centre d'Innovation et Incubateur d'Entreprises du Cégep de l'Outaouais (SYNOVCO)
Cégep de Rimouski	Mise à niveau des infrastructures de recherche du SEREX
Cégep de Sainte-Foy	Rehaussement des installations de formation spécialisée de l'aile G
Cégep de Sainte-Foy	Rehaussement des installations de l'aile J
Cégep de Saint-Félicien	Agrandissement et réaménagement du pavillon de santé animale
Cégep de Saint-Jérôme	Agrandissement des infrastructures du CDCQ dédiées aux activités de recherche sur les matériaux composites à hautes performances et la recyclabilité
Cégep de Saint-Jérôme	Projets d'efficacité énergétique
Cégep de Sept-Îles	Efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de l'enveloppe extérieure du bâtiment principal
Cégep de Sorel-Tracy	HUB de co-innovation en Internet des objets, Web 4.0 et applications mobiles : de la formation à l'entreprise
Cégep de Thetford	Amélioration de la qualité et de la pérennité environnementale des installations de recherche d'Oleotek
Cégep de Trois-Rivières	Amélioration de l'efficacité énergétique des ateliers pilotes d'Innofibre
Cégep de Trois-Rivières	Remplacement de la fenestration du pavillon des Sciences
Cégep de Victoriaville	Station de recherche en agriculture biologique
Cégep Édouard-Montpetit	Réfection des laboratoires de TIM (Techniques d'intégration multimédia)
Cégep Gaspésie et des Îles (pour son CEC des Îles)	Modernisation du Centre d'études collégiales des îles visant à remplacer les sections modulaires des années 1970
Cégep John Abbott College	Rénovation de la bibliothèque de recherche (phase II)
Cégep Limoilou	Centre collégial d'expertise en modélisation des données du bâtiment (CCEMDB)
Cégep Limoilou	Projet écoénergétique d'installation d'équipements permettant la récupération de chaleur dans les réseaux de climatisation et chauffage
Cégep Marie-Victorin	Amélioration et optimisation des espace d'enseignement spécialisé en techniques d'éducation à l'enfance et adaptation innovante au contexte du travail
Cégep régional de Lanaudière	Aménagement des laboratoires de Génie civil
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Modernisation des laboratoires de soins infirmiers
Cégep Vanier College	Rénovation des infrastructures du département de Santé Animale du Collège Vanier et création d'un Centre de Services
Cégep Vanier College	Rénovation du laboratoire de chimie
Collège Ahuntsic	Réfection des laboratoires de génie civil et de génie industriel
Collège André-Grasset (1973) Inc.	Réfection et mise à niveau du laboratoire de chimie et des locaux annexes du Collège André-Grasset
Collège Dawson	Mise à niveau pour économie d'énergie visant la viabilité environnementale des infrastructures
Collège de Maisonneuve	Implantation d'un centre régional de recherche et formation en Environnements avec simulateur patient pour l'apprentissage (éducation/santé)
Collège de Rosemont	Ajout d'un refroidisseur central au E-500
Collège de Rosemont	Aménagement de classes et de laboratoires de formation continue au B-100
Collège de Rosemont	Aménagement d'un laboratoire de réseautique au B-300 (Phase 1 et 2)
Collège de Rosemont	Aménagement d'un laboratoire spécialisé en prélèvements
Collège de Rosemont	Réaménagement des laboratoires audiométriques du département d'audioprothèse
Collège d'enseignement général et professionnel Bois-de-Boulogne	Création d'espaces de formation spécialisée en informatique
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	Centre de la recherche et d'apprentissage intégré aux études (CRAIE)
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	D'un auditorium à un laboratoire de technologies des arts de la scène
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal	Réaménagement du département TGE audiovisuel phase III infrastructure
Collège Jean-De-Brébeuf	Remplacement des fenêtres de bois

Collège Marianopolis	Améliorer l'efficacité énergétique du système de chauffage
Collège Marianopolis	Améliorer les salles de classe et laboratoires de sciences et technologie
Collège Montmorency	Relèvement de toitures (ajout de classes)-toiture verte/serre & nouveau bâtiment
Collège Shawinigan	Projet de mise aux normes et d'agrandissement des locaux du centre de recherche (CNETE)
École de technologie supérieure	Expansion et réaménagement de la bibliothèque en carrefour d'apprentissage
École de technologie supérieure	Nouveau pavillon pour le calcul de haute performance et l'augmentation des espaces de recherche sur le campus de l'ÉTS
École de technologie supérieure	Reconversion du planétarium DOW en un « Hub de créativité »
HEC Montréal	Rehaussement du réseau de télécommunications
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Aménagement d'un laboratoire pour un RMN au centre Institut Armand-Frappier de l'INRS
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Réfection des laboratoires du bâtiment 18 du centre Institut Armand-Frappier de l'INRS Phase 1
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Aménagement d'un laboratoire d'imagerie avancée au centre EMT
Polytechnique Montréal	Laboratoire Expérimental Grande Hauteur (LEGH)
Polytechnique Montréal	Nouvelles salles électriques desservant les laboratoires de recherche au pavillon principal
Université Bishop's	Rénovation de la bibliothèque John-Bassett et transformation en carrefour des ressources éducatives
Université Bishop's	Rénovation et mise à niveau des laboratoires en sciences naturelles dans l'immeuble Johnson
Université Concordia	Incubateur des sciences appliquées, phase 1 de l'agrandissement du pavillon des sciences (campus Loyola)
Université de Montréal	Plateforme de recherche (CIMIA)
Université de Montréal	Aménagement du groupe de recherche Brams
Université de Montréal	Archéologie citoyenne
Université de Montréal	Complexe des sciences sur le nouveau Site Outremont du campus de l'Université de Montréal
Université de Montréal	Mise à niveau de deux salles de lavage à la Division des animaleries de l'Université de Montréal
Université de Montréal	Mise aux normes U4 chambre inhalation
Université de Montréal	Réfection de la maçonnerie
Université de MontréalÉtablissement affilié : CHUSJ	Technopôle de Réadaptation Pédiatrique du CHU Sainte-Justine
Université de MontréalÉtablissement affilié : CIUSS Nord de l'île	Réaménagement et optimisation du centre de documentation du CIUSSS
Université de MontréalÉtablissement affilié : HMR	Agrandissement du Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et modernisation de son amphithéâtre
Université de MontréalÉtablissement affilié : ICM	Agrandissement du Centre de prévention et de réadaptation cardiovasculaire (Centre ÉPIC) de l'ICM
Université de MontréalÉtablissement affilié : ICM	Création d'un Centre mondial de formation en santé et en prévention cardiovasculaire
Université de MontréalÉtablissement affilié : ICM	Rehaussement des infrastructures dédiées à la R&D de l'ICM (mises aux normes en matière d'insonorisation)
Université de MontréalÉtablissement affilié : IRCM	Rénovation et optimisation énergétique des infrastructures vétustes de l'Institut de recherche cliniques de Montréal (IRCM)
Université de Sherbrooke	Complexe de recherche en hydrologie, hydraulique et environnement
Université de Sherbrooke	Dynamiser la production d'énergie renouvelable pour les bâtiments de recherche
Université de Sherbrooke	Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments de recherche
Université du Québec à Montréal	Aménagement d'un lieu de confluence pour la recherche-création en arts visuels et médiatiques au pavillon Judith-Jasmin
Université du Québec à Montréal	Centre de diffusion urbain de recherche et de création au pavillon Judith-Jasmin
Université du Québec à Montréal	Mise à niveau de l'infrastructure électromécanique en soutien à un centre de données de recherche
Université du Québec à Montréal	Rénovation et aménagement d'un Centre de consultation pour la recherche au pavillon Hubert-Aquin Annexe
Université du Québec à Rimouski	Mise à niveau du traitement de l'air pour le Centre d'Appui à l'Innovation par la Recherche (CAIR) et l'Institut des sciences de la mer (ISMER)
Université du Québec à Rimouski	Réaménagement majeur et mise à niveau des infrastructures de l'UQAR en soutien à la recherche et à l'innovation
Université du Québec à Trois-Rivières	Laboratoire de recherche sur les répercussions des changements climatiques (Rénovation des locaux L-3530, L-3512 et L-3446)
Université du Québec à Trois-Rivières	Plateforme québécoise interuniversitaire en médecine personnalisés (Locaux niveau 1000 Pierre-Boucher)
Université du Québec à Trois-Rivières	Salle blanche pour la conception, la caractérisation et l'intégration de dispositifs micro et nanoscopiques dans des microsystèmes (i.Énergie)

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Agrandissement du Pavillon des Premiers-Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université Laval	Centre de collecte, de traitement et de valorisation des données
Université Laval	CEPSY: Centre d'excellence en psychothérapies pour troubles de santé mentale
Université Laval	Infrastructure de recherche intégrée et translationnelle des maladies chroniques sociétales
Université Laval	NEURODEV-PSY: intégration de la recherche fondamentale et clinique sur le neuro-développement en santé mentale
Université Laval	Neuromédecine personnalisée parents-enfants
Université Laval	Prismes: une infrastructure pour répondre aux nouveaux enjeux d'innovation au sein des entreprises
Université Laval	Projet de géothermie pour emmagasiner de la chaleur au pavillon Alexandre-Vachon
Université Laval	Rénovation de l'animalerie du pavillon des Services
Université Laval	Rénovation et mise aux normes du pavillon Alexandre-Vachon - Phase 3
Université McGill	Centre d'essai clinique à l'Hôpital général juif SMBD
Université McGill	Initiative McGill durable (Nouveau groupe Électrogène)
Université McGill	Initiative McGill durable (Remplacement des boîtes de mélange et du système CVAC, Pavillon Rutherford)
Université McGill	Initiative McGill durable (Remplacer le système de ventilation, Pavillon Macdonald-Stewart Library)
Université McGill	Initiative McGill durable (Système de ventilation Pavillon Lyman Duff)
Université McGill	Pavillon Rutherford - Centre de recherche en nanofabrication de l'Université McGill
Université McGill	Pavillon Wong - Installations de traitement de matériaux durables
Université McGill	Pavillon Stewart de biologie – Installations à la fine pointe de la technologie pour la recherche et l'innovation
Université McGill	Rénovation à l'Hôpital général de Montréal pour améliorer les infrastructures de recherche, de formation et de commercialisation liées à l'innovation

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir la liste des sommes engagées et des actions réalisées depuis la diffusion du reportage de l'émission *Enquête* sur les agressions alléguées d'agents de la Sûreté du Québec contre des femmes autochtones.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a la responsabilité d'établir des programmes d'études en formation technique qui répondent aux besoins des milieux du travail et de l'éducation.

À cet effet, le programme d'études Techniques policières vise à permettre à l'aspirante policière et à l'aspirant policier d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice de la fonction de travail de policières-patrouilleuses et de policiers-patrouilleurs tout en les préparant à leur admission à l'École nationale de police du Québec.

La ministre a approuvé, en 2016, une nouvelle version du programme d'études Techniques policières. Cette dernière comprend des compétences qui permettent aux collèges de prendre encore davantage en compte les réalités autochtones dans leur mise en œuvre locale du programme d'études. Cette version actualisée devra être offerte dans tous les collèges au plus tard à compter de l'automne 2018.

De plus, le MEES a collaboré, à l'automne 2016, aux travaux du comité sur la formation en matière d'interaction avec les membres de communautés autochtones mis en place par le ministre de la Sécurité publique. Ce comité avait été mis en place suite à l'intention du ministre de la sécurité publique de « bonifier la formation offerte aux policiers à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) afin que ces derniers soient davantage informés et mieux outillés en matière d'interaction avec les membres des communautés autochtones et particulièrement les femmes autochtones ».

Le MEES collaborera à la réalisation des recommandations qui lui seront adressées, le cas échéant.

Finalement, le MEES finance, deux programmes techniques de courte durée menant à une AEC en Techniques policières. En 2016-2017, 250 k\$ sont alloués au Collège d'Alma pour un tel programme destiné à une clientèle autochtone. Les cégeps Ahuntsic et Maisonneuve offrent également, en alternance, une AEC qui s'adresse notamment aux minorités visibles et aux communautés culturelles, laquelle peut inclure des autochtones. Un montant de 225 k\$ est dédié au financement de cette offre de formation.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir la liste des sommes engagées et des actions réalisées depuis les événements survenus aux résidences de l'Université Laval en septembre 2016.

---

**RÉPONSE**

**Sommes engagées en lien avec les journées de réflexion pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur**

Déplacements et hébergement : 2 901 \$

Location de salle et communications : 21 221 \$

Contrats: 22 294 \$

**Total : 46 416 \$**

**Actions en lien avec les journées de réflexion pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur**

Automne 2016 : Invitation aux établissements d'enseignement supérieur afin qu'ils consultent le personnel et les étudiants sur le questionnaire préparé par le Ministère en vue de la préparation de cinq journées de réflexion à l'hiver 2017.

Hiver 2017 : Tenue des cinq journées de réflexion à Chicoutimi, Sherbrooke, Québec, Gatineau et Montréal.

Hiver 2017-Printemps 2017 : Analyse des bilans reçus et des discussions tenues lors des journées de réflexion et poursuite des travaux internes au Ministère en préparation du Plan d'action et du projet de loi.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

En page 11 de la mise à jour économique d'octobre 2016 du ministère des Finances, il est indiqué que la variation prévue des dépenses de programmes du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur aurait une croissance de 4,4 % pour l'année financière 2016-2017 comparativement aux dépenses réelles de 2015-2016. Fournir la ventilation de cette croissance par programme et par région administrative pour le secteur enseignement supérieur.

**RÉPONSE****Ventilation de la croissance 2016-2017 par rapport à la dépense réelle 2015-2016****En milliers de dollars**

Programme	2015-2016	2016-2017	Croissance
Administration	56 312,5	67 055,7	10 743,2
Soutien aux organismes	29 792,0	30 841,8	1 049,8
Aide financière aux études	705 154,0	744 789,7	39 635,7
Enseignement supérieur	5 291 008,0	5 381 034,6	90 026,6
Régimes de retraite	160 726,2	172 973,7	12 247,5

Le Ministère ne détient pas d'information sur la ventilation de la croissance par région administrative.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2009-2010. Fournir les estimations pour 2017-2018.

---

**RÉPONSE**

Voir l'annexe

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE AU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES PAR ANNÉE D'ATTRIBUTION					
Ordre d'enseignement	Au prêt		À la bourse		Aide Totale <sup>2</sup> (M\$)
	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	
	2016-2017 <sup>1</sup>				
Secondaire professionnel	29 052	68,8	24 861	123,2	192,1
Collégial préuniversitaire	14 048	32,4	10 785	35,5	67,9
Collégial technique	31 703	96,0	24 055	117,3	213,3
Collégial non subventionné	2 560	20,6	147	0,9	21,6
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	61 849	199,3	48 168	266,0	465,3
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	16 048	69,9	12 594	69,7	139,6
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	2 478	12,5	1 674	10,0	22,5
<b>TOTAL</b>	<b>157 738</b>	<b>499,5</b>	<b>122 284</b>	<b>622,7</b>	<b>1 122,3</b>

1. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017) en date du 20 février 2017.

2. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

## STATISTIQUES SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DU CALCUL DU PRÊT ET DE LA BOURSE

### Nombre moyen de semaines de traitement de la réception du document au calcul de l'aide :

- Calcul de l'aide (2016-2017)<sup>1</sup> : 1,0 semaine

1. Avant l'année d'attribution 2016-2017, le délai de traitement présenté débutait au moment où le document était numérisé. Depuis 2016-2017, ce délai débute à partir de la réception de la demande d'aide. Une autre explication à l'allongement de ce délai a été l'impossibilité d'embaucher des étudiants lors de la période estivale de 2016.

<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE DANS LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE</b>				
<b>Autre programme</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>		<b>Aide totale (M\$)</b>
		2016-2017 <sup>1</sup>		2016-2017 <sup>1</sup>
Programme de remboursement différé <sup>2-3</sup>	Non remboursable	16 992		5,4
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Remboursable	2 691		4,3
Programme de bourses pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure (besoins spéciaux) <sup>4</sup>	Non remboursable	661		7,4
Programme <b>Explore</b> <sup>6</sup>	Non remboursable	n.d.		n.d.
Programme de bourses pour les permanents élus des associations étudiantes	Non remboursable	0		0,0
Programme études-travail <sup>6</sup>	Non remboursable	n.d.		n.d.
Programme de remise de dette <sup>2</sup>	Non remboursable	1 257		2,1
Programme Odyssée <sup>5</sup>	Non remboursable	86		1,9
<b>TOTAL</b> <sup>7</sup>		<b>21 687</b>		<b>21,1</b>

1. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017) en date du 20 février 2017.

2. Données correspondant à une année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

3. Une correction a été apportée dans la méthode de calcul du montant d'aide totale à partir de l'année d'attribution 2014-2015 alors que la méthode antérieure surestimait les données. Cette correction est à noter s'il y a comparaison avec les années antérieures.

4. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les sommes et les responsabilités liées aux Services spécialisés et aux Ressources matérielles du volet adultes ont été transférées vers les établissements d'enseignement des réseaux collégial (public et privé subventionné) et universitaire (au Québec). Les sommes et les responsabilités liées aux Ressources matérielles du volet jeunes ont quant à elles été transférées vers les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire privés subventionnés.

5. Ces programmes sont coordonnés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et ne sont plus gérés par l'AFE depuis la création du MESRS en automne 2013.

6. Programme à frais partagés (50 %) avec les établissements d'enseignement. Les montants comprennent la portion des établissements d'enseignement.

7. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

<b>DÉPENSES ESTIMÉES AU TITRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montants (M\$)</b>
Années financières	2016-2017 <sup>1</sup>
Bourses consécutives aux prêts	575,7
Intérêts sur les prêts <sup>2</sup>	48,4
Provision pour mauvaises créances	6,0
Autres bourses	19,1
<b>TOTAL</b>	

1. Dépense probable.

2. Inclut les dépenses du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Comme le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier suivant la fin d'une année de prêt, les données pour 2016-2017 ne sont pas encore disponibles. Les informations suivantes se rapportent donc à 2015-2016.

Voir les pièces jointes.



M. Simon Boucher-Doddridge  
Directeur par intérim de la planification et des programmes  
Aide financière aux études  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
1035, rue de la Chevrotière, 20e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5A5

Objet: Paiement compensatoire pour 2015-2016

Monsieur Boucher-Doddridge,

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE), un montant compensatoire est versé aux gouvernements ayant avisé le ministre de l'Emploi et du Développement social, conformément au paragraphe 14(1) de la LFAFE, qu'ils ne souhaitaient pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

Le paiement compensatoire, correspondant à l'année de prêt débutant le 1<sup>er</sup> août 2015 et se terminant le 31 juillet 2016, devrait être versé en janvier 2017.

Afin d'établir le montant compensatoire auquel le Québec pourrait avoir droit pour l'année de prêt 2015-2016, le PCPE recueille des données statistiques sur des programmes comparables offerts au cours de l'année courante, conformément au paragraphe 14(4) de la LFAFE. Ainsi, il vous faut convaincre le ministre que les effets de certains éléments du programme d'aide financière aux étudiants du Québec en place au cours de l'année de prêt 2015-2016 sont « essentiellement les mêmes » que ceux décrits au paragraphe 14(7) de la LFAFE et qu'ils respectent le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* (RFAFE).

Afin de vous aider à recueillir les données statistiques nécessaires, nous avons joint à la présente une série de tableaux énumérant les données exigées dans le cadre du PCPE, lesquelles pourraient servir au calcul du paiement compensatoire (annexe 1). En outre, ces tableaux aideront le PCPE à déterminer si le programme de prêts aux étudiants du Québec a « essentiellement les mêmes » effets que son pendant canadien, une exigence prévue par la LFAFE.

De plus, le PCPE vous saurait gré de lui fournir certains renseignements qui serviront à déterminer l'admissibilité du Québec au paiement compensatoire pour l'année 2016-2017 (paiement devant être versé en janvier 2018). Ainsi, nous vous prions de nous fournir une brève description de chacun des éléments stratégiques pertinents du programme de prêts aux étudiants du Québec dont les effets sont « essentiellement les mêmes » que ceux du programme canadien, tel que prévu au paragraphe 14(7) de la LFAFE. Veuillez fournir un renvoi vers toutes les lois et tous les règlements pertinents ou vers toute pièce justificative, le cas échéant. Si les documents (p. ex. lois, règlements, politiques, lignes directrices) ne sont pas disponibles en ligne, veuillez joindre des copies papier des documents en question.

Pour vous aider dans cet examen stratégique, le PCPE a également joint à la présente un tableau précisant les programmes dans le cadre desquels une validation est requise (annexe 2). Veuillez noter que ces tableaux ne comprennent que les éléments qui ne sont pas automatiquement inclus dans le calcul du montant compensatoire prévu au paragraphe 14(4) de la LFAFE.

Nous requérons cette information au plus tard le 25 novembre 2016. Si vous avez des questions au sujet de la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Steven Coté, directeur, Politique et recherche, au 819-654-8775.

Cordialement,



Mary Pichette  
Directrice générale  
Direction de programme canadien de prêts aux étudiants  
Direction générale de l'apprentissage  
Emploi et Développement social Canada

c.c. : Steven Coté

Pièces jointes : 2

## Annexe 1

Gabarit aux fins de statistiques pour les éléments comparables utilisés pour calculer la partie  
« les effets [...] sont essentiellement les mêmes » des montants compensatoires pour l'année de prêt 2015-2016  
(paragraphe 14(7) de la LFAFE)

**Tableau 1 : Comparaison – montants compensatoires pour les emprunteurs ayant une incapacité permanente – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Le montant total du prêt s'est éteint en raison de l'incapacité permanente de l'emprunteur			
Montant total du prêt accordé			
Écart (en pourcentage)			

**Tableau 2 : Comparaison – montants compensatoires pour les prêts d'études à temps partiel – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)	Valeur totale des bourses (en dollars)
Nombre total d'emprunteurs ayant reçu un prêt d'études à temps partiel				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.1 : Comparaison – étudiants de famille à faible revenu bénéficiant du PCBE – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants de famille à faible revenu bénéficiant du PCBE				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.2 : Comparaison – étudiants de famille à revenu moyen bénéficiant du PCBE – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants de famille à revenu moyen bénéficiant du PCBE				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.3 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.4 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE ayant une incapacité permanente – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE ayant une incapacité permanente				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.5 : Comparaison – bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.6 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps plein ayant des personnes à charge – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps plein ayant des personnes à charge				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.7 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel ayant des personnes à charge – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel ayant des personnes à charge				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 4.1 : Comparaison des éléments comparables pour la gestion de la dette – étape 1 du Programme d'aide au remboursement – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Étape 1 du Programme d'aide au remboursement			
Nombre total de bénéficiaires de prêts			
Écart (en pourcentage)			

**Tableau 4.2 : Comparaison des éléments comparables pour la gestion de la dette – étape 2 du Programme d'aide au remboursement – année de prêt 2015-2016**

	N <sup>bre</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Étape 2 du Programme d'aide au remboursement			
Nombre total de bénéficiaires de prêts			
Écart (en pourcentage)			

**Annexe 2**  
**Liste des composantes de la LFAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires**  
**ayant « essentiellement les mêmes » effets pour l'année de prêt 2016-2017**  
**(paragraphe 14(7) LFAFE)**

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</b></p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</i></p>		
<p><b>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	

<b>Composantes</b>	<b>Description</b>	<b>Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE</b>
<p><b>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Pendant leur période d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentielllement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</b></p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</i></p>		
<p><b>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	
<p><b>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</b></p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p><b>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 l), m)</b></p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000 \$ à 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versés après le 1<sup>er</sup> août 2009.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses, LFAGE alinéa 15 p)</b></p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>	<p>Le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE) prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse pour étudiants de famille à faible revenu (BCE-FR)</li> <li>• Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen (BCE-RM)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP)</li> <li>• Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP)</li> <li>• Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BCE-ETPAPC)</li> </ul>	

Composantes	Description	Description de la composante/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</b></p> <p><b>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 f), n).</b></p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	

Direction de la planification et des programmes

Québec, le 16 novembre 2016

Madame Mary Pichette  
Directrice générale  
Direction du programme canadien de prêts aux étudiants  
Direction générale de l'apprentissage  
Emploi et Développement social Canada  
140 Promenade du Portage  
Gatineau (Québec) K1A 0J9

**Objet : Paiement compensatoire pour 2015-2016**

Madame Pichette,

Vous m'avez écrit récemment afin d'obtenir des informations sur le programme québécois d'aide financière aux études dans le but de l'application de l'article 14 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

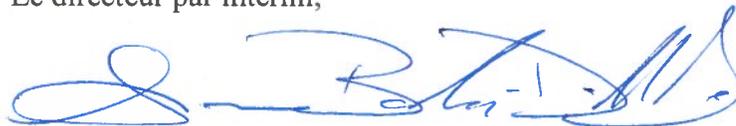
Afin de vous aider à effectuer le calcul du montant compensatoire, vous trouverez ci-joint un document présentant des données statistiques pouvant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2015-2016 (voir annexe 1).

De plus, nous vous fournissons certains renseignements qui démontrent que le programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le programme canadien de prêts aux étudiants pour 2016-2017 (voir annexe 2).

Si vous avez des questions au sujet des informations présentées dans ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Marie-Pier Labrie au 418 643-6276, poste 6156.

Veuillez agréer, Madame Pichette, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,



Simon Boucher-Doddridge

p. j. 2

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Barcelo, sous-ministre  
M. Robert Bédard, sous-ministre adjoint

Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2015-2016  
(en date du 12 octobre 2016)

**1. Emprunteurs ayant une incapacité permanente.**

Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.

De plus, en 2015-2016, 37 emprunteurs avec des incapacités permanentes ont obtenu des remises de dette de la ministre pour un montant total de 477 k\$.

**2. Prêts d'études à temps partiel**

En 2015-2016, 13 103 étudiants ont reçu un prêt pour faire des études à temps partiel. La somme prêtée était de 39,7 M\$.

**3. Bourses pour les étudiants de famille à faible revenu**

En 2015-2016, 36 628 étudiants de famille à faible revenu ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 180,1 M\$.

**4. Bourses pour les étudiants de famille à revenu moyen**

En 2015-2016, 21 621 étudiants de famille à revenu moyen ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 82,5 M\$.

**5. Bourses pour les étudiants à temps partiel**

En 2015-2016, 10 495 étudiants ont reçu une bourse pour faire des études à temps partiel. La valeur de ces bourses était de 85,8 M\$.

**6. Bourses pour les étudiants ayant une incapacité permanente**

En 2014-2015, 6 708 étudiants avec une incapacité permanente ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 48,5 M\$.

**7. Bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour les étudiants ayant une incapacité permanente.**

En 2015-2016, 798 étudiants ayant une incapacité permanente ont eu une bourse pour l'achat d'équipement et/ou de services. La valeur de ces bourses était de 7,1 M\$.

Au cours des dernières années, l'AFE a transféré la responsabilité des services matériels et spécialisés aux établissements d'enseignement collégiaux et universitaires. Le Ministère estime avoir versé, pour 2015-2016, 7,5 M\$ à des étudiants handicapés par le biais de leur établissement d'enseignement.

## **Annexe 1**

### **8. Bourses pour les étudiants temps plein ayant des personnes à charge**

En 2015-2016, 37 825 étudiants avec des personnes à charge ont reçu une bourse pour leurs études temps plein. La valeur de ces bourses était de 259,4 M\$

### **9. Bourses pour les étudiants temps partiel ayant des personnes à charge**

En 2015-2016, 8 701 étudiants avec des personnes à charge ont reçu une bourse pour leurs études temps partiel. La valeur de ces bourses était de 72,1 M\$

### **10. Remboursement différé des intérêts sur les prêts étudiants**

En 2015-2016, on dénombre 19 164 bénéficiaires du programme de remboursement différé. La dépense en intérêts a été de 6,2 M\$.

### **11. Prise en charge des emprunteurs avec des difficultés financières qui perdurent.**

En 2015-2016, l'AFE a annulé 2 910 prêts d'emprunteurs avec des difficultés financières. Ces prêts représentent une somme de 28,5 M\$.

## Annexe 2

**Liste des composantes de la LFAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires  
ayant « essentiellement les mêmes » effets pour l'année de prêt 2016-2017  
(paragraphe 14(7) LFAFE)**

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</b></p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</i></p> <p><b>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	<p>Dans tous les cas, le gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, pour les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE).</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 28, Règl. art. 78 à 80)</i></p>

<b>Composantes</b>	<b>Description</b>	<b>Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE</b>
<p><b>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Pendant leur période d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	<p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 23 et 24, Règl. art. 71 et 72)</i></p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</b></p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</i></p> <p><b>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 27)</i></p>

<b>Composantes</b>	<b>Description</b>	<b>Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE</b>
<p><b>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre d'annuler sa dette.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 16 et 31.1)</i></p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</b></p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p><b>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 l), m)</b></p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000 \$ à 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versés après le 1<sup>er</sup> août 2009.</p>	<p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui leur est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 10, Règl., art.46 )</i></p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000\$.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 32 à 36.2, Règl., art.82 à 92)</i></p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p)</b></p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>	<p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)</i> prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse pour étudiants de famille à faible revenu (BCE-FR)</li> <li>• Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen (BCE-RM)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP)</li> <li>• Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP)</li> <li>• Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BCE-ETPAPC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2015-2016, le Programme de prêts et bourses a versé plus de 620 M\$ en bourses à plus de 126 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. (<i>réf. : Loi, art. 18 et 21, Règl., art. 54</i>)</li> <li>• Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chef de famille monoparentale, les étudiants qui habitent avec leur enfant âgé de moins de 6 ans. (<i>réf : Loi, art. 10</i>)</li> <li>• Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) par rapport à un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse.</li> </ul>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
		<p>(réf. : Loi, art. 16, règl., art. 27)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. (Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers)</li><li>• Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse (réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Règl., art. 27,37 à 39, 42, 46, 50, 58 et 87)</li></ul>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p><b>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</b></p> <p><b>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 l), n).</b></p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	<p>Dans certaines conditions basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de dix périodes, étalées sur dix ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 25, Règl., art. 74 à 76)</i></p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant 3 ans, son dossier sera radié.</p>



JAN 10 2017

QOP-77

Monsieur Luc Monty  
Sous-ministre des Finances  
Gouvernement du Québec  
12 rue St-Louis, 2ième étage  
Québec, Québec G1R 5L3

Monsieur,

Cette lettre a pour objet de vous confirmer le versement du paiement compensatoire en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Ce paiement vous est alloué puisque la province de Québec ne participe pas directement au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ). Le paiement compensatoire pour l'année de prêt se terminant le 31 juillet 2016, calculé selon les modalités de l'article 14(4) de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, s'élève à 266 163 968,99\$.

Le paiement compensatoire a été calculé en tenant compte des volets du Programme d'aide financière aux études du Québec jugés comparable à ceux du PCPÉ selon la description qui nous a été transmise.

J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons pris les dispositions nécessaires, afin que ce montant soit transféré électroniquement dans le compte bancaire du Ministère des Finances par le 31 janvier 2017. Veuillez prendre note que Harold Garneau et Véronique St-Hilaire seront avisés de l'exécution de la transaction en question.

Pour toutes questions, veuillez contacter Patrick Leblanc au (819) 654-8574, ou par courriel à [patrick.r.leblanc@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:patrick.r.leblanc@hrsdc-rhdcc.gc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mary Pichette  
Directrice générale  
Programme canadien de prêts aux étudiants

c.c. : Harold Garneau, Directeur - Gestion des fonds et des paiements  
c.c. : Véronique St-Hilaire, Directrice - Gestion des fonds et des paiements

Canada

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA  
PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS  
MONTANT COMPENSATOIRE AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE DE PRÊT 2015-2016  
(Janvier 2017)

Coût net total du programme pour l'année de prêt 2015-2016  
Tel que définit dans la LFAFÉ Article 14. (6) => (A+B) - (C+D)

Item A	<u>Accords avec les prêteurs</u>	\$1,691,553
	<u>Accord avec les fournisseurs de service</u>	\$74,838,803
	<u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u>	\$244,064
	<u>Programme d'aide au remboursement</u>	\$5,563,706
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	\$8,591
	<u>Incapacité permanente</u>	\$933,057
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	\$83,540
	<u>Subventions canadiennes pour études</u>	
	Étudiants ayant une incapacité permanente	\$16,345,638
	<u>Programme canadien de bourses aux étudiants</u>	
	Étudiants ayant des personnes à charge	\$92,089,544
	Étudiants de famille à faible revenu	\$461,975,753
	Étudiants de famille à revenu moyen	\$74,160,606
	Étudiants ayant une incapacité permanente	\$60,510,165
	Étudiants à temps partiel	\$18,030,807
	Étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	\$407,476
	Sous-total	\$723,519,988
Item B	<u>Frais d'intérêts liés aux prêts en circulation (Inclus le Programme d'aide au remboursement Niveau 1)</u>	\$212,340,133
	<u>Programme d'aide au remboursement Niveau 2</u>	\$56,380,387
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	\$4,180,943
	<u>Incapacité permanente</u>	\$3,739,583
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	\$16,926,114
	<u>Montant net des prêts pour lesquels le ministre prend des mesures de recouvrement</u>	\$315,534,982
Item C	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu des régimes garantis et à risques partagés</u>	(\$14,866,610)
Item D	<u>Intérêts perçus sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(\$258,110,746)
	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(\$184,549,995)
<hr/>		
<b>Coût net total du programme pour l'année de prêt 2015-2016</b>		<b>\$958,458,093</b>
<hr/>		
Nombre estimatif des personnes dans les provinces participantes du groupe d'âge 18-24 ans au 1 <sup>er</sup> août 2015		2,623,369
<hr/>		
<b>Coût net par tête pour les provinces participantes pour l'année de prêt 2015-2016</b>		<b>\$365.35</b>
<hr/>		
Nombre estimatif des personnes dans la province non participante du groupe d'âge 18-24 ans au 1 <sup>er</sup> août 2015		728,510
<hr/>		
<b>Paiement compensatoire</b>		<b>\$266,163,968.99</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2012-2013.

---

**RÉPONSE**

<b>Année de prêt</b>	<b>(M\$)</b>	<b>Données de base du calcul</b>	
		<b>Québec - nombre de personnes 18-24 ans</b>	<b>Coût net par tête par province participante (\$)</b>
2015-2016	266,2	728 510	365,35

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2016-2017, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par les ministres. Préciser le montant de l'aide accordée.

---

**RÉPONSE**

<b>Motif de la demande</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Avis positifs du Comité</b>	<b>Demandes approuvées par les ministres</b>	<b>Montant alloué (\$)</b>
Inadmissibilité aux programmes	402	317	317	2 077 817
Aide financière insuffisante	289	183	183	546 827

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2016-2017, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DE L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE AUX ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU SECONDAIRE, EN INDIQUANT LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET LE VOLUME D'AIDE ACCORDÉE EN 2016-2017</b>				
	Au prêt		À la bourse	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)
<b>2016-2017<sup>1</sup></b>	29 052	68,8	24 861	123,2

1. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017) en date du 20 février 2017. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT, S'IL Y A LIEU, QUI ONT RÉCLAMÉ AU COURS D'UN TRIMESTRE DE 2016-2017 DES DROITS DE SCOLARITÉ EXCÉDANT LE PLAFOND MAXIMAL INSTAURÉ<sup>1</sup></b>	
<b>ORDRE D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>NOMBRE D'ÉTUDIANTS</b>
Secondaire – formation professionnelle (programmes d'études non subventionnés)	89
Collégial (programmes d'études non subventionnés)	95
Université au Québec (programmes d'études reconnus pour l'attribution de prêts seulement)	15
Extérieur du Québec	665
<b>TOTAL</b>	<b>864</b>

1. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017) en date du 20 février 2017.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

<b>NOMBRE, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DES MONTANTS DES PRÊTS ÉCHUS EN 2016-2017</b>		
<b>ORDRE D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>Prêts échus en 2016-2017</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Montant <sup>1</sup> (M\$)</b>
<b>Secondaire – formation professionnelle</b>	21 863	160,2
<b>Collégial programmes subventionnés</b>		
Formation préuniversitaire	4 091	22,8
Formation technique	14 011	144,9
<b>Collégial programmes non subventionnés</b>		
	2 007	27,5
<b>Universitaire</b>		
1 <sup>er</sup> cycle	21 741	286,0
2 <sup>e</sup> cycle	8 767	143,4
3 <sup>e</sup> cycle	1 064	27,3
<b>TOTAL</b>	<b>73 544</b>	<b>812,2</b>

1. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

<b>TAUX D'INTÉRÊT DE PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTUDIANT<sup>2</sup></b>	
<b>MOIS</b>	<b>Année financière</b>
	<b>2016-2017</b>
Avril	3,20 %
Mai	3,20 %
Juin	3,20 %
Juillet	3,20 %
Août	3,20 %
Septembre	3,20 %
Octobre	3,20 %
Novembre	3,20 %
Décembre	3,20 %
Janvier	3,20 %
Février	3,20 %
Mars	3,20 %

2. À la date d'échéance, les prêts doivent être pris en charge par l'ex-étudiant et non par le gouvernement. Les taux indiqués sont donc ceux assumés par l'emprunteur.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2009-2010, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement.

---

**RÉPONSE**

<b>NOMBRE D'ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCLARÉ FAILLITE<sup>1</sup> EN 2016-2017<sup>2</sup> ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMBOURSER LEUR PRÊT ÉTUDIANT, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT<sup>3</sup></b>	
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
Secondaire professionnel	546
Collégial préuniversitaire	61
Collégial technique	313
Collégial non subventionné	69
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	294
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	74
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	20
<b>TOTAL</b>	<b>1 377</b>

1. Cas de faillite alors que les prêts étaient détenus par les établissements financiers.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année financière 2016-2017 en date du 31 janvier 2017. De nouvelles déclarations de faillite sont à prévoir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. Représente le nombre de faillites d'ex-étudiants du Programme de prêts et bourses et du Programme de prêts pour études à temps partiel.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2009-2010, par année financière.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D'ENDETTEMENT<sup>1</sup> MAXIMUM PRÉVU PAR LA LOI EN 2016-2017<sup>2</sup></b>	
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
Secondaire professionnel	301
Collégial général	148
Collégial technique	447
Collégial non subventionné	89
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	454
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	108
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	38
<b>TOTAL</b>	<b>1 585</b>

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.

2. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2016-2017 en date du 20 février 2017. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2009-2010, par année financière.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DE LA VENTILATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ATTEINT LE SEUIL MAXIMUM D'ENDETTEMENT<sup>1</sup> EN 2016-2017<sup>2</sup></b>			
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Montant des prêts (M\$)</b>	<b>Montant des bourses (M\$)</b>	<b>Montant d'aide totale (M\$)</b>
Secondaire professionnel	2,82	1,10	3,91
Collégial préuniversitaire	1,00	0,26	1,26
Collégial technique	3,50	1,06	4,56
Collégial non subventionné	0,78	.	0,78
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	4,23	1,10	5,32
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	0,96	0,41	1,37
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	0,43	0,08	0,51
<b>TOTAL<sup>3</sup></b>	<b>13,72</b>	<b>4,01</b>	<b>17,72</b>

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2016-2017 en date du 20 février 2017. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants pour les années, depuis 2009-2010, par année financière.

---

**RÉPONSE**

<b>Année de prêt</b>	<b>(M\$)</b>	<b>Données de base du calcul</b>	
		<b>Québec - nombre de personnes 18-24 ans</b>	<b>Coût net par tête par province participante (\$)</b>
2015-2016	266,2	728 510	365,35

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

---

**RÉPONSE**

**Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant du Programme de prêts et bourses  
pour 2016-2017 selon la forme de l'aide**

<b>Forme de l'aide</b>	2016-2017 <sup>1</sup>
Prêt seulement	41 927
Bourse seulement <sup>2</sup>	6 473
Prêt et bourse	115 811
<b>Total</b>	<b>164 211</b>

1. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017) en date du 20 février 2017. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
2. Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue en vertu du règlement sur l'aide financière aux études.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2016-2017 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
- b. la description du projet;
- c. la date de versement de l'aide financière accordée;
- d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
- e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
- f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

---

**RÉPONSE**

Aucune aide financière n'a été allouée via le Fonds vert par le Ministère et les organismes en 2016-2017.